



EXPLOITATION DE L'ISDND DE LA GABARRE LES ABYMES (971)

Rapport annuel d'activité 2019

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

SYVADE DE GUADELOUPE

Adresse : Immeuble Cap Excellence
(Pôle technique) Grand-Camp
97139 Les Abymes

Tél. : 05.90.91.10.72

Destinataire : M. Michel RINÇON, Président

Email : michel.rincon@syvadeguadeloupe.fr

Exploitation de l'ISDnD de La Gabarre Rapport annuel d'activité 2019

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

IDENTIFICATION		MAITRISE DE LA QUALITE		
		Responsable de projet	Superviseur	Libération
N° Contrat	P03343.15	C. BRIN	S. RICHARTE	G. LACOUR
Indice	3			
Révision	03/02/2021	Rédacteur(trice) principal(e)		
Nb de pages (hors annexes)	51	L. LELEU		
Nb d'annexes	3			

Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :



Zone des Pêcheurs d'Islande
✉ : 10, rue de Paimpol
17300 ROCHEFORT

☎ : 05.46.27.00.04

📠 : 05.46.27.10.96

Responsable de projet : C. BRIN c.brin@eodd.fr

www.eodd.fr

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJET DU DOSSIER	6
1.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
1.2	OBJET DU DOSSIER.....	7
2.	NATURE ET FLUX DE DECHETS ADMIS SUR LE SITE	10
3.	NATURE ET FLUX DES DECHETS REFUSES SUR SITE	13
4.	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES DANS LE CADRE DU MARCHE DE REHABILITATION	14
5.	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES 15	
5.1	CONTEXTE	15
5.2	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES EN 2019	17
5.3	VOLUME DISPONIBLE DANS LES CASIERS EN COURS D'EXPLOITATION	18
5.4	EXPLOITATION DES CASIERS	18
5.5	CHRONOLOGIE DES TRAVAUX ET EXPLOITATION DES CASIERS DE STOCKAGE	21
6.	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CASIER SUD-EST	25
6.1	CONTEXTE	25
6.2	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES EN 2019	27
6.3	CHRONOLOGIE DES TRAVAUX ET EXPLOITATION DU CASIER SUD-EST	28
7.	AMENAGEMENTS ET ACTIVITES PREVUS EN 2020	29
8.	SUIVI ENVIRONNEMENTAL	30
8.1	EAUX SOUTERRAINES	30
8.2	EAUX SUPERFICIELLES.....	31
8.3	EAUX TRAITEES ISSUES DES LIXIVIATS (EAUX NANOFILTREES)	33
8.4	BIOGAZ.....	35
8.5	EMISSIONS FUGITIVES DE METHANE.....	36
9.	ETUDE REALISEE EN 2019	37
9.1	DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	37
9.2	MENSURATIONS DES SUBDIVISIONS DU CASIER.....	40
9.3	REAMENAGEMENT DE LA ZONE – COUVERTURE FINALE	40
10.	ETUDES EN COURS	42
11.	INCIDENTS SURVENUS SUR LE SITE ET MESURES CORRECTRICES	43
11.1	PROLIFERATION DE LEGIONELLES DANS LA TAR	43
11.1.1	<i>Présentation de l'installation</i>	43
11.1.2	<i>Présentation de l'incident</i>	43
11.1.2.1	Constat du dépassement	43
11.1.2.2	Actions curatives réalisées.....	44
11.1.2.3	Recherche de(s) cause(s) de l'incident	44
11.1.2.4	Actions correctives et curatives réalisées.....	44
11.1.2.5	Bilan	45

11.2	INCENDIE DANS LA ZONE EN COURS D'EXPLOITATION	45
11.2.1	Résumé de l'incident	45
11.2.2	Conséquences de l'incendie.....	46
11.2.3	Mesures mises en œuvre	46
11.2.4	Propositions d'amélioration.....	47
12.	LES POINTS D'AMELIORATION ET A AMELIORER.....	48
12.1	SECURITE SUR LE SITE ET PREVENTION	48
12.2	LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DE CHIENS ET CONTRE LES ACTIVITES DE CHIFFONNAGE ...	48
12.3	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES HORAIRES DE L'ISDND	48
13.	ETAT DE LA SITUATION DES GARANTIES FINANCIERES.....	50
14.	DEMANDES EVENTUELLES EXPRIMEES AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE PUBLIC	51

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION IGN DU SITE DE LA GABARRE	8
FIGURE 2 :	VUE AERIENNE DU SITE DE LA GABARRE.....	9
FIGURE 3 :	REPARTITION DU TONNAGE ENTRANT SUR L'ISDND DE LA GABARRE EN 2019	11
FIGURE 4 :	EVOLUTION MENSUELLE DU TONNAGE DE DECHETS ENTRANTS AU COURS DE L'ANNEE 2019	11
FIGURE 5 :	LOCALISATION DES ALVEOLES/CASIERS DU SITE DE LA GABARRE	16
FIGURE 6 :	MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE INTERNE AU PROCESS DE LA TAR	17
FIGURE 7 :	MISE EN PLACE D'UN DEBITMETRE.....	17
FIGURE 8 :	FLECHE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CASIERS DE STOCKAGE ET LEUR EXPLOITATION POUR LA PERIODE 2012 A 2014	21
FIGURE 9 :	FLECHE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CASIERS DE STOCKAGE ET LEUR EXPLOITATION POUR LA PERIODE 2015 A 2016.....	22
FIGURE 10 :	FLECHE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CASIERS DE STOCKAGE ET LEUR EXPLOITATION POUR LA PERIODE 2017 A 2018.....	23
FIGURE 11 :	FLECHE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CASIERS DE STOCKAGE ET LEUR EXPLOITATION POUR LA PERIODE 2019	24
FIGURE 12 :	LOCALISATION DES SUBDIVISIONS DU CASIER SUD-EST DU SITE DE LA GABARRE	26
FIGURE 13 :	DEVOIEMENT DU COLLECTEUR PRINCIPAL DE BIOGAZ.....	27
FIGURE 14 :	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE S2.....	27
FIGURE 15 :	FLECHE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CASIER SUD-EST POUR LA PERIODE 2019.....	28
FIGURE 16 :	LOCALISATION DES PIEZOMETRES AU DROIT DE L'ISDND DE LA GABARRE	30
FIGURE 17 :	LOCALISATION DES BASSINS D'EAUX PLUVIALES DU SITE DE LA GABARRE	32
FIGURE 18 :	LOCALISATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE DE LA GABARRE.....	33
FIGURE 19 :	PLAN DE MASSE DU FUTUR CASIER SUD-EST	39
FIGURE 20 :	PLAN DE MASSE PROJETE DU DOME REHABILITE DU FUTUR CASIER SUD-EST.....	41
FIGURE 21 :	SCHEMA DE PRINCIPE DE LA TAR.....	43
FIGURE 22 :	EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE L'INCENDIE	46
FIGURE 23 :	TONNAGE RECEPTIONNE SUIVANT LES PLAGES HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE EN 2019	49

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES AP PORTANT SUR L'ISDND DE LA GABARRE	6
TABLEAU 2 : TONNAGE ANNUEL DES DECHETS ADMIS POUR L'ANNEE 2019	10
TABLEAU 3 : REPARTITION DU VIDE DE FOUILLE PAR CASIER AU 31 DECEMBRE 2019	18
TABLEAU 4 : TONNAGE STOCKE EN CASIERS DURANT L'ANNEE 2019	20
TABLEAU 5 : RECAPITULATIF DE LA QUANTITE DE LIXIVIATS COLLECTEE ET TRAITEE AU COURS DE L'ANNEE 2019	34
TABLEAU 6 : RECAPITULATIF DE LA QUANTITE DE BIOGAZ TRAITE AU COURS DE L'ANNEE 2019	35
TABLEAU 7 : ANALYSES AU DROIT DES CHEMINEES DE L'UNITE DE VALORISATION DU BIOGAZ	35
TABLEAU 8 : PRINCIPALES MENSURATIONS DES SUBDIVISIONS DU CASIER SUD-EST	40
TABLEAU 9 : ACTIONS CORRECTIVES ET CURATIVES MISES EN ŒUVRE A LA SUITE DE L'INCIDENT DE PROLIFERATION DE LEGIONELLES DANS LA TAR.....	45

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	REGISTRE DES DECHETS ADMIS POUR L'ANNEE 2019
ANNEXE 2 :	RAPPORTS MENSUELS - SECHE
ANNEXE 3 :	RAPPORT ENVIRONNEMENTAL - SECHE

1. CONTEXTE ET OBJET DU DOSSIER

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le SYVADE de Guadeloupe est autorisé à exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) de la Gabarre située sur la commune des Abymes (cf. Figure 1 et Figure 2).

Année	Intitulé de l'arrêté préfectoral
1973	Arrêté préfectoral 73-65/AC du 2 août 1973 , autorisant le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (ancien nom du SYVADE) de l'Agglomération Pointoise à ouvrir et exploiter une décharge contrôlée de résidus urbains sur le territoire de la commune des Abymes au lieu-dit « Gabarre ».
2009	Arrêté préfectoral 2009-1120 AD/1/4 du 16 juillet 2009 de mise en demeure à l'encontre du SICTOM de l'Agglomération Pointoise concernant la décharge brute de déchets ménagers et assimilés de la Gabarre exploitée au lieu-dit « Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes.
2009	Arrêté préfectoral 2009-1618 AD/1/4 du 22 octobre 2009 imposant au SICTOM de l'Agglomération Pointoise la fermeture de la décharge brute de déchets ménagers et assimilés de la Gabarre exploitée au lieu-dit « Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes et des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post-exploitation.
2012	Arrêté préfectoral complémentaire 2012-106 DICTAJ/BRA du 26 janvier 2012 modifiant les critères d'admission des déchets sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre.
2012	Arrêté préfectoral complémentaire 2012-981 DICTAJ/BRA du 28 août 2012 fixant une capacité maximale annuelle de traitement et modifiant les critères d'admission des déchets sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre.
2012	Arrêté préfectoral complémentaire 2012-1404/SG DICTAJ/BRA du 26 décembre 2012 prolongeant l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre pour motif d'intérêt général.
2013	Arrêté préfectoral 2013-008/SG/DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013 imposant au SICTOM de Guadeloupe la fermeture définitive de la partie de la décharge non concernée par le casier de stockage de déchets ménagers au lieu-dit « La Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes et des prescriptions pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post-exploitation.
2013	Arrêté préfectoral 2013-009/SG/DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013 de prescriptions techniques relatif à l'exploitation d'un casier de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Gabarre » par le SICTOM de la Guadeloupe.
2015	Arrêté préfectoral 2015-059/SG/DiCTAJ/BRA du 15 juin 2015 permettant la prolongation de l'exploitation du casier de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Gabarre » sous réserve du respect de prescriptions techniques complémentaires à l'arrêté préfectoral n°2013-009 DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013.
2016	Arrêté préfectoral 2016-044/SG/DiCTAJ/BRA du 31 mai 2016 actant la réduction du tonnage annuel admissible de déchets sur l'ISDND de la Gabarre
2018	Arrêté préfectoral du 2 août 2018 permettant la prolongation de l'exploitation du casier de stockage de déchets non dangereux sous réserve du respect des prescriptions techniques complémentaires à l'AP n°2013-008 DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013
2020	Arrêté préfectoral du 23 janvier 2020 modifiant les prescriptions techniques complémentaires de l'AP n°2013-008 DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013 sur la durée d'exploitation

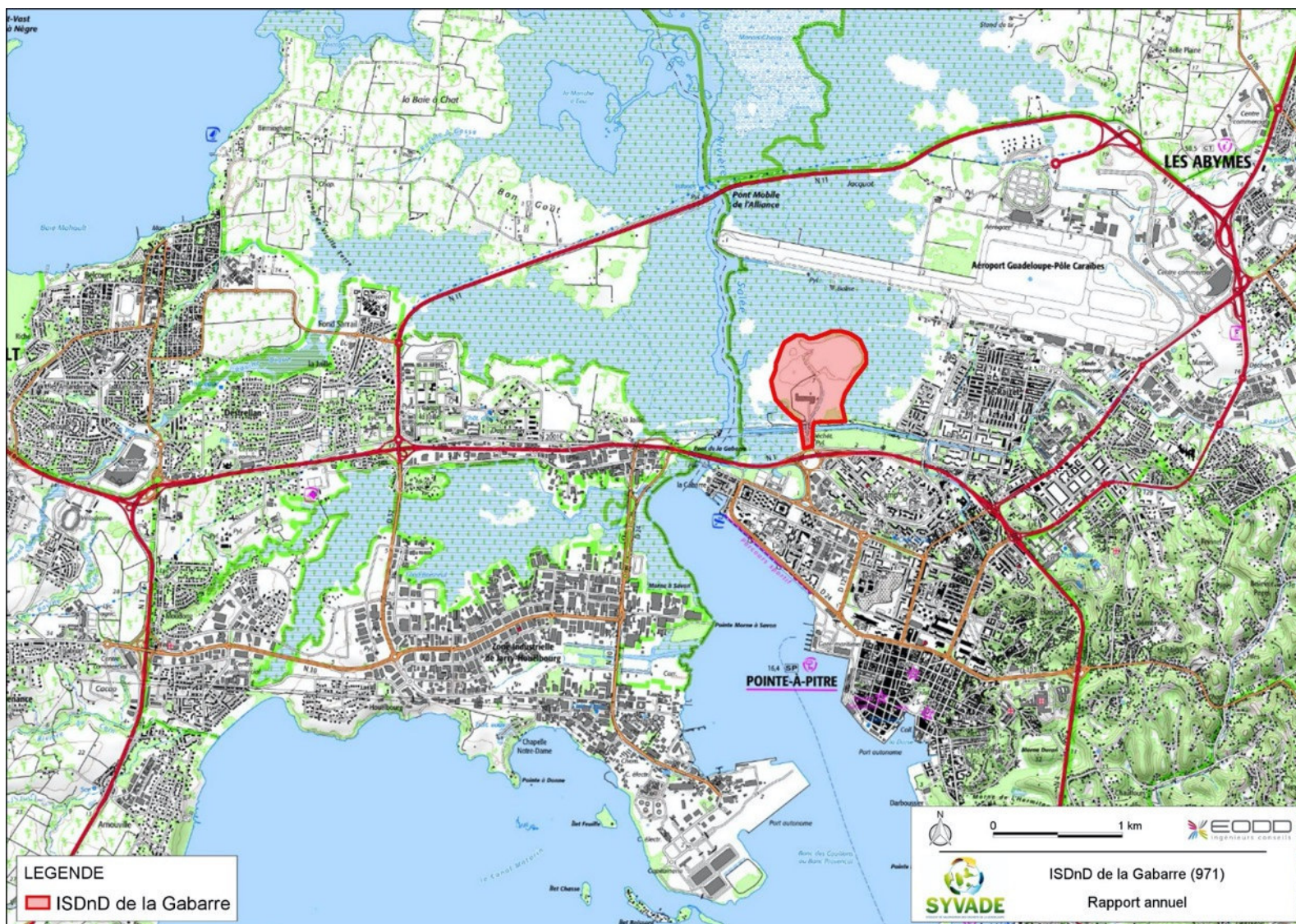
Tableau 1 : Liste des AP portant sur l'ISDnD de la Gabarre

1.2 OBJET DU DOSSIER

Le présent document établit le rapport annuel d'activité pour l'année 2019 de l'ISDnD de la Gabarre dans le cadre de son exploitation et des différents travaux ayant cours sur site.

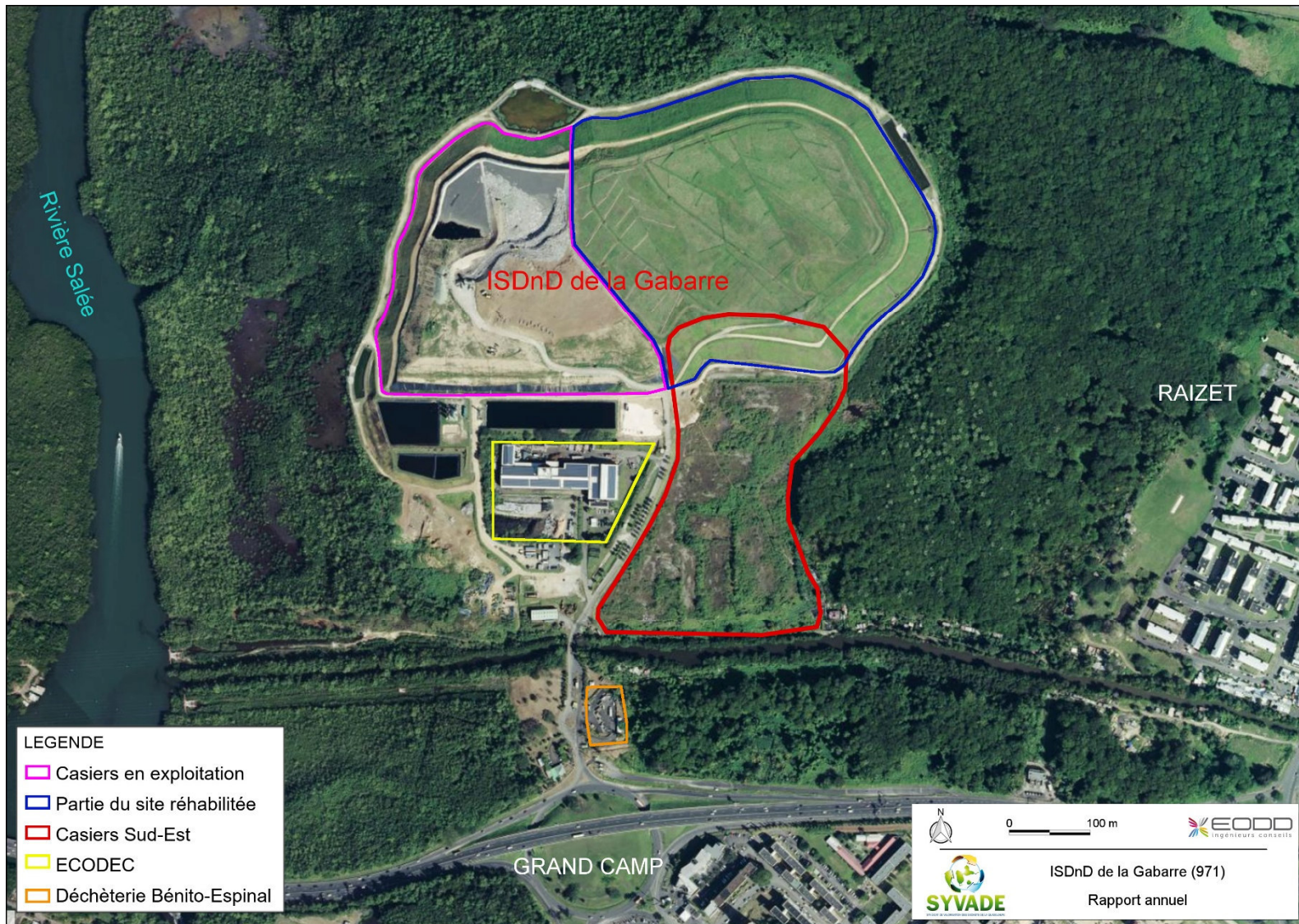
Ce rapport est rédigé conformément aux prescriptions suivantes :

- l'article 3.8.1 « Rapport annuel » de l'Arrêté Préfectoral n°2013-009/SG/DiCTAJ/BRA du 14 mars 2013 relatif à l'exploitation d'un casier de stockage de déchets non dangereux ;
- le titre III de l'Arrêté Ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (qui a abrogé l'AM du 9 septembre 1997 le 01/07/2016).



Source : Géoportail

Figure 1 : Localisation IGN du site de la Gabarre



Source : Géoportail

Figure 2 : Vue aérienne du site de la Garbarre

2. NATURE ET FLUX DE DECHETS ADMIS SUR LE SITE

Les déchets admis et interdits sur le site sont repris au titre 3 « Règles de gestion du casier de stockage de déchets non dangereux », article 3.1.4 « Déchets autorisés » de l'arrêté préfectoral n°2013-009/SG/DICTAJ/BRA du 14 mars 2013, et à l'article R.541-8 et ses annexes I et II du code de l'environnement.

Seuls les déchets ménagers et assimilés produits par les ménages, les encombrants non valorisables produits par les ménages et la part non valorisable des déchets de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles et bois, issue de l'activité de tri d'une installation classée autorisée ou déclarée au titre de la rubrique IPCE n°2714, sont autorisés.

En 2019, les déchets entrant sur le site de la Gabarre proviennent principalement des communes et des Communautés des Commune membres du SYVADE ou ayant conventionné avec le syndicat :

- la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) : Petit-Bourg, Goyave ;
- la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) : Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Canal, Port-Louis ;
- la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG) : Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis ;
- Cap Excellence : les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault ;
- SYVADE de la Guadeloupe ;

On note également une entrée de déchets provenant d'autres tiers :

- Caribéenne de recyclage ;
- ECODEC.

Le détail annuel des tonnages réceptionnés en 2019 sur l'ISDnD de la Gabarre est indiqué dans le Tableau 2.

Déchets admis sur le site de la Gabarre	Tonnage provenant des adhérents (t/an)	Tonnage provenant des tiers (t/an)
Encombrants	24 961,581	-
Ordures ménagères (OM)	60 979,616	-
Refus de tri	-	20 284,997
Résidus de broyage	-	28,26
TOTAL	85 941,197	20 313,257
	106 254,454	

Tableau 2 : Tonnage annuel des déchets admis pour l'année 2019

Le détail des apports en fonction des adhérents et des tiers reçus au cours de chaque mois de l'année 2019 est repris en annexe 1 du présent document.

D'après le tableau ci-avant, 80,88 % des déchets reçus sur le site de la Gabarre en 2019 proviennent des communes membres du SYVADE et 19,12 % des tiers (Caribéenne de Recyclage et Ecodec).

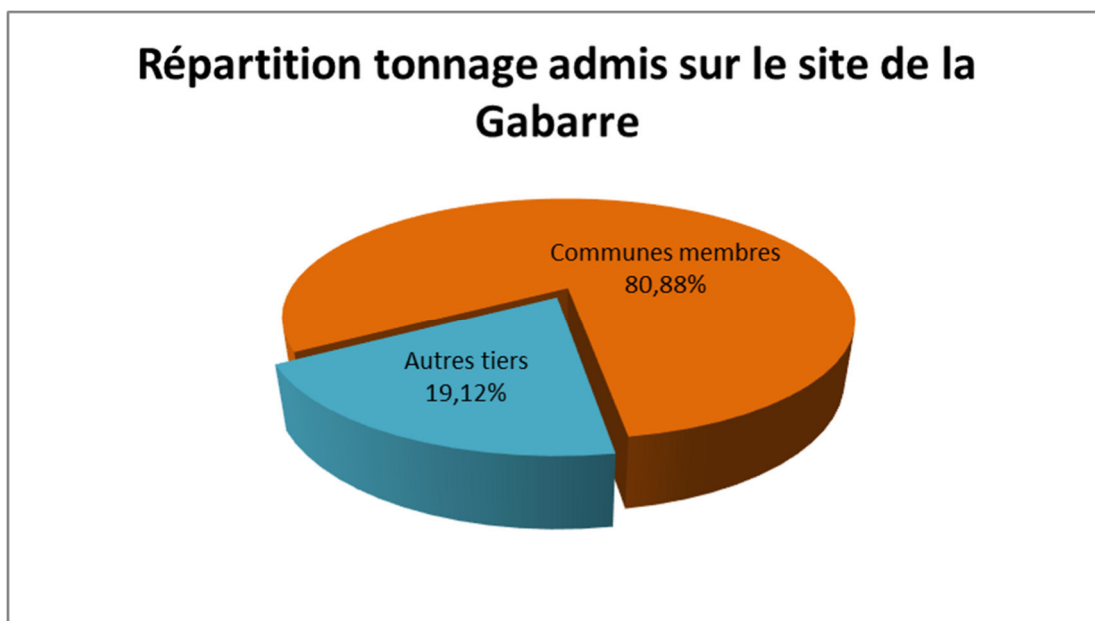


Figure 3 : Répartition du tonnage entrant sur l'ISDnD de la Gabarre en 2019

L'évolution mensuelle des tonnages entrants sur le site, au cours de l'année 2019, est présentée dans la Figure 4.

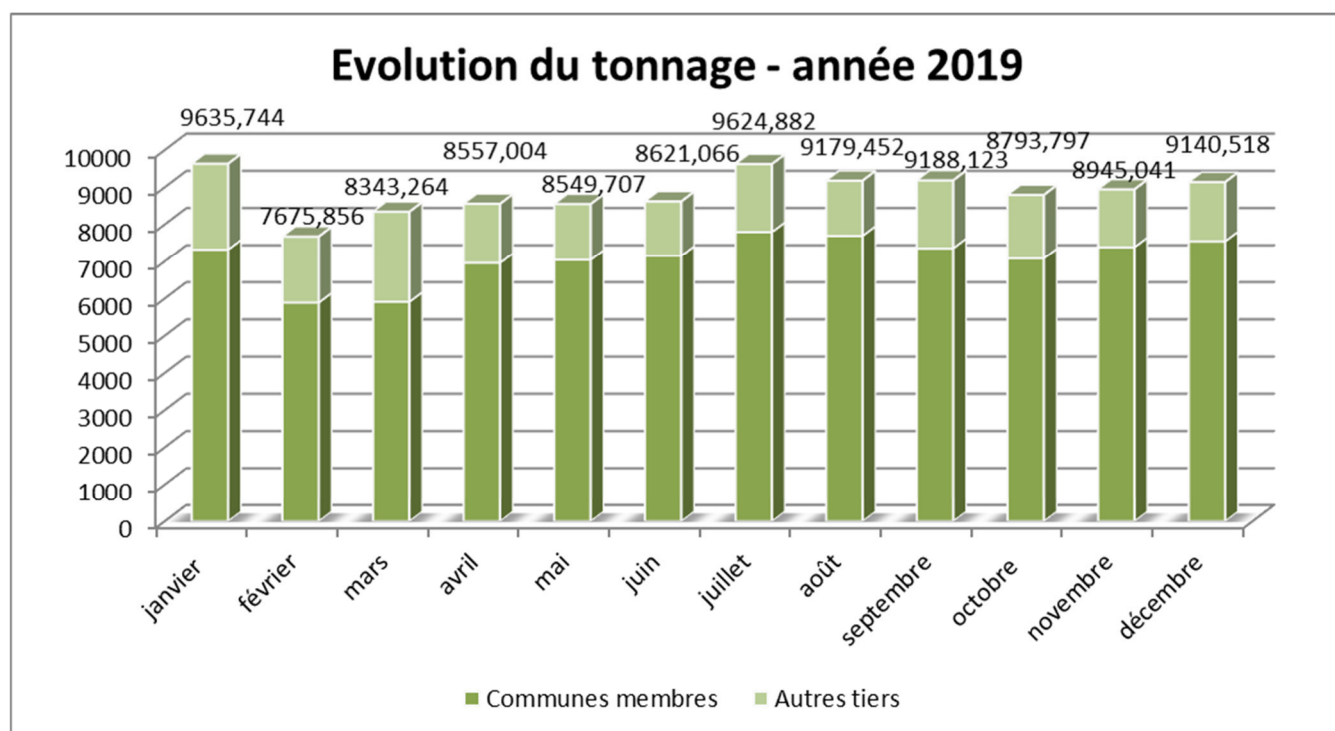


Figure 4 : Evolution mensuelle du tonnage de déchets entrants au cours de l'année 2019

Le tonnage de déchets entrants n'est pas très régulier au cours de l'année 2019 avec des pics d'augmentation pour les mois de janvier, juillet, août, septembre, novembre et décembre.

L'AP n°2016-044 du 31 mai 2016 fixe la limite maximale autorisée à 105 000 t/an.

Le dépassement de la limite actuellement autorisée est de plus de 1 250 t (106 254,454 t pour l'année 2019). Une diminution notable des quantités enregistrées a été constatée par rapport aux deux années précédentes (réduction de 20 383,409 t par rapport à 2017 et de 10 015,769 t par rapport à 2018). Cependant, les efforts de communication et de restriction doivent être approfondis pour respecter la limite légale l'année suivante.

3. NATURE ET FLUX DES DECHETS REFUSES SUR SITE

Sont repris et listés ci-après, conformément à l'AP n°2013-009/SG/DICTAJ/BRA du 14 mars 2013, les déchets interdits dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre :

- les déchets dangereux définis à l'article R.541-8 du code de l'environnement ;
- les déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions des articles R.541-8 à R.541-10 du code de l'environnement ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- les déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- les déchets contenant plus de 50 mg/kg de polychlorobiphényles (PCB) ;
- les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 % ;
- les déchets d'activité de soins et assimilés à risques infectieux (DASRI) ;
- tous les déchets des ménages dès lors qu'une filière à responsabilités élargie au producteur (REP) dédiée est opérationnelle sur le territoire.

Les autres déchets interdits suite aux préconisations de la DEAL sont :

- les boues ;
- les Déchets Non Dangereux issus des Activités Economiques ;
- les déchets inertes ;
- les déchets verts ;
- le verre.

Suite à la mise en place des mesures suivantes, aucun déchet n'a fait l'objet d'un refus au cours de l'année 2019 :

- diminution drastique des déchets autorisés (par nature et provenance) ;
- meilleur respect des règles par les transporteurs ;
- caractérisation / contrôle des déchets au dépotage non systématique. Seules les non-conformités graves sont signalées. Un contrôle plus strict des lots de déchets impliquerait d'imposer une collecte plus sélective par les EPCI. Cela pourrait être un axe d'amélioration en collaboration avec les EPCI.

4. AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES DANS LE CADRE DU MARCHE DE REHABILITATION

Le travaux de réhabilitation se sont achevés en décembre 2017.

Au cours de l'année 2019, aucune opération n'a été réalisée sur la zone réhabilitée.

5. AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES

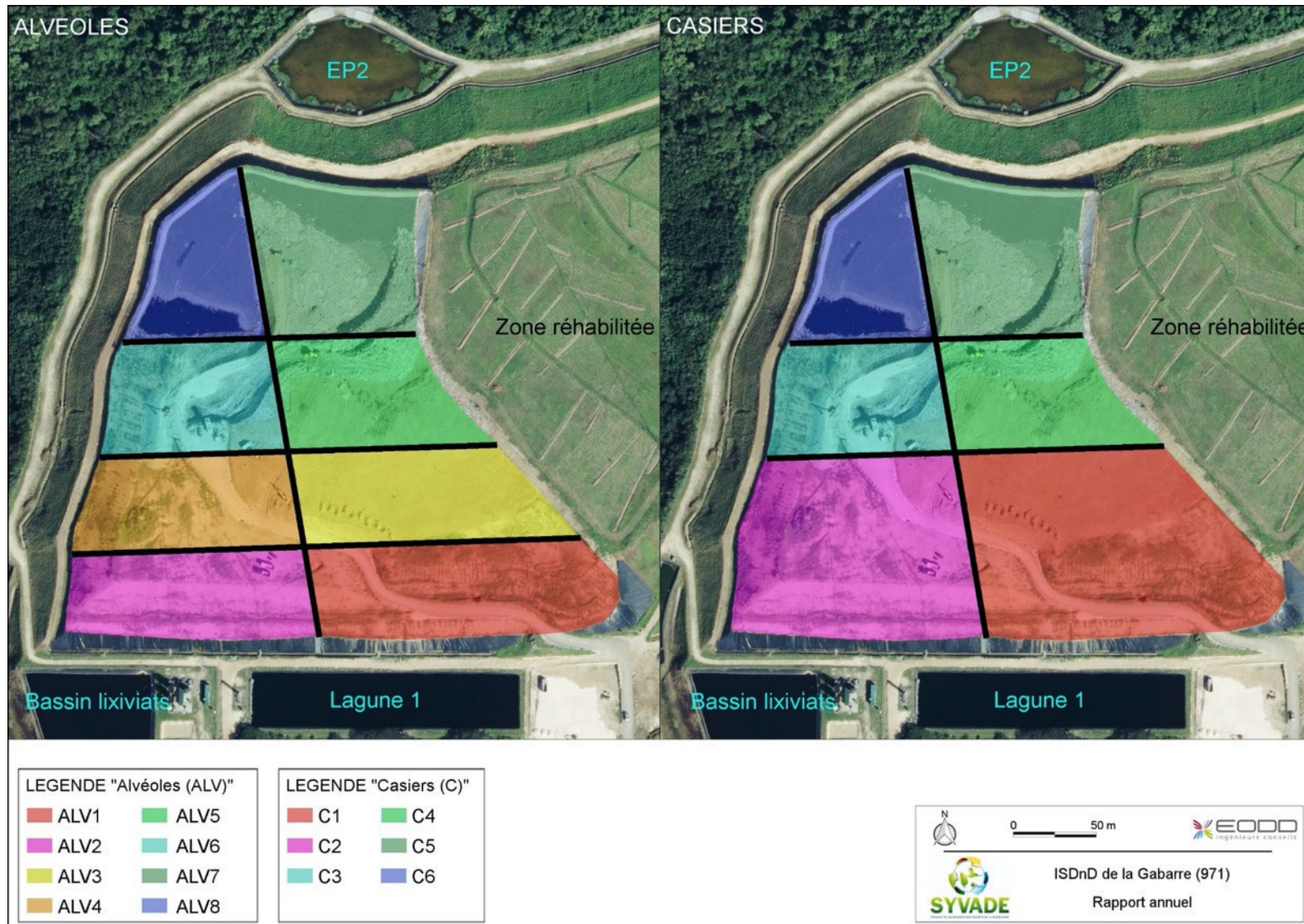
5.1 CONTEXTE

Le casier créé en rehausse sur d'anciens déchets, en partie Ouest et au droit de la zone réhabilitée, était initialement divisé en 8 alvéoles indépendantes hydrauliquement (cf. Figure 5).

Afin de prolonger l'exploitation et convertir le site en mode bioréacteur, ces 8 alvéoles sont devenus 6 casiers par AP du 15 juin 2015 (cf. Figure 5) :

- casier 1 : alvéoles 1 et 3 ;
- casier 2 : alvéoles 2 et 4 ;
- casier 3 : alvéole 6 ;
- casier 4 : alvéole 5 ;
- casier 5 : alvéole 7 ;
- casier 6 : alvéole 8.

La construction de ces casiers et leur exploitation respectent les prescriptions techniques reprises par les AP n°2013-009/SG/DICTAJ/BRA du 14 mars 2013 et n°2015-059 du 15 juin 2015, et sont conformes avec la réglementation en vigueur.



Source : Géoportail

Figure 5 : Localisation des alvéoles/casiers du site de la Gabarre

5.2 AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES EN 2019

Pour mémoire, les casiers C1 à C4 ont été réalisés entre 2013 et 2015, et les casiers C5 et C6 ont été mis en service en décembre 2016. Il n'y a donc pas eu de travaux de création de casiers depuis 2017.

Toutefois, des travaux annexes ont été entrepris durant l'année 2019. Il s'agit de :

- La finalisation du hangar de maintenance de l'unité de cogénération de biogaz en janvier.
- La mise en place d'un dispositif d'aération des lixiviats traités alimentant la TAR en octobre.
- La modification de la tuyauterie du module de prétraitement du biogaz avec le remplacement du débitmètre pour le biogaz valorisé et la mise en place d'un débitmètre pour le captage du biogaz en octobre.
- La modification de la tuyauterie interne au process de la TAR pour exclure l'aérotherme du comptage thermie en décembre.



Source : SES

Figure 6 : Modification de la tuyauterie interne au process de la TAR



Source : Fuji Electric

Figure 7 : Mise en place d'un débitmètre

5.3 VOLUME DISPONIBLE DANS LES CASIERS EN COURS D'EXPLOITATION

Tous les casiers hormis les casiers C5 et C6 ont été exploités au cours de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, le vide de fouille résiduel est de 68 620 m³ sur l'ensemble des casiers de stockage (cf. Tableau 3).

	Volume occupé (m ³)	Vide de fouille résiduel (m ³) ¹
CASIER 1	263 311	17849
CASIER 2	195 215	19857
CASIER 3	113 430	3265
CASIER 4	106 925	21695
CASIER 5	108 113	2978
CASIER 6	57 762	2976
TOTAL	844 756	68 620

Tableau 3 : Répartition du vide de fouille par casier au 31 décembre 2019

A noter que les volumes résiduels constatés au droit des casiers C5 et C6 sont dus aux tassements provoqués par la dégradation des déchets enfouis, ils seront donc difficilement exploitables.

5.4 EXPLOITATION DES CASIERS

L'exploitation des casiers s'est déroulée par phase depuis mi-mai 2013. Le Tableau 4 reprend l'exploitation de chaque casier au cours de l'année 2019.

Tonnage stocké en 2019		CASIER 1	CASIER 2	CASIER 3	CASIER 4	CASIER 5	CASIER 6
JANVIER	Déchets entrants	7129	-	-	2675,91	-	-
	Matériaux de couverture	350	-	-	820	-	-
Total mois de janvier		7479	-	-	3495,91	-	-
FEVRIER	Déchets entrants	7718,86	-	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois de février		7718,86	-	-	-	-	-
MARS	Déchets entrants	8394,93	-	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	900	-	-	-	-	-
Total mois de mars		9294,93	-	-	-	-	-

¹ Intègre la rehausse de 5 m

Tonnage stocké en 2019		CASIER 1	CASIER 2	CASIER 3	CASIER 4	CASIER 5	CASIER 6
AVRIL	Déchets entrants	4883	3673,45	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois d'avril		4883	3673,45	-	-	-	-
MAI	Déchets entrants	-	8570,83	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois de mai		-	8570,83	-	-	-	-
JUIN	Déchets entrants	6893,06	1728	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois de juin		6893,06	1728	-	-	-	-
JUILLET	Déchets entrants	-	7850	1 793	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	1600	400	-	-	-
Total mois de juillet		-	9450	2193,43	-	-	-
AOÛT	Déchets entrants	-	5929,65	1821	1 436	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois d'août		-	5929,65	1821	1436	-	-
SEPTEMBRE	Déchets entrants	-	2832	2120,65	4 234	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois de septembre		-	2832	2120,65	4234	-	-
OCTOBRE	Déchets entrants	4695	532	2087,43	1 521	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois d'octobre		4695	532	2087,43	1521	-	-
NOVEMBRE	Déchets entrants	8961,06	-	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-
Total mois de novembre		8961,06	-	-	-	-	-
DECEMBRE	Déchets entrants	9140,51	-	-	-	-	-
	Matériaux de couverture	-	-	-	-	-	-

Tonnage stocké en 2019	CASIER 1	CASIER 2	CASIER 3	CASIER 4	CASIER 5	CASIER 6
Total mois de décembre	9140,51	-	-	-	-	-
TOTAL TONNAGE STOCKE (y compris matériaux de couverture)	59 065,42	32 715,93	8 222,51	10 686,91	0	0
	110 690,77					

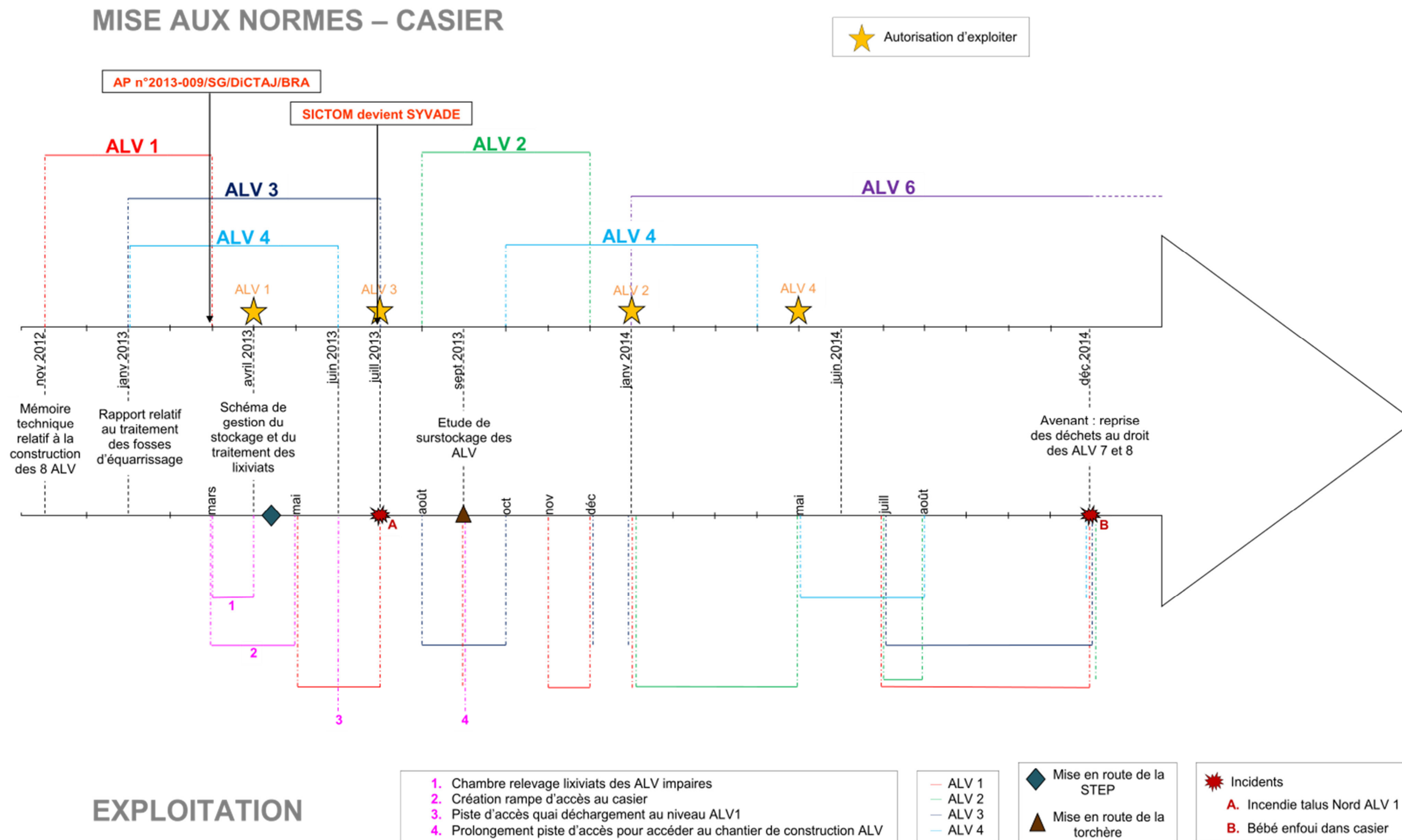
Tableau 4 : Tonnage stocké en casiers durant l'année 2019

En 2019, un total de 106 620,77 tonnes de déchets a été stocké dans les 4 casiers C1, C2, C3 et C4. Une couverture hebdomadaire composée de terre étant mise en œuvre sur ces quatre zones de stockage (4 070 t), le tonnage effectif s'élève ainsi à 110 690,77 tonnes en 2019 pour les 4 casiers en exploitation.

Les plans mensuels d'exploitation sont repris dans les rapports mensuels d'activité de SES fournis en annexe 2 du présent document.

5.5 CHRONOLOGIE DES TRAVAUX ET EXPLOITATION DES CASIERS DE STOCKAGE

Les figures ci-après présentent la chronologie des travaux de construction des casiers de stockage et leur exploitation depuis la mise en vigueur depuis novembre 2012 jusqu'à décembre 2019.

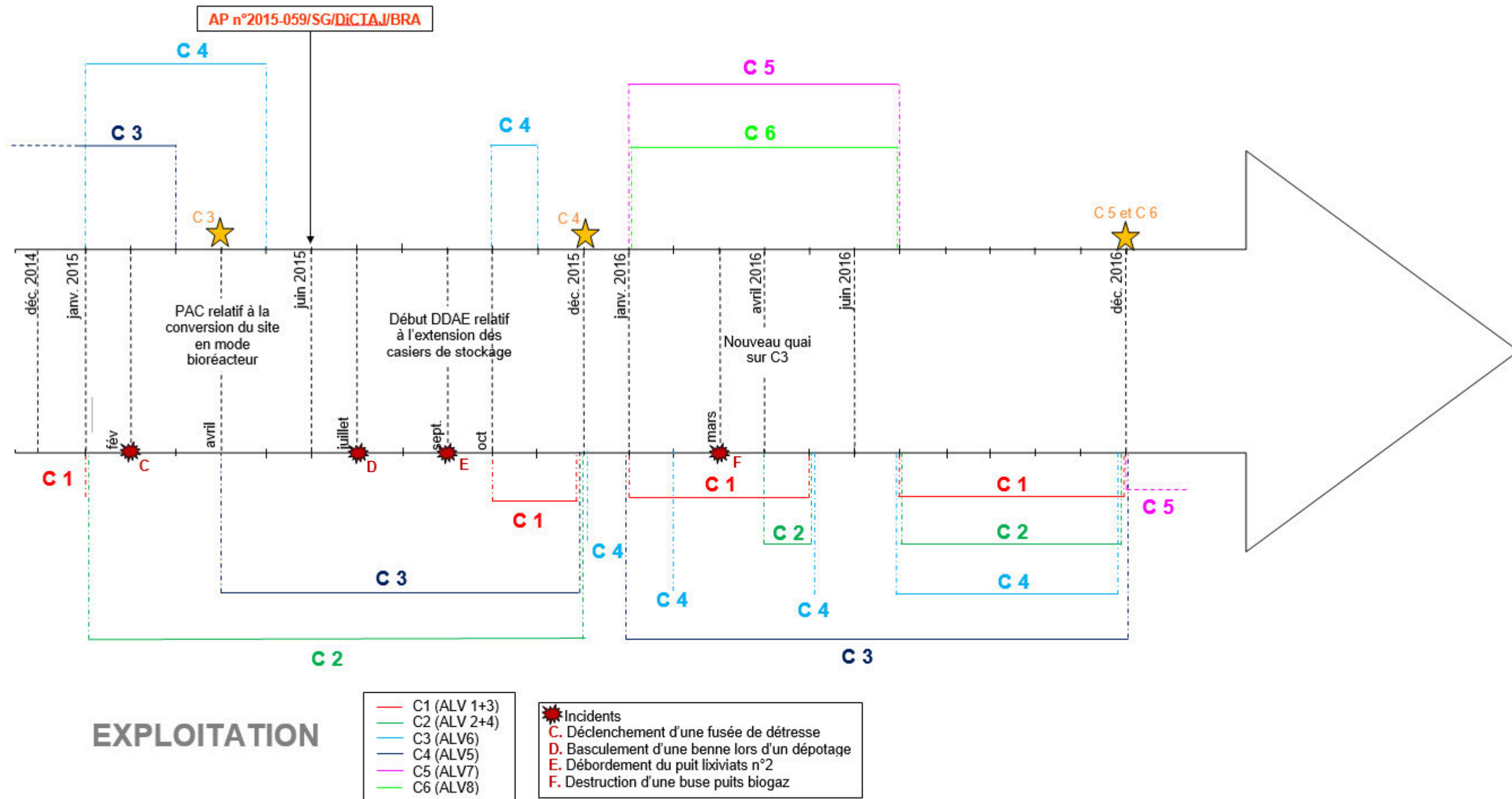


Source : EODD

Figure 8 : Flèche chronologique des travaux de construction des casiers de stockage et leur exploitation pour la période 2012 à 2014

MISE AUX NORMES – CASIER

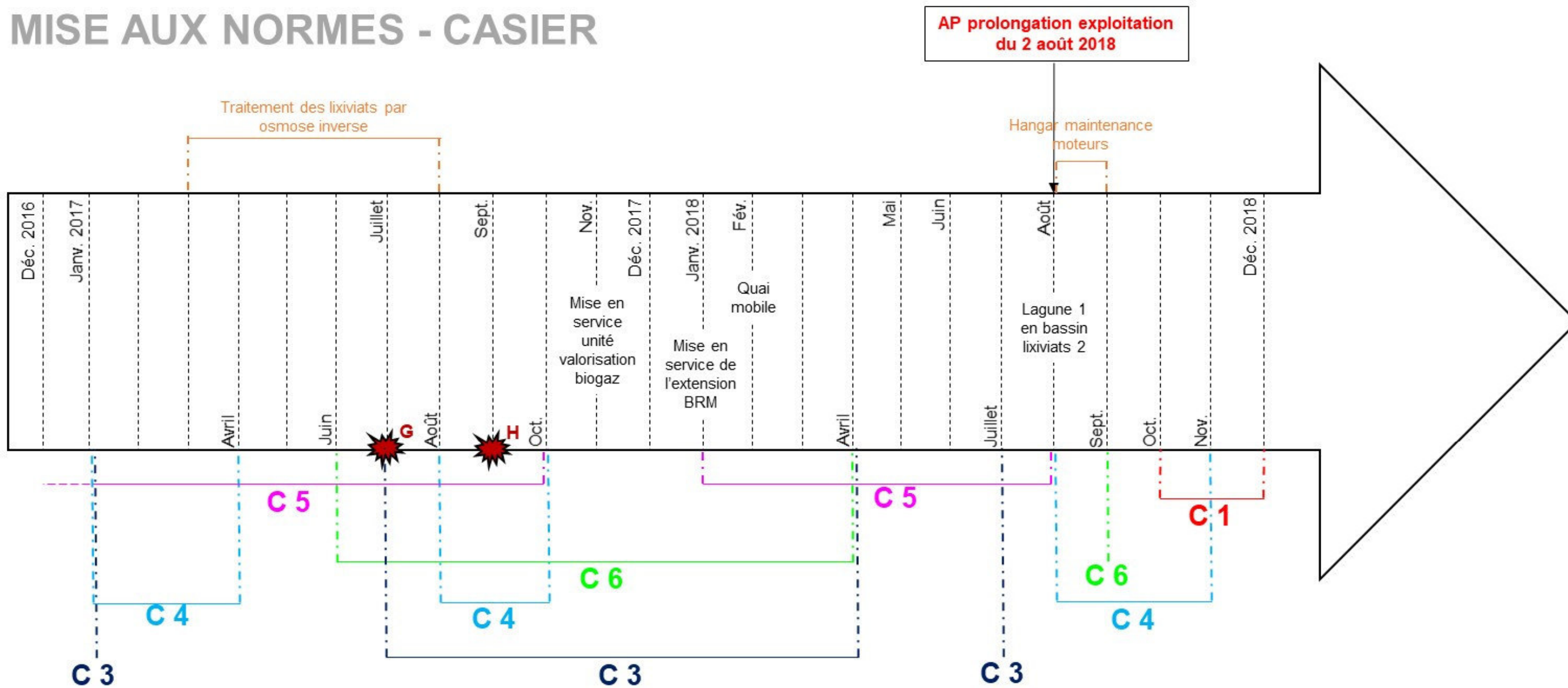
★ Autorisation d'exploiter



Source : EODD

Figure 9 : Flèche chronologique des travaux de construction des casiers de stockage et leur exploitation pour la période 2015 à 2016

MISE AUX NORMES - CASIER



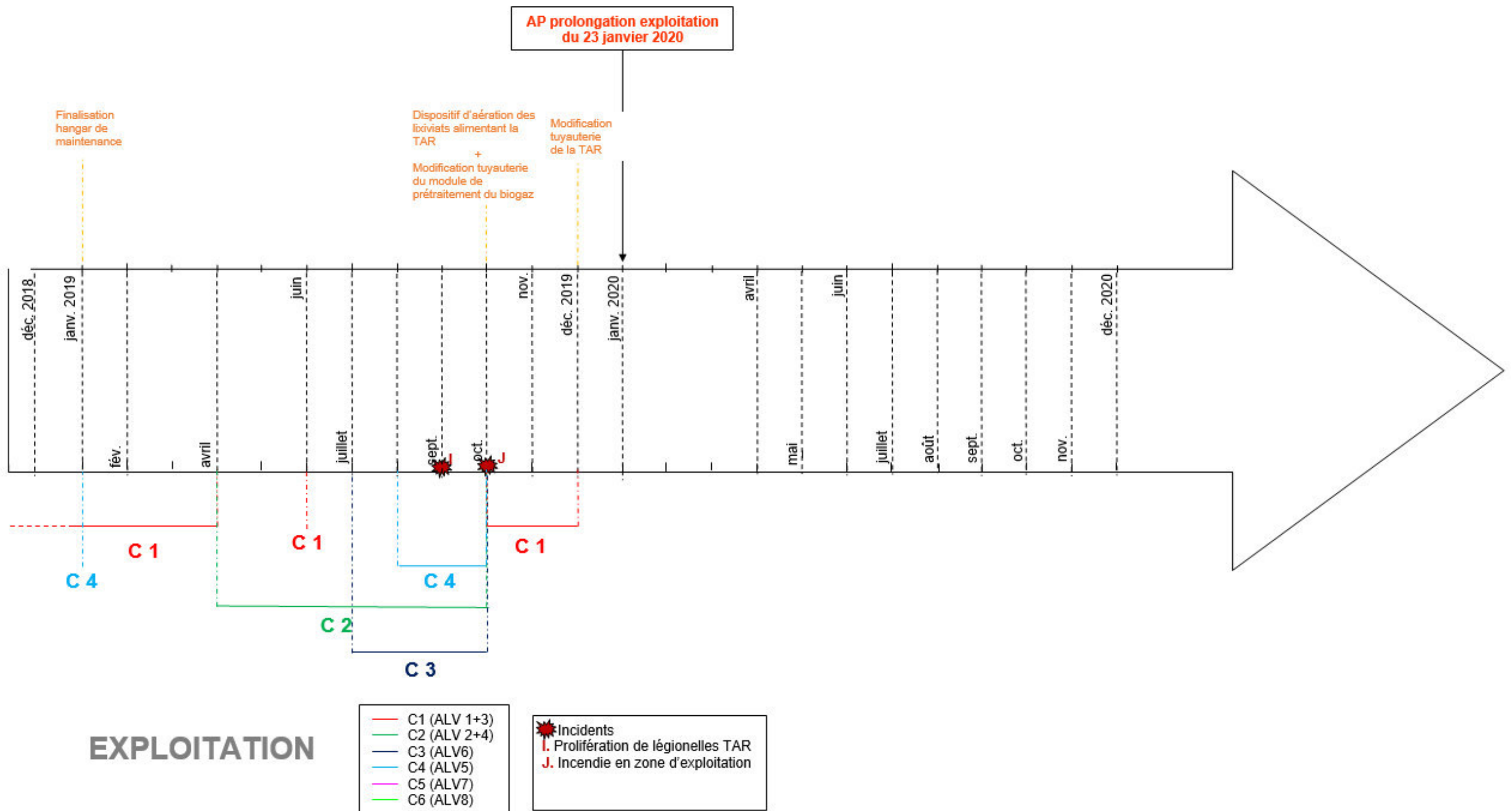
EXPLOITATION

— C1 (ALV 1+3)	☀ Incidents G Incendie C6 puis reprise de l'étanchéité H Dégâts suite à l'ouragan Maria
— C2 (ALV 2+4)	
— C3 (ALV6)	
— C4 (ALV5)	
— C5 (ALV7)	
— C6 (ALV8)	

Source : EODD

Figure 10 : Flèche chronologique des travaux de construction des casiers de stockage et leur exploitation pour la période 2017 à 2018

MISE AUX NORMES – CASIER



Source : EODD

Figure 11 : Flèche chronologique des travaux de construction des casiers de stockage et leur exploitation pour la période 2019

6. AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CASIER SUD-EST

6.1 CONTEXTE

Le casier Sud-Est de stockage est divisé en 5 subdivisions (S1, S2, S3, S4 et S5) isolées hydrauliquement, il s'étend sur une surface d'environ 2,5 ha (cf. Figure 12).

Une plateforme au sud de ce casier comprendra un bassin EP et un bassin lixiviats.

Une description succincte du casier est reprise au chapitre 9.

La construction de ce casier et son exploitation sont conformes avec la réglementation en vigueur.

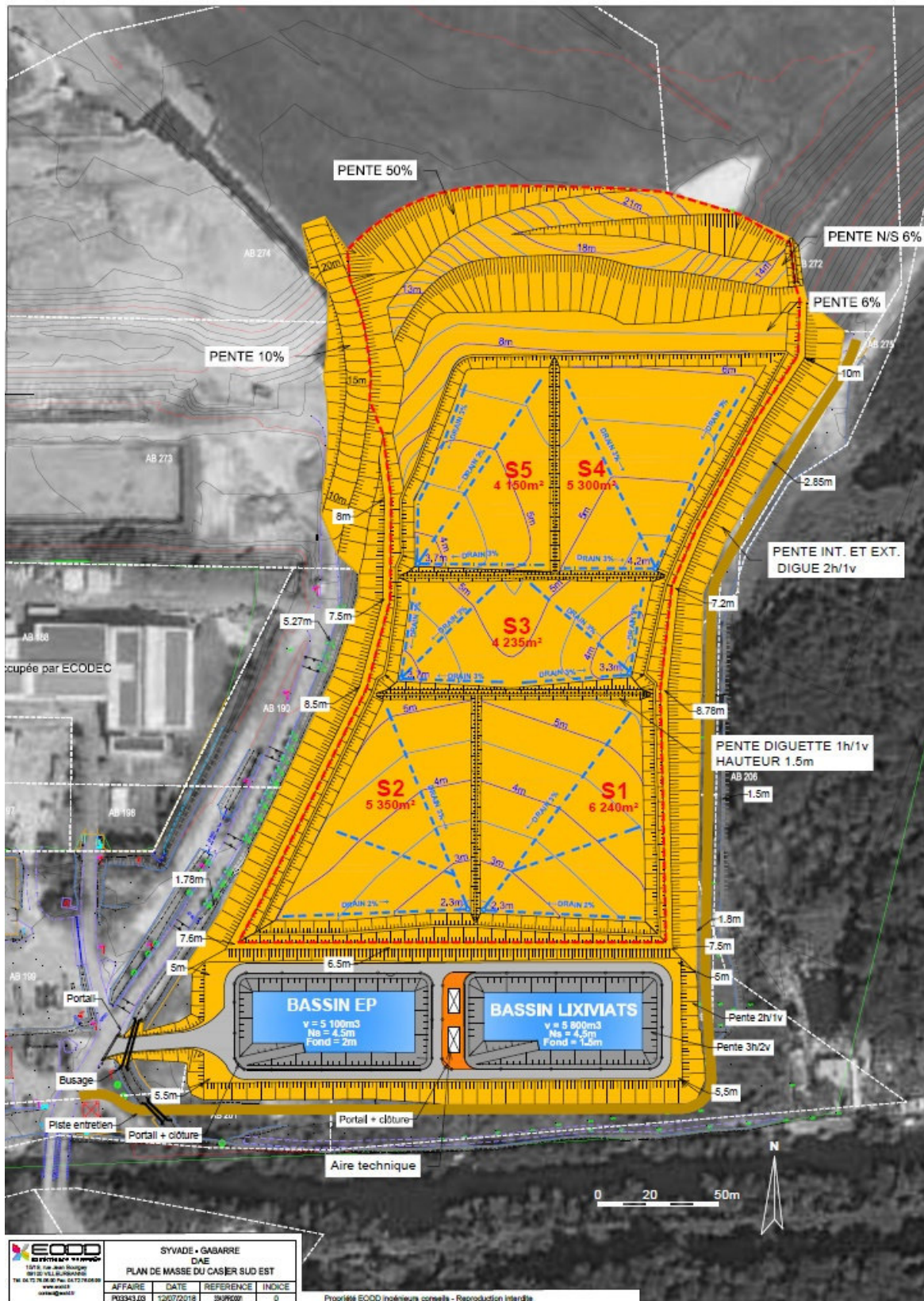


Figure 12 : Localisation des subdivisions du casier Sud-Est du site de la Gabarre

6.2 AMENAGEMENTS ET ACTIVITES REALISES EN 2019

Le dernier trimestre de l'année 2019 a été marqué par :

- Le démarrage des travaux préparatoires du casier Sud-Est (subdivision S2 et pré-chargements des zones Est).
- Le dévoiement du collecteur principal de biogaz à la jonction entre le massif réhabilité et le futur casier Sud-Est en décembre.



Source : SES

Figure 13 : dévoiement du collecteur principal de biogaz



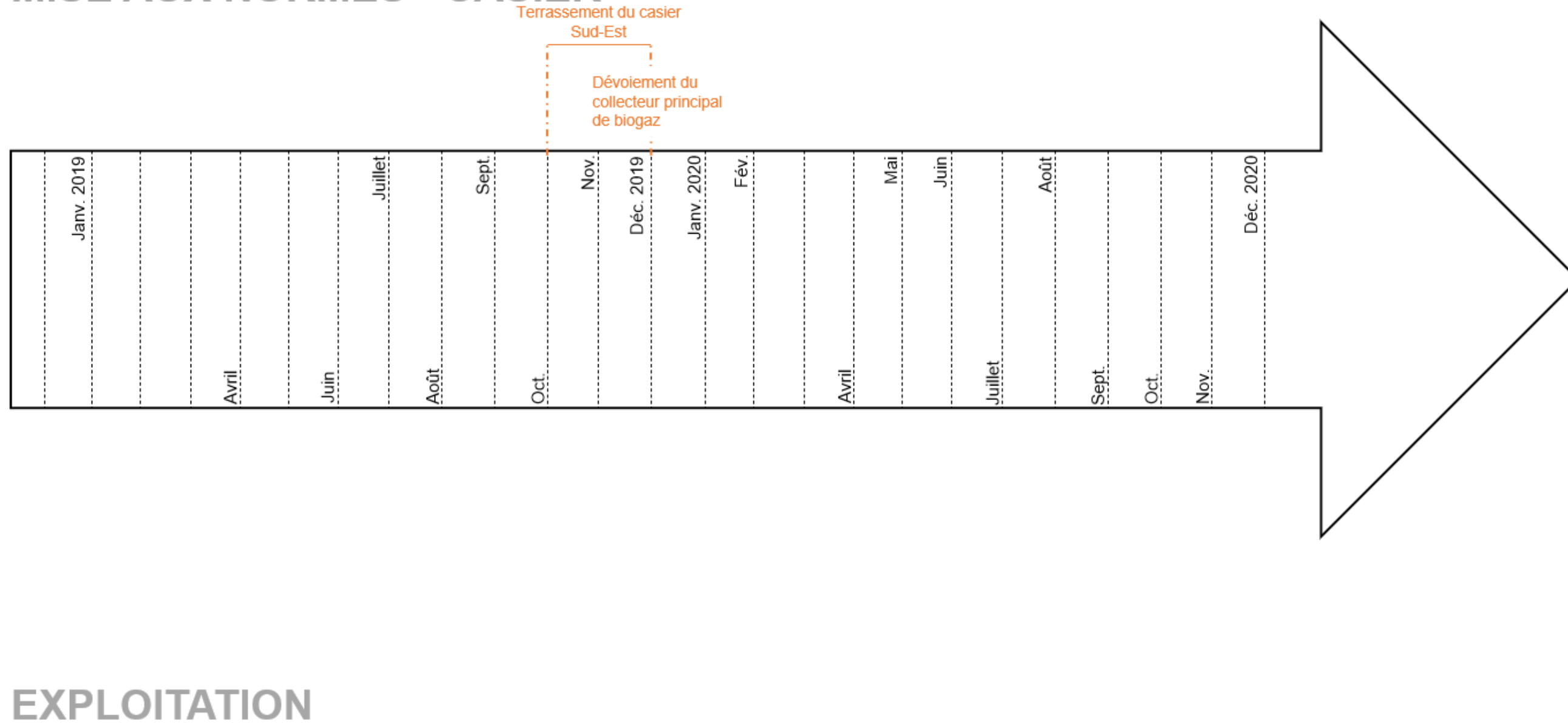
Source : SES

Figure 14 : Travaux de construction de S2

6.3 CHRONOLOGIE DES TRAVAUX ET EXPLOITATION DU CASIER SUD-EST

La figure ci-après présente la chronologie des travaux de construction du casier Sud-Est depuis le début des travaux en 2019.

MISE AUX NORMES - CASIER



EXPLOITATION

Figure 15 : Flèche chronologique des travaux de construction du casier Sud-Est pour la période 2019

7. AMENAGEMENTS ET ACTIVITES PREVUS EN 2020

Concernant la partie réhabilitation, aucun aménagement n'est prévu, les travaux de réhabilitation ayant été achevés fin 2017.

Aucun aménagement n'est également prévu dans le cadre de l'exploitation des 6 casiers de stockage de déchets au cours de l'année 2020.

Excepté la poursuite des travaux de construction du casier Sud-Est, aucune autre opération ne devrait être engagée sur l'année 2020.

8. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

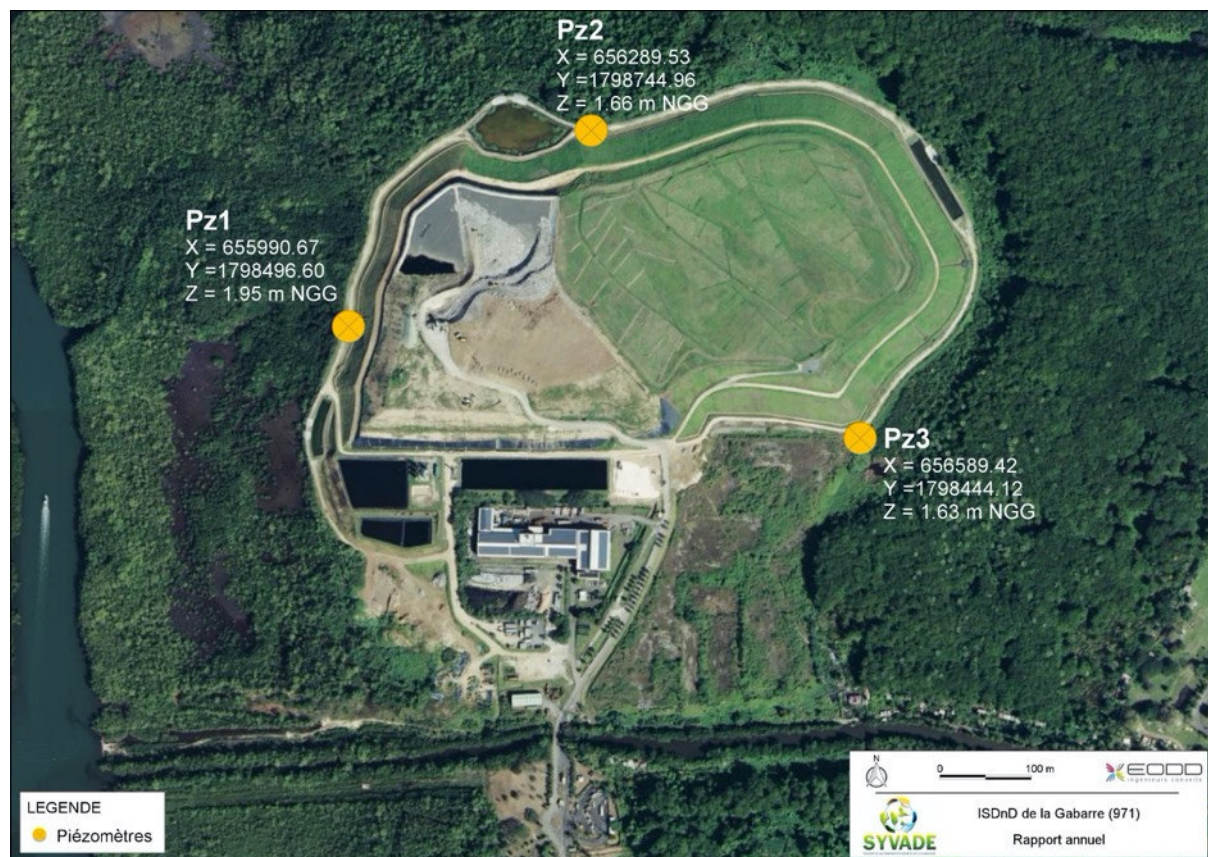
Un rapport environnemental pour l'année 2019 (cf. Annexe 3) a été rédigé par Sêché Eco Services conformément aux prescriptions définies dans les arrêtés préfectoraux du 14 mars 2013 relatifs à la réhabilitation de l'ISDnD de la Gabarre en vue de sa fermeture et à l'exploitation de casiers de stockage de déchets non dangereux (gestion des eaux de ruissellement et lixiviats, gestion du biogaz) et dans l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDnD (surveillance des eaux souterraines). Ce rapport reprend les résultats du contrôle des eaux souterraines, eaux superficielles, eaux traitées issues des lixiviats, ainsi que du contrôle du biogaz.

A l'exception de pics ponctuels (DCO et MES), justifiés dans la suite du document, le suivi environnemental du site de la Gabarre montre un respect des prescriptions règlementaires et plus précisément des valeurs seuils fixées par la réglementation applicable au site.

8.1 EAUX SOUTERRAINES

Afin de permettre un suivi trimestriel des eaux souterraines pendant et après la réhabilitation ainsi que pendant l'exploitation des casiers de stockage du site de la Gabarre, des dispositifs de contrôle qualité ont été installés en 2012 (cf. Figure 16) :

- les piézomètres Pz1 et Pz2 situés en aval hydraulique du site ;
- le piézomètre Pz3 implanté en amont hydraulique.



Source : Géoportail

Figure 16 : Localisation des piézomètres au droit de l'ISDnD de la Gabarre

Les paramètres analysés sur les eaux souterraines sont les suivants :

- pH, couleur et conductivité ;
- MEST, COT, DCO et DBO5 ;
- N global, NTK et NH₄, ;
- P total ;
- phénols ;
- métaux totaux, Cr⁶⁺, Cd, Pb, Hg, As, F et composés fluorés ;
- CN libres ;
- hydrocarbures totaux ;
- composés halogénés (en AOX ou EOX).

De manière générale, les valeurs obtenues en aval hydraulique (Pz1 et Pz2) sont globalement supérieures aux valeurs en amont hydraulique (Pz3).

Les paramètres physico-chimiques sont relativement stables sur l'année. On note toutefois des pics ponctuels en mars pour la DCO au droit du piézomètre Pz1 et en mai pour les MES au droit de Pz1 et Pz2. Ces pics peuvent être expliqués par une panne de la pompe du puits lixiviats n°5, ce qui n'a pas permis un rabattement total de la nappe des lixiviats accumulée en certains points du massif.

Les résultats de l'année 2019 témoignent, tout comme les années précédentes, de l'efficacité des dispositifs de captage mis en place sur le site de la Gabarre et de la pertinence de leur maintien.

Les résultats des analyses d'eaux souterraines pour l'année 2019 sont présentés dans le rapport environnemental de Séché Eco Services en annexe 3.

8.2 EAUX SUPERFICIELLES

Afin de collecter les eaux superficielles issues du dôme et des talus de la partie réhabilitée, non susceptibles de rentrer en contact avec les déchets (complexe de couverture étanche), un réseau de descentes d'eau et de fossés gravitaires évacue les eaux de ruissellement vers 3 bassins de réception/décantation :

- EP1 situé à l'Ouest ;
- EP2 situé au Nord ;
- EP3 situé au Nord-Est.

La localisation des bassins et leur point de rejet sont repris en Figure 17.



Source : Géoportail

Figure 17 : Localisation des bassins d'eaux pluviales du site de la Gabarre

Les paramètres analysés sur les eaux superficielles sont les suivants :

- pH, couleur et conductivité ;
- MEST, COT, DCO et DBO5 ;
- N global, NTK et NH4 ;
- P total ;
- phénols ;
- métaux totaux, Cr6+, Cd, Pb, Hg, As, F et composés fluorés ;
- CN libres ;
- hydrocarbures totaux ;
- composés halogénés (en AOX ou EOX).

Le contrôle qualité des eaux pluviales est réalisé trimestriellement à l'exutoire de chaque bassin.

De manière générale, les résultats d'analyses sont corrects et globalement inférieurs aux seuils réglementaires. On note toutefois des taux en MES élevés au droit des bassins EP1 et EP2 au premier et deuxième trimestre dus à la présence de terre dans les bassins. Néanmoins, les teneurs en MES ne sont pas des non-conformités car le flux journalier maximal est toujours resté inférieur à 15 kg/j. Par ailleurs, les eaux du bassin EP1 n'ont pas été rejetées au premier semestre.

A noter que le paramètre couleur pour le bassin EP2 au premier trimestre semble erroné mais cette erreur n'a pas pu être confirmée par une contre analyse.

Les résultats d'analyses des eaux pluviales pour l'année 2019 sont présentés dans le rapport environnemental de Séché Eco Services en annexe 3.

8.3 EAUX TRAITEES ISSUES DES LIXIVIATS (EAUX NANOFILTREES)

Les lixiviats issus du site de la Gabarre subissent un traitement dans une station de traitement des lixiviats par BRM (bioréacteur à membranes) qui a été mise en place sur le site en 2013. Sa capacité de traitement varie entre 1,5 à 3 m³/h. Cependant, afin de traiter l'ensemble des lixiviats en provenance non seulement de la partie réhabilitée mais également de la partie exploitation, la capacité de traitement de cette station a été revue à la hausse, soit 5,8 m³/h pour un taux de fonctionnement de 88,7 % enregistré sur l'année 2019.

L'exploitation de tous les casiers (6 au total) au cours de l'année 2017 a fortement augmenté la production de lixiviats. Ainsi, suite à l'AP du 2 août 2018, le stockage des lixiviats est réalisé comme suit :

- bassin 1 : bassin de stockage des lixiviats bruts existant (capacité de 10 000 m³) ;
- bassin 2 : il s'agit de l'ancienne lagune 1 (réserve incendie) transformée en bassin de stockage de lixiviats bruts (capacité 6 500 m³) ;
- bassin tampon « eaux traitées » existant (capacité 3 300 m³).

Initialement, les eaux traitées étaient stockées dans un bassin tampon avant rejet par débordement dans la mangrove. Depuis novembre 2017, selon SES, elles alimentent l'unité de valorisation thermique du biogaz. Il n'y a donc plus de rejet vers le milieu naturel.



Source : Géoportail

Figure 18 : Localisation du système de traitement des lixiviats du site de la Gabarre

Au cours de l'année 2019, sur 60 463,91 m³ de lixiviats collectés, 51 402 m³ de lixiviats ont été traités. Le tableau ci-après présente les données de lixiviats sur l'année 2019.

	Lixiviats collectés (m ³)		Lixiviats traités (m ³)
	Pluie entrant dans le bassin lixiviats (m ³)	Partie exploitation (m ³)	
Janvier	90,78	4 243,75	4 923
Février	45,39	4 899,5	4 728
Mars	114,67	4 285,91	3 822
Avril	52,56	2 443,2	3 625
Mai	258,01	4 712,09	4 326
Juin	289,07	4 997,15	4 433
Juillet	401,35	7 334,05	4 831
Août	324,9	6 003,62	4 621
Septembre	296,24	5 025,52	4 529
Octobre	231,73	4 852,14	4 122
Novembre	129,01	4 303,47	3 526
Décembre	205,45	4 924,34	3 916
Total annuel	2 439,17	58 024,74	51 402

Tableau 5 : Récapitulatif de la quantité de lixiviats collectée et traitée au cours de l'année 2019

Dans le cadre de l'exploitation de l'ISDnD de la Gabarre, 4 campagnes d'analyses ont été menées sur les eaux traitées issues des lixiviats, en mars, mai, août et novembre 2019 (campagnes d'analyses réglementaires complétées par des analyses périodiques en interne).

Les paramètres d'analyses réglementaires sont listés ci-après :

- pH, couleur et conductivité ;
- MEST, COT, DCO et DBO5 ;
- N global, NTK et NH4 ;
- P total ;
- phénols ;
- métaux totaux, Cr6+, Cd, Pb, Hg, As, F et composés fluorés ;
- CN libres ;
- hydrocarbures totaux ;
- composés halogénés (en AOX ou EOX).

Les résultats de concentration sont enregistrés par l'exploitant comme outils de pilotage de l'unité de traitement des lixiviats.

De manière générale, les résultats d'analyses respectent les valeurs seuils réglementaires.

Les résultats d'analyses des eaux pluviales pour l'année 2019 sont présentés dans le rapport environnemental de Séché Eco Services en annexe 3.

8.4 BIOGAZ

Une unité de valorisation énergétique du biogaz d'une puissance de 2,2 MW électrique en fonctionnement 24h/24 a été mise en service en novembre 2017.

8 257 123 m³ de biogaz ont été valorisés par les moteurs de l'unité et 31 071 m³ ont été brûlés par la torchère.

	Torchère	Unité de valorisation énergétique			
	Volume biogaz entrant (Nm ³)	Volume biogaz entrant (Nm ³)	Taux CH4 moyen (%)	Energie reversée EDF (kWh)	Energie thermique valorisée (kWh)
Janvier	2 156	930 554	34,93	946 239	954 200
Février	1 862	410 981	46,47	573 934	443 400
Mars	2 122	742 648	37,23	881 475	728 100
Avril	1 123	731 215	34,96	825 165	707 200
Mai	2 449	818 238	36,85	979 399	948 200
Juin	3 491	740 353	36,28	949 929	901 000
Juillet	6 370	766 278	34,01	907 211	913 000
Août	2 957	836 839	34,50	1 016 043	990 900
Septembre	1 786	830 059	38,40	1 207 788	1 026 800
Octobre	108	676 942	38,30	1 228 856	708 700
Novembre	883	760 310	37,60	1 096 717	983 700
Décembre	5 764	778 984	37,50	1 099 105	1 061 269

Tableau 6 : Récapitulatif de la quantité de biogaz traité au cours de l'année 2019

Les rejets atmosphériques issus de cette installation ont fait l'objet d'un contrôle réglementaire annuel au droit des deux moteurs de l'unité. Tous les résultats sont inférieurs aux seuils réglementaires.

Paramètres	Moteur 1 (mg/Nm ³)	Moteur 2 (mg/Nm ³)	Valeurs seuils (mg/Nm ³)
HCl	0,00	0,00	10,00
SO ₂	0,590	0,277	300,00
COVNM	1,03	0,869	50,00
Nox	247,00	276,00	315,00
Co	110,00	124,00	750,00
Formaldéhyde	0,00	0,00	40,00

Tableau 7 : Analyses au droit des cheminées de l'unité de valorisation du biogaz

8.5 EMISSIONS FUGITIVES DE METHANE

Afin de se conformer aux prescriptions réglementaires imposées par l'AM du 15 février 2016, une cartographie des émissions diffuses de méthane sur le dispositif de confinement des déchets a été réalisée en avril 2018.

Pour rappel, aucune fuite de méthane n'avait été détectée au droit de la zone réhabilitée, ce qui permettait de confirmer l'efficacité du dispositif de confinement des déchets au niveau de cette zone.

Des émissions de méthane avaient été détectées sur 1 % des points de mesures réparties sur une superficie d'environ 6 ha de la zone en exploitation :

- < 500 ppm : 41 % des fuites ;
- 500 < x < 1 000 ppm : 17 % des fuites ;
- > 1 000 ppm : 42 % des fuites, essentiellement au niveau des puits de captage en cours de montage et zone de déchets en attente de couverture.

Actions correctives entreprises en 2019 sur la zone en exploitation :

Afin de réduire les émissions fugitives de méthanes constatées lors de la cartographie d'avril 2018, le renforcement de la couverture provisoire a été entrepris en ajoutant 70 cm de matériaux inertes sur la zone des casiers (talus et dôme) y compris au niveau de la jonction avec la zone réhabilitée.

Une nouvelle cartographie des émissions fugitives n'a pas pu être réalisée en 2019 compte tenu des contraintes d'exploitation ayant nécessité la ré-exploitation de zones finalisées (réouverture de casiers).

9. ETUDE REALISEE EN 2019

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à l'extension géographique de l'ISDnD s'est poursuivi durant l'année 2019.

Les travaux préparatoires du casier Sud-Est ont démarré au dernier trimestre 2019.

Ce chapitre synthétise le projet d'extension géographique.

9.1 DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la création d'un casier de stockage au Sud-Est (cf. Figure 19).

De manière synthétique, le projet comprendra :

- création d'un nouveau casier comprenant 5 subdivisions ;
- vide de fouille de 581 000 m³ ;
- exploitation prévue de janvier 2020 à août 2029 ou août 2033 en fonction de la future unité de traitement et/ou valorisation amont qui sera mise en service en 2023 ;
- surface en fond : environ 2,5 ha ;
- aménagement d'une digue périphérique en ceinture du casier constituée en remblais compactés à partir de tufs ;
- diguettes de séparation des subdivisions, posées sur la barrière de sécurité passive, seront constituées de matériaux en tufs compactés sur une hauteur de 1,5 m avec des pentes de talus de 1/1 ;
- travaux en remblais afin de ne pas mettre à jour de déchets ni intercepter le niveau d'eau ;
- création des barrières de sécurité :
 - drainage des eaux souterraines par la mise en place de nappes de géocomposite drainant recouvrant l'intégralité de la zone d'emprise y compris la digue de ceinture (mais hors zone d'appui sur l'ancienne décharge). Ce géocomposite sera connecté à des drains collecteurs eux-mêmes connectés à des regards étanches où des pompes permettront d'évacuer les eaux vers le canal existant en bordure Sud du casier ;
 - la barrière de sécurité passive (BSP) sera constituée de bas en haut :
 - d'une géogrille de renforcement dont l'objectif est de reprendre les efforts induits par les futurs tassements au droit du casier, et ainsi ne pas solliciter les éléments sous-jacents ;
 - d'un géosynthétique bentonitique (GSB) de perméabilité inférieure ou égale à 3.10⁻¹¹ m/s. Ce GSB permet d'assurer l'équivalence avec la solution réglementaire qui prévoit 5 m à 10⁻⁶ m/s sous le mètre à 10⁻⁹ m/s ;
 - d'un mètre de matériaux fins de perméabilité en place inférieure ou égale à 1.10⁻⁹ m/s. En flancs, ce niveau remontera sur une épaisseur de 50 cm et une hauteur de 2 m par rapport au fond ;
 - la barrière de sécurité active (BSA) sera constituée de bas en haut par :
 - une géomembrane PEHD de 2 mm d'épaisseur ;
 - un géotextile anti-poinçonnant de 1 000 g/m² ;
 - en fond une épaisseur de 50 cm de matériaux drainants de granulométrie 20/40 mm ou s'en approchant selon les gisements disponibles. Au sein de ce massif drainant, des drains en PEHD de diamètre 160 mm pour un SDR11 seront installés selon les axes drainants de chaque subdivision et les bordures de diguettes internes et de la digue périmétrique ;
 - les BSP et BSA seront ancrées au sein de tranchées (1 m de recul à la crête, 1 m de largeur et 1 m de profondeur) ;
- exploitation du casier en mode bioréacteur, afin de maximiser la production et la valorisation du biogaz ;
- drainage du biogaz :
 - puits de dégazage à l'avancement ;

- collecteurs inter-puits et collecteur principal connecté à l'unité de valorisation énergétique du biogaz ;
- réaménagement favorisant le ruissellement des eaux météoriques : talus à 50% de 10 m de hauteur maximum ;
- création de fossés de gestion des eaux pluviales au pied de chaque talus, soit deux fossés par coté du casier réaménagé ;
- collecte des lixiviats en fond de casier et acheminement vers le bassin lixiviats, réinjection des lixiviats ;
- point haut avec couverture finale et après tassement des déchets ne dépassant pas 28 m NGG;
- couverture imperméable ;
- surface réaménagée : environ 4,8 ha ;
- création d'un bassin EP (volume : 5 100 m³) et d'un bassin lixiviats (volume : 5 800 m³) sur la plate-forme technique en bordure Sud du casier.

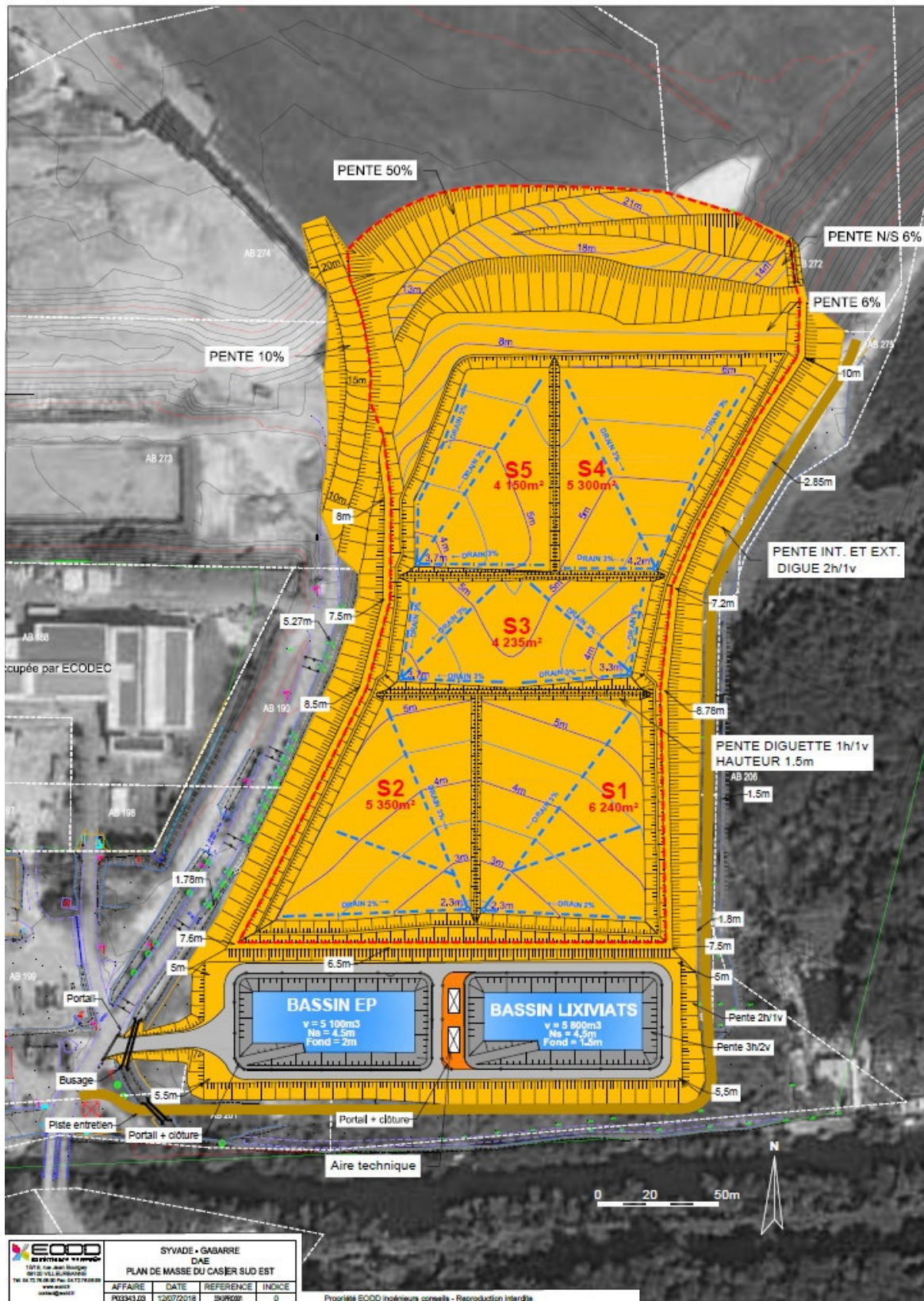


Figure 19 : Plan de masse du futur casier Sud-Est

9.2 MENSURATIONS DES SUBDIVISIONS DU CASIER

Les principales mensurations, reportées également en Figure 19, sont synthétisées dans le tableau suivant.

SUBDI.	SURFACE FOND (m ²)	VOLUME MASSIF DRAINANT (m ³)	VOLUME UTILE DECHETS (m ³)	SURFACE COUV. DEF. (m ³)	POINT HAUT DECHETS (m NGG)	POINT BAS BSP (m NGG)
S1	6 240	3 120	62 000	4 300	23,50	2,30
S2	5 350	2 675	95 000	8 300	27,00	2,30
S3	4 240	2 120	81 000	6 600	27,00	3,30
S4	5 300	2 650	105 000	8 130	28,70	4,20
S5	4 150	2 075	238 000	20 800	29,50	3,70
TOT.	25 280	12 640	581 000	48 130		

Tableau 8 : Principales mensurations des subdivisions du casier Sud-Est

9.3 REAMENAGEMENT DE LA ZONE – COUVERTURE FINALE

La couverture finale sera identique à celle mise en place sur la décharge réhabilitée, à savoir de bas en haut :

- 20 cm de couche de fermeture sur les déchets ;
- un géotextile anti-poinçonnant de 600 g/m² ;
- un géocomposite drainant ;
- une géogrille accroche-terre en talus ;
- 30 cm de terre végétale, ensemencée par des espèces herbacées locales.

A noter que cette structure diffère de celle prévue à l'article 35 de l'arrêté ministériel du 15/02/2016 car, compte tenu des pentes de talus réaménagés à 2H/1V (50%), il est géotechniquement impossible de garantir la stabilité d'une couche de 80 cm d'épaisseur sur étanchéité. A ce titre, le groupe de travail piloté par le BRGM actuellement en charge de la mise à jour du guide national sur les couvertures d'ISD, sous l'égide du MTES, préconise une réduction d'épaisseur sur étanchéité dès lors que l'angle de talus dépasse 14%.

Ainsi, conformément à l'article 35 de l'arrêté précité qui prévoit que « *Les dispositions de cet article peuvent être adaptées par le préfet sur demande de l'exploitant, sous réserve que les dispositions constructives prévues garantissent une efficacité équivalente à celle qui résulte de la mise en œuvre des prescriptions de cet article* », il est ici demandé l'autorisation de déroger à l'épaisseur de 80 cm.

On rappellera en outre que :

- L'efficacité du confinement résulte de la géomembrane en PEHD et non de l'épaisseur de terre sus-jacente dont le rôle n'est que de permettre la bonne prise de la végétation.
- La maîtrise d'une épaisseur de 30 cm est la garantie de développement uniquement d'une végétation herbacée et non d'arbustes non souhaités qui requièrent une épaisseur plus importante de sol pour le développement de leur système racinaire.
- Le site déjà réaménagé dispose d'une telle couverture de 30 cm sans qu'à ce jour aucun désagrément n'ait été constaté par le SYVADE ou son exploitant.

La figure ci-après présente le plan de masse du casier réhabilité.



Figure 20 : Plan de masse projeté du dôme réhabilité du futur casier Sud-Est

10. ETUDES EN COURS

Aucune étude n'est en cours.

11. INCIDENTS SURVENUS SUR LE SITE ET MESURES CORRECTRICES

Deux incidents marquants sont survenus au cours de l'année 2019 :

- une prolifération de légionelles au sein de la Tour Aero Réfrigérante (TAR) détecté en septembre 2019 ;
- un incendie dans la zone en cours d'exploitation survenu en octobre 2019.

11.1 PROLIFERATION DE LEGIONELLES DANS LA TAR

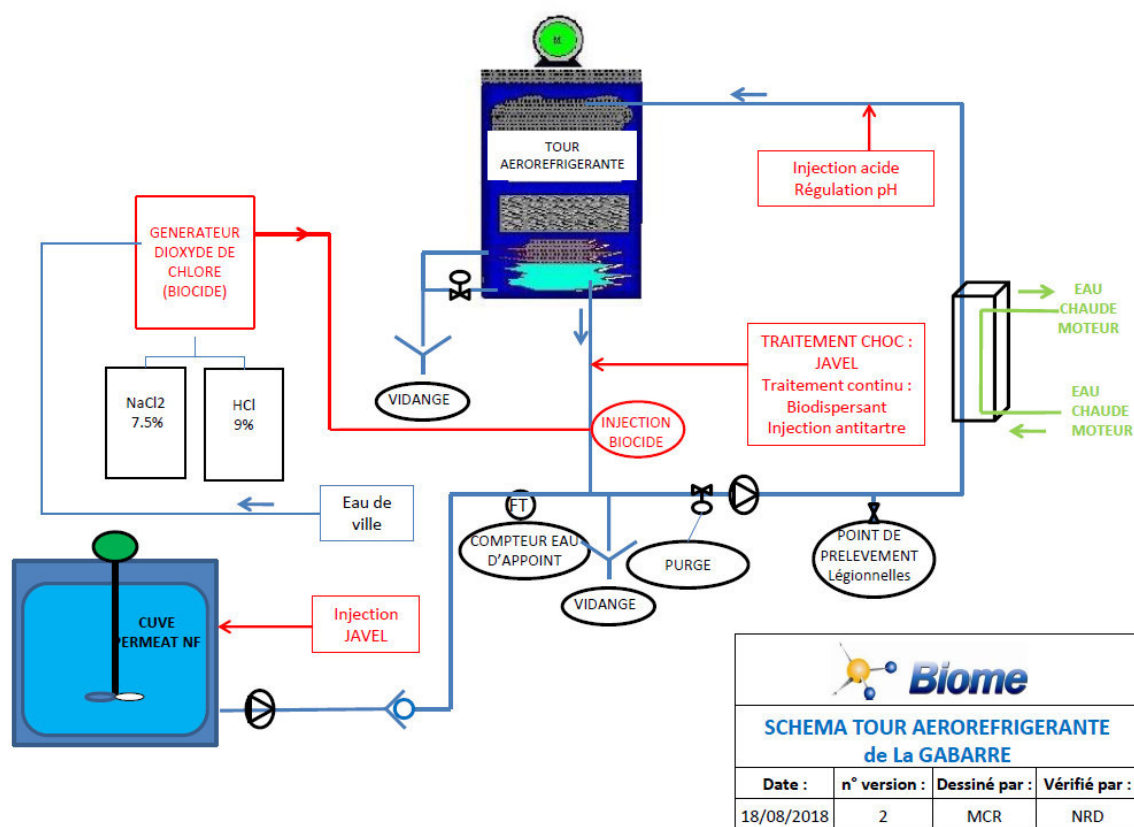
11.1.1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

La TAR de la Gabarre est une installation intégrant l'unité de cogénération du biogaz de l'ISDnD exploitée par Gabarre Energies à Grand-Camp Abymes. Elle se compose d'une tour Aero de marque EVAPCO, d'une puissance de 2400 kW de type primaire non fermé.

La TAR est alimentée par des perméats de nanofiltration issus du Bio Réacteur à Membranes (BRM) déjà présent sur site. Cette eau n'étant pas adoucie, l'utilisation d'antitartre s'avère nécessaire.

En marche normale, l'installation de refroidissement (TAR) fonctionne de manière indépendante avec l'installation de production d'eau nanofiltrée.

Un nettoyage et une désinfection de la TAR sont réalisés à minima mensuellement.



Source : Biome

Figure 21 : Schéma de principe de la TAR

11.1.2 PRESENTATION DE L'INCIDENT

11.1.2.1 Constat du dépassement

Un suivi bimestriel réglementaire de la concentration en Legionella pneumophila est réalisé conformément à la norme NF T90-431 par un organisme externe : l'Institut Pasteur de la Guadeloupe.

Suite au **prélèvement d'eaux de la TAR le 20 septembre 2019** et aux analyses réalisées le même jour, une fiche d'alerte de l'Institut Pasteur reçue le 1er octobre 2019 et consultée le 2 octobre 2019 fait état d'un résultat provisoire de **4 000 000 Unité Formant Colonies / Litre d'Eau** constaté le 30 Septembre 2019.

11.1.2.2 Actions curatives réalisées

Des mesures immédiates ont été engagées le 2 octobre 2019 selon la procédure interne. Les actions mises en œuvre ont pour objectif d'abattre rapidement la concentration en *Legionella pneumophila* dans l'eau, en vue de rétablir une concentration en *Legionella pneumophila* inférieure à 1 000 UFC/L.

L'application de la procédure a consisté à :

- arrêter complètement l'installation ;
- informer l'inspection des installations classées (DEAL) par courrier électronique ;
- réaliser un nettoyage curatif de l'installation ;
- rechercher les causes du dépassement ;
- remettre en circulation de l'eau de la TAR sans dispersion en fin de journée ;
- mettre en place des actions correctives issues de l'analyse des causes du dépassement.

En tout état de cause, l'exploitant s'assure de l'absence de risque de prolifération et de dispersion de légionelles avant toute remise en service de la dispersion.

Aucune dispersion n'est réalisée tant que les actions correctives et curatives ne soient complètement mises en place ainsi qu'un abattement total de la bactérie. La vérification de leur efficacité est passé par la réalisation d'un nouveau prélèvement par l'Institut Pasteur effectué le 7 octobre 2019. Ce prélèvement a permis de constater un abattement total de la bactérie en arrivant à un résultat inférieur à 100 UFC/L.

Des analyses sont réalisées tous les 15 jours par l'institut pasteur selon l'arrêté du 14 décembre 2013. Les derniers prélèvements ont été réalisés aux dates suivantes : le 21 octobre, le 4 novembre et le 18 novembre 2019.

11.1.2.3 Recherche de(s) cause(s) de l'incident

Suite à un examen approfondi de l'installation, les causes potentielles de ce dépassement sont présentées ci-après.

- accumulation de dépôts et encrassement du packing à cause d'absence momentanée de traitements chocs, favorisant le développement de légionelles ;
- défaut d'injection de biocide. La désinfection choc ne se réalisait pas correctement suite à un désamorçage de la pompe. Cette désinfection consiste à introduire un biocide oxydant (hypochlorite de sodium) et à maintenir sa concentration dans le circuit afin d'obtenir une action bactéricide vis-à-vis des souches de contamination. Cette désinfection est déclenchée automatiquement sur la supervision de l'installation où la fréquence programmée est de 72h. L'absence de consommation du biocide n'a pas pu être détectée à cause de l'opacité du contenant ;
- dosage effectué par le générateur de dioxyde de chlore semble insuffisant par rapport à la qualité de l'eau d'appoint et l'accumulation de bactéries. Ce dosage est quasi-continu et est asservi au débit d'eau entrante dans la tour ;
- dosage insuffisant de javel dans les cuves en amont du process.

11.1.2.4 Actions correctives et curatives réalisées

Les actions correctives et curatives mises en œuvre à la suite de la recherche des causes sont présentées dans le tableau ci-après.

Date d'échéance	Actions correctives et curatives issues de la recherche des causes	Avancement au 20/11/2019 et Date réalisation
04/10/2019	Transvasement du biocide dans des contenants translucides permettant de suivre visuellement la consommation quotidienne du produit.	Fait 03/10/2019
04/10/2019	Augmentation du dosage continu par le générateur de dioxyde de chlore de 0,35 ml/m3 à 0,50 ml/m3.	Fait 04/10/2019
<31/12/2019	Augmentation de la vidange suivant la procédure PRO-007 d'une fois par mois à une fois par semaine jusqu'à stabilisation de la concentration en Legionella pneumophila inférieure à 1 000 UFC/L	Fait 09/10/2019
18/10/2019	Révision de l'AMR, de la fiche de stratégie de traitement et du plan d'entretien	Fait 18/10/2019
18/10/2019	Mettre en place un dispositif d'amélioration de la qualité de l'eau d'appoint avec modification du dosage de javel en amont du process	Fait 14/10/2019
11/10/2019	Consultation du fabricant pour augmentation du dosage d'hypochlorite de sodium lors du traitement choc et en amont dans l'eau d'appoint.	Fait 14/10/2019
31/10/2019	Recherche et commande de tests de contrôles internes plus fiables et en cours de validité → « GL Biocontrol ATPmétrie »	Fait 09/10/2019
18/10/2019	Remplacement du packing	Fait 10/10/2019
07/10/2019	Nouveau prélèvement et analyse de la concentration en Legionella pneumophila selon la norme NF T90-431	Fait 07/10/2019
07/11/2019	Réception prévisionnelle résultats analyses contradictoires + vérification de l'efficacité des actions curatives et correctives → « résultat concentration Legionella : < 100 UFC/L »	Fait 29/10/2019
< 01/12/2019	Transmission du rapport global sur l'incident	Fait 28/11/2019

Tableau 9 : Actions correctives et curatives mises en œuvre à la suite de l'incident de prolifération de légionelles dans la TAR

11.1.2.5 Bilan

Suite au dépassement du seuil de 100 000 UFC/L de concentration de légionelles de la TAR de la Gabarre, constaté le 02/10/2019, les actions curatives réalisées en moins d'un mois ont été efficaces.

Les actions correctives mises en place permettront, selon les recommandations du constructeur et avec une surveillance provisoire accrue, de limiter la prolifération de légionelles.

11.2 INCENDIE DANS LA ZONE EN COURS D'EXPLOITATION

11.2.1 RESUME DE L'INCIDENT

Le départ de feu a été constaté le 12/10/2019 par l'agent de surveillance de Séché Eco Services aux environs de 17h sur la zone en exploitation de l'ISDND de la Gabarre.

L'équipe de Séché Eco Services a été déployée dans les meilleurs délais sous la responsabilité de M. Aurélien MASSE, responsable des opérations Caraïbes de SES.

Aux environs de 17h30, les agents ont été appuyés par les pompiers du SDIS qui ont aspergé la zone en feu et les espaces limitrophes.

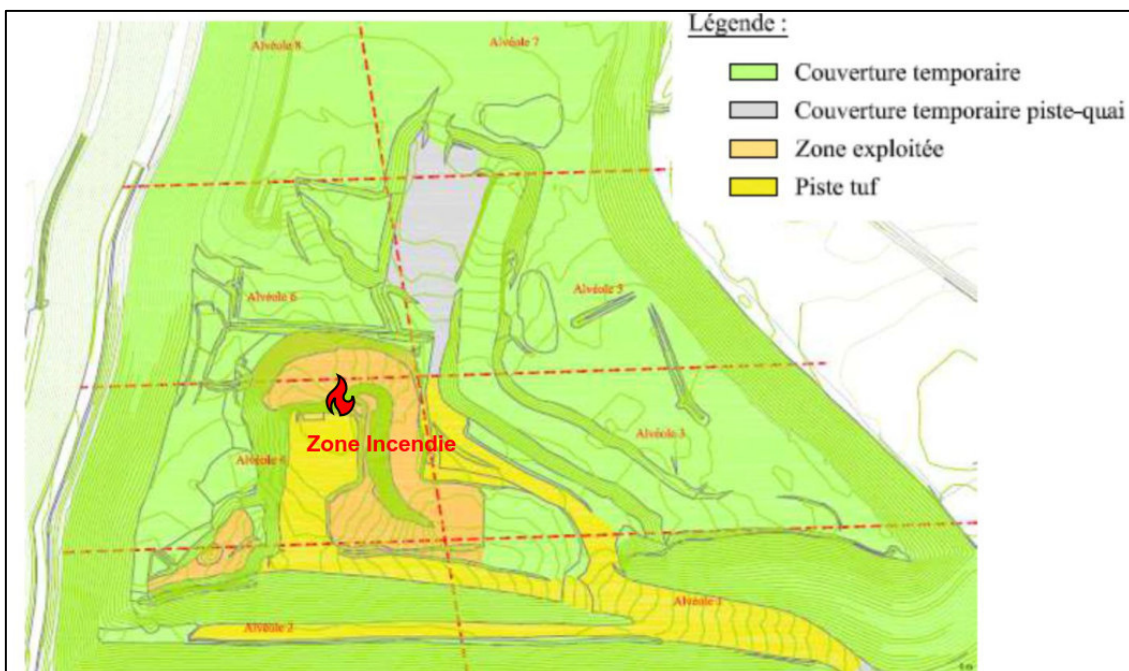
L'incendie de faible ampleur étant circonscrit, ces derniers ont quitté le site aux environs de 18h30.

En prévention, sous les directives de SES, le massif de déchets a été remanié à l'aide du compacteur et d'une pelle pour s'assurer de l'absence de nouveau foyer d'incendie et un réseau de tuyaux d'eau a été déployé afin d'asperger/humidifier la parcelle concernée.

Les représentants du SYVADE et de SES sont restés sur le site jusqu'aux environs de 20h.

La surveillance renforcée du site a été maintenue durant ce week-end.

M. MASSE a été le premier cadre présent sur le site. A son arrivée, il a pu vérifier que les déchets avaient été correctement compactés dans la zone en cours d'exploitation (zone ouverte du massif de déchets réduite, aucun tas de déchets non traité). Néanmoins, il a observé qu'un pneu et un matelas étaient en feu en surface.



Source base de l'illustration : SES

Figure 22 : Emplacement approximatif de l'incendie

11.2.2 CONSEQUENCES DE L'INCENDIE

L'incendie a généré une émanation de fumées dans l'environnement. Cependant, les fumées émises n'étaient pas suffisantes pour perturber le fonctionnement de l'aéroport.

11.2.3 MESURES MISES EN ŒUVRE

Les mesures mises en œuvre afin de lutter contre l'incendie sont décrites ci-après.

- mobilisation d'une équipe de sapeurs-pompiers (1 camion) ;
- mobilisation des agents de Séché Eco Services et du SYVADE ;
- recherche d'éventuels foyers de feu ;
- remodelage et arrosage du massif de déchets dans la zone sinistrée ;
- surveillance accrue de la zone d'exploitation durant le week-end.

11.2.4 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

L'analyse des défaillances et des causes ayant conduit à l'incendie ont permis de proposer des améliorations à mettre en œuvre, elles sont décrites ci-après.

- renforcement des tours de garde au niveau de la zone d'exploitation ;
- mise en place d'une caméra thermique au niveau de la zone d'exploitation ;
- clôture du site à terminer ;
- renforcement des procédures de contrôle du dépotage des déchets ;
- renforcement des liens avec les responsables du SDIS Guadeloupe pour une fluidité des échanges et des moyens disponibles.

12. LES POINTS D'AMELIORATION ET A AMELIORER

12.1 SECURITE SUR LE SITE ET PREVENTION

La mise en place conjointe de plusieurs dispositifs s'avère nécessaire pour une surveillance optimale du site de la Gabarre. Des agents de surveillance mandatés par le SYVADE et par Séché Eco Services sont d'ores et déjà présents sur le site de la Gabarre aux horaires de fermeture.

Néanmoins, d'autres dispositifs complémentaires seraient primordiaux :

- la clôture intégrale du site (toute intrusion sur le site serait donc automatiquement qualifiée d'infraction) ;
- le renforcement des moyens de surveillance (caméras de surveillance, caméras thermiques). Ce point devra faire l'objet d'un dossier de consultation des entreprises par le SYVADE ;
- la formation des agents de surveillance face aux difficultés récurrentes pouvant être rencontrées sur site ;
- la mise à jour du plan d'intervention interne (PII) ;
- la répétition des exercices de lutte contre les incendies pour maintenir la capacité d'intervention en cas d'incidents / accidents ;
- le renouvellement et la modernisation de matériel de lutte contre les incendies.

12.2 LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DE CHIENS ET CONTRE LES ACTIVITES DE CHIFFONNAGE

Des campagnes de sensibilisation sont faites à plusieurs reprises dans l'année aux usagers du site pour rappeler l'interdiction du chiffonnage ou de l'aide aux chiffonniers (distribution de feuillets d'information sous format papier ou/et par message électronique).

Il a été constaté que deux chiffonniers persistent à rester sur le site malgré ces avertissements. Le SYVADE a déjà sensibilisé les autorités publiques sur la présence de personnes en difficulté sociale sur le site. Une relance sur cette problématique sera faite par le syndicat notamment lorsque le site sera entièrement clôturé.

La population canine sauvage présente sur le site a fortement diminué. Cependant, elle demeure un risque en matière d'hygiène et de sécurité. Une résolution définitive de cette problématique ne serait envisageable qu'avec la clôture entière du site et une campagne d'éradication en accord avec les autorités compétentes.

12.3 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES HORAIRES DE L'ISDND

Actuellement, les horaires d'ouverture de l'ISDnD de la Gabarre sont compris entre 6h à 17h.

Sur l'année 2019, il ressort une concentration des apports sur la plage horaire 6h-7h (31,6 % du tonnage journalier).

Les passages enregistrés avant 6h viennent du fait que les opérateurs de pesée de l'ISDnD commencent le service parfois dès 5h45.

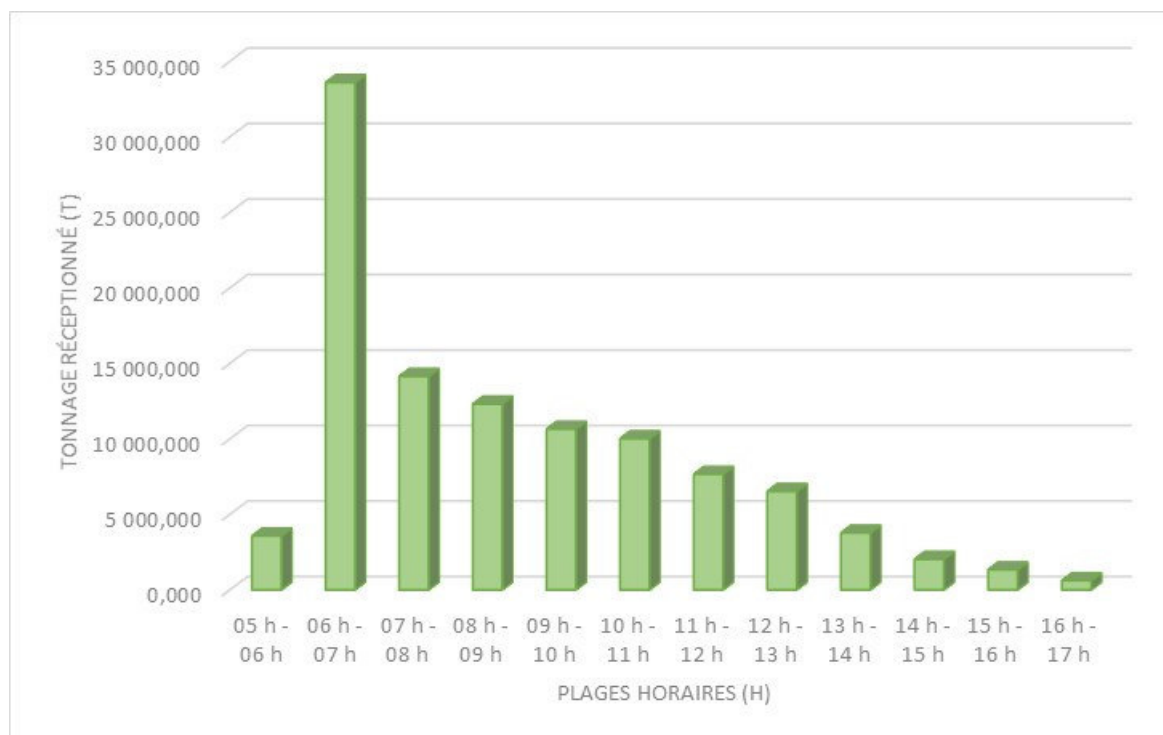


Figure 23 : Tonnage réceptionné suivant les plages horaires d'ouverture du site en 2019

Afin de lisser les apports de déchets sur le site, le SYVADE souhaiterait avoir l'autorisation pour une évolution des horaires d'ouverture de son site, soit une plage horaire optimisée souhaitée de 5h à 14h.

Ce point est en cours de discussion avec les EPCI membres du SYVADE, SECHE et la DEAL. Les avis sont a priori favorables pour ces nouveaux horaires mais encore non transcrits officiellement.

13. ETAT DE LA SITUATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'état de la situation des garanties financières a déjà été transmis à la DEAL par le SYVADE de Guadeloupe.

14. DEMANDES EVENTUELLES EXPRIMEES AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE PUBLIC

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès du SYVADE de Guadeloupe pour l'année 2019.

**ANNEXE 1 : REGISTRE DES DECHETS ADMIS
POUR L'ANNEE 2019**

**TOTALISATION DES APPORTS PAR MOIS/SEMAINE
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 00:00:00 AU 31/12/2019 23:59:59**

CSDU GABARRE

janvier 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	1	2	3	4	5	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		OM	129,720	186,580	121,910	114,320	71,130	623,660
	PLATEFORME STOCKAGE		129,720	186,580	121,910	114,320	71,130	623,660
CANBT			129,720	186,580	121,910	114,320	71,130	623,660
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	67,260	103,400	110,700	84,630	73,160	439,150
		OM	219,344	340,016	309,228	296,878	226,564	1 392,030
	PLATEFORME STOCKAGE		286,604	443,416	419,928	381,508	299,724	1 831,180
CANGT			286,604	443,416	419,928	381,508	299,724	1 831,180
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	188,524	398,800	328,196	272,615	229,084	1 417,219
		OM	535,586	750,139	732,744	697,342	441,796	3 157,607
	PLATEFORME STOCKAGE		724,110	1 148,939	1 060,940	969,957	670,880	4 574,826
CAP EXCELLENCE			724,110	1 148,939	1 060,940	969,957	670,880	4 574,826
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		REFUS DE TRI	155,180	300,520	282,570	225,920	173,880	1 138,070
	PLATEFORME STOCKAGE		155,180	300,520	282,570	225,920	173,880	1 138,070
CARIBEENNE DE RECYCL			155,180	300,520	282,570	225,920	173,880	1 138,070
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	0,000	0,000	0,000	4,600	0,000	4,600
		OM	30,150	68,890	53,680	57,220	24,040	233,980
	PLATEFORME STOCKAGE		30,150	68,890	53,680	61,820	24,040	238,580
CC DE MARIE-GALANTE			30,150	68,890	53,680	61,820	24,040	238,580
ECODEC								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		REFUS DE TRI	237,630	256,680	244,980	231,340	179,288	1 149,918
		RESIDUS BROYAGE	0,000	3,340	8,820	9,100	1,800	23,060
	PLATEFORME STOCKAGE		237,630	260,020	253,800	240,440	181,088	1 172,978

ECODEC			237,630	260,020	253,800	240,440	181,088		1 172,978
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	4,760	16,850	6,100	25,020	3,720		56,450
	PLATEFORME STOCKAGE		4,760	16,850	6,100	25,020	3,720		56,450
SYVADE DE GPE			4,760	16,850	6,100	25,020	3,720		56,450
Total			1 568,154	2 425,215	2 198,928	2 018,985	1 424,462		9 635,744

février 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	5	6	7	8	9	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		OM	30,490	88,500	67,670	93,780	68,260	348,700
	PLATEFORME STOCKAGE		30,490	88,500	67,670	93,780	68,260	348,700
CANBT			30,490	88,500	67,670	93,780	68,260	348,700
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	38,480	80,050	54,140	102,930	57,800	333,400
		OM	62,724	302,058	171,578	332,986	211,576	1 080,922
	PLATEFORME STOCKAGE		101,204	382,108	225,718	435,916	269,376	1 414,322
CANGT			101,204	382,108	225,718	435,916	269,376	1 414,322
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	76,739	293,304	218,102	335,137	256,315	1 179,597
		OM	227,748	680,007	428,782	877,755	453,741	2 668,033
	PLATEFORME STOCKAGE		304,487	973,311	646,884	1 212,892	710,056	3 847,630
CAP EXCELLENCE			304,487	973,311	646,884	1 212,892	710,056	3 847,630
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		REFUS DE TRI	88,130	212,390	120,380	222,190	216,790	859,880
	PLATEFORME STOCKAGE		88,130	212,390	120,380	222,190	216,790	859,880
CARIBEENNE DE RECYCL			88,130	212,390	120,380	222,190	216,790	859,880
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	5,080	6,380	6,120	7,780	0,000	25,360
		OM	22,860	64,140	27,080	86,400	13,260	213,740
	PLATEFORME STOCKAGE		27,940	70,520	33,200	94,180	13,260	239,100
CC DE MARIE-GALANTE			27,940	70,520	33,200	94,180	13,260	239,100
ECODEC								
	PLATEFORME STOCKAGE							

	REFUS DE TRI	96,120	312,921	132,700	236,119	144,874	922,734
	RESIDUS BROYAGE	0,000	1,720	0,000	0,000	0,000	1,720
	PLATEFORME STOCKAGE	96,120	314,641	132,700	236,119	144,874	924,454
ECODEC		96,120	314,641	132,700	236,119	144,874	924,454
SYVADE DE GPE							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	ENCOMBRANTS	12,350	13,390	0,000	13,040	2,990	41,770
	PLATEFORME STOCKAGE	12,350	13,390	0,000	13,040	2,990	41,770
SYVADE DE GPE		12,350	13,390	0,000	13,040	2,990	41,770
Total		660,721	2 054,860	1 226,552	2 308,117	1 425,606	7 675,856

mars 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	9	10	11	12	13	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	OM	35,110	77,940	137,440	108,750	95,380	454,620	
	PLATEFORME STOCKAGE	35,110	77,940	137,440	108,750	95,380	454,620	
CANBT		35,110	77,940	137,440	108,750	95,380	454,620	
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	18,080	56,770	91,650	145,184	80,810	392,494	
	OM	69,224	300,256	279,570	284,164	270,842	1 204,056	
	PLATEFORME STOCKAGE	87,304	357,026	371,220	429,348	351,652	1 596,550	
CANGT		87,304	357,026	371,220	429,348	351,652	1 596,550	
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	109,326	235,426	417,795	316,284	326,758	1 405,589	
	OM	238,728	659,831	686,629	664,784	668,880	2 918,852	
	PLATEFORME STOCKAGE	348,054	895,257	1 104,424	981,068	995,638	4 324,441	
CAP EXCELLENCE		348,054	895,257	1 104,424	981,068	995,638	4 324,441	
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	43,230	168,280	221,990	259,250	198,720	891,470	
	PLATEFORME STOCKAGE	43,230	168,280	221,990	259,250	198,720	891,470	
CARIBEENNE DE RECYCL		43,230	168,280	221,990	259,250	198,720	891,470	
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	4,820	10,410	1,970	3,170	1,800	22,170	
	OM	21,140	57,230	28,780	67,770	49,650	224,570	
	PLATEFORME STOCKAGE	25,960	67,640	30,750	70,940	51,450	246,740	

CC DE MARIE-GALANTE			25,960	67,640	30,750	70,940	51,450		246,740
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	96,736	105,487	222,050	134,160	195,180		753,613
		RESIDUS BROYAGE	3,480	0,000	0,000	0,000	0,000		3,480
	PLATEFORME STOCKAGE		100,216	105,487	222,050	134,160	195,180		757,093
ECODEC			100,216	105,487	222,050	134,160	195,180		757,093
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	5,340	10,860	16,490	13,320	20,870		66,880
	PLATEFORME STOCKAGE		5,340	10,860	16,490	13,320	20,870		66,880
SYVADE DE GPE			5,340	10,860	16,490	13,320	20,870		66,880
VILLE DE B-MAHAULT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		OM	0,000	0,000	0,000	0,000	5,470		5,470
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	5,470		5,470
VILLE DE B-MAHAULT			0,000	0,000	0,000	0,000	5,470		5,470
Total			645,214	1 682,490	2 104,364	1 996,836	1 914,360		8 343,264

avril 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	14	15	16	17	18	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		OM	88,790	111,190	86,660	77,140	36,340	400,120
	PLATEFORME STOCKAGE		88,790	111,190	86,660	77,140	36,340	400,120
CANBT			88,790	111,190	86,660	77,140	36,340	400,120
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	70,650	82,300	69,640	106,240	38,240	367,070
		OM	292,078	277,768	281,608	310,978	167,858	1 330,290
	PLATEFORME STOCKAGE		362,728	360,068	351,248	417,218	206,098	1 697,360
CANGT			362,728	360,068	351,248	417,218	206,098	1 697,360
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	374,843	431,594	299,432	298,484	117,477	1 521,830
		OM	708,586	688,576	654,959	691,602	290,611	3 034,334
	PLATEFORME STOCKAGE		1 083,429	1 120,170	954,391	990,086	408,088	4 556,164
CAP EXCELLENCE			1 083,429	1 120,170	954,391	990,086	408,088	4 556,164
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							

	REFUS DE TRI	237,860	255,080	199,320	195,160	100,280		987,700
	PLATEFORME STOCKAGE	237,860	255,080	199,320	195,160	100,280		987,700
CARIBEENNE DE RECYCL		237,860	255,080	199,320	195,160	100,280		987,700
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	10,250	0,000	3,180	5,200	0,000		18,630
	OM	35,290	65,350	45,060	50,320	26,840		222,860
	PLATEFORME STOCKAGE	45,540	65,350	48,240	55,520	26,840		241,490
CC DE MARIE-GALANTE		45,540	65,350	48,240	55,520	26,840		241,490
ECODEC								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	199,330	146,220	77,480	123,400	62,420		608,850
	PLATEFORME STOCKAGE	199,330	146,220	77,480	123,400	62,420		608,850
ECODEC		199,330	146,220	77,480	123,400	62,420		608,850
SYVADE DE GPE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	13,900	17,160	12,920	19,730	1,610		65,320
	PLATEFORME STOCKAGE	13,900	17,160	12,920	19,730	1,610		65,320
SYVADE DE GPE		13,900	17,160	12,920	19,730	1,610		65,320
Total		2 031,577	2 075,238	1 730,259	1 878,254	841,676		8 557,004

mai 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	18	19	20	21	22	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	OM	68,500	112,800	108,580	111,640	46,290		447,810
	PLATEFORME STOCKAGE	68,500	112,800	108,580	111,640	46,290		447,810
CANBT		68,500	112,800	108,580	111,640	46,290		447,810
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	40,230	72,440	84,640	69,740	44,060		311,110
	OM	123,240	287,788	302,018	293,958	190,806		1 197,810
	PLATEFORME STOCKAGE	163,470	360,228	386,658	363,698	234,866		1 508,920
CANGT		163,470	360,228	386,658	363,698	234,866		1 508,920
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	204,339	360,744	443,436	435,372	233,890		1 677,781
	OM	399,542	685,870	708,336	742,740	561,730		3 098,218
	PLATEFORME STOCKAGE	603,881	1 046,614	1 151,772	1 178,112	795,620		4 775,999
CAP EXCELLENCE		603,881	1 046,614	1 151,772	1 178,112	795,620		4 775,999

CARIBEENNE DE RECYCL								
PLATEFORME STOCKAGE								
REFUS DE TRI			118,380	219,900	218,040	303,920	127,340	987,580
PLATEFORME STOCKAGE			118,380	219,900	218,040	303,920	127,340	987,580
CARIBEENNE DE RECYCL			118,380	219,900	218,040	303,920	127,340	987,580
CC DE MARIE-GALANTE								
PLATEFORME STOCKAGE								
ENCOMBRANTS			4,420	4,200	11,230	2,160	3,900	25,910
OM			28,560	44,240	43,920	59,552	52,572	228,844
PLATEFORME STOCKAGE			32,980	48,440	55,150	61,712	56,472	254,754
CC DE MARIE-GALANTE			32,980	48,440	55,150	61,712	56,472	254,754
ECODEC								
PLATEFORME STOCKAGE								
REFUS DE TRI			58,020	97,180	112,020	162,160	87,560	516,940
PLATEFORME STOCKAGE			58,020	97,180	112,020	162,160	87,560	516,940
ECODEC			58,020	97,180	112,020	162,160	87,560	516,940
SYVADE DE GPE								
PLATEFORME STOCKAGE								
ENCOMBRANTS			10,810	11,360	6,370	14,006	15,158	57,704
PLATEFORME STOCKAGE			10,810	11,360	6,370	14,006	15,158	57,704
SYVADE DE GPE			10,810	11,360	6,370	14,006	15,158	57,704
Total			1 056,041	1 896,522	2 038,590	2 195,248	1 363,306	8 549,707

juin 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	22	23	24	25	26	
CANBT								
PLATEFORME STOCKAGE								
OM			13,620	112,660	45,270	91,970	60,160	323,680
PLATEFORME STOCKAGE			13,620	112,660	45,270	91,970	60,160	323,680
CANBT			13,620	112,660	45,270	91,970	60,160	323,680
CANGT								
PLATEFORME STOCKAGE								
ENCOMBRANTS			18,970	76,400	56,700	67,870	110,830	330,770
OM			59,286	391,906	322,546	314,316	300,931	1 388,985
PLATEFORME STOCKAGE			78,256	468,306	379,246	382,186	411,761	1 719,755
CANGT			78,256	468,306	379,246	382,186	411,761	1 719,755
CAP EXCELLENCE								
PLATEFORME STOCKAGE								
ENCOMBRANTS			49,870	395,631	410,776	359,893	396,434	1 612,604
OM			135,062	818,904	755,077	754,614	740,044	3 203,701

	PLATEFORME STOCKAGE		184,932	1 214,535	1 165,853	1 114,507	1 136,478		4 816,305
CAP EXCELLENCE			184,932	1 214,535	1 165,853	1 114,507	1 136,478		4 816,305
CARIBEENNE DE RECYCL									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	24,000	226,800	192,710	277,440	241,140		962,090
	PLATEFORME STOCKAGE		24,000	226,800	192,710	277,440	241,140		962,090
CARIBEENNE DE RECYCL			24,000	226,800	192,710	277,440	241,140		962,090
CC DE MARIE-GALANTE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	23,330	4,616	4,680	0,000		32,626
		OM	0,000	59,062	60,240	40,350	52,736		212,388
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	82,392	64,856	45,030	52,736		245,014
CC DE MARIE-GALANTE			0,000	82,392	64,856	45,030	52,736		245,014
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	159,400	105,580	118,880	120,860		504,720
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	159,400	105,580	118,880	120,860		504,720
ECODEC			0,000	159,400	105,580	118,880	120,860		504,720
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	8,776	12,418	15,072	13,236		49,502
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	8,776	12,418	15,072	13,236		49,502
SYVADE DE GPE			0,000	8,776	12,418	15,072	13,236		49,502
Total			300,808	2 272,869	1 965,933	2 045,085	2 036,371		8 621,066

juillet 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	27	28	29	30	31	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		OM	124,570	100,610	151,190	144,150	40,350	560,870
	PLATEFORME STOCKAGE		124,570	100,610	151,190	144,150	40,350	560,870
CANBT			124,570	100,610	151,190	144,150	40,350	560,870
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
		ENCOMBRANTS	71,140	73,370	54,910	83,650	43,530	326,600
		OM	314,296	318,323	324,846	315,256	174,298	1 447,019
	PLATEFORME STOCKAGE		385,436	391,693	379,756	398,906	217,828	1 773,619
CANGT			385,436	391,693	379,756	398,906	217,828	1 773,619
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							

	ENCOMBRANTS	378,291	478,744	376,270	389,411	206,514	1 829,230
	OM	713,223	727,902	736,618	693,186	419,480	3 290,409
	PLATEFORME STOCKAGE	1 091,514	1 206,646	1 112,888	1 082,597	625,994	5 119,639
CAP EXCELLENCE		1 091,514	1 206,646	1 112,888	1 082,597	625,994	5 119,639
CARIBEENNE DE RECYCL							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	REFUS DE TRI	271,780	272,540	298,080	232,340	133,700	1 208,440
	PLATEFORME STOCKAGE	271,780	272,540	298,080	232,340	133,700	1 208,440
CARIBEENNE DE RECYCL		271,780	272,540	298,080	232,340	133,700	1 208,440
CC DE MARIE-GALANTE							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	ENCOMBRANTS	7,720	3,210	15,810	8,200	3,570	38,510
	OM	43,430	45,996	34,256	79,602	21,190	224,474
	PLATEFORME STOCKAGE	51,150	49,206	50,066	87,802	24,760	262,984
CC DE MARIE-GALANTE		51,150	49,206	50,066	87,802	24,760	262,984
ECODEC							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	REFUS DE TRI	137,180	113,840	150,370	137,480	81,820	620,690
	PLATEFORME STOCKAGE	137,180	113,840	150,370	137,480	81,820	620,690
ECODEC		137,180	113,840	150,370	137,480	81,820	620,690
SYVADE DE GPE							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	ENCOMBRANTS	13,260	19,138	22,690	10,042	13,090	78,220
	PLATEFORME STOCKAGE	13,260	19,138	22,690	10,042	13,090	78,220
SYVADE DE GPE		13,260	19,138	22,690	10,042	13,090	78,220
VILLE DE PTE-A-PITRE							
	PLATEFORME STOCKAGE						
	ENCOMBRANTS	0,000	0,000	0,420	0,000	0,000	0,420
	PLATEFORME STOCKAGE	0,000	0,000	0,420	0,000	0,000	0,420
VILLE DE PTE-A-PITRE		0,000	0,000	0,420	0,000	0,000	0,420
Total		2 074,890	2 153,673	2 165,460	2 093,317	1 137,542	9 624,882

août 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	31	32	33	34	35	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	OM	38,060	71,880	51,080	60,580	38,840	260,440	
	PLATEFORME STOCKAGE	38,060	71,880	51,080	60,580	38,840	260,440	
CANBT		38,060	71,880	51,080	60,580	38,840	260,440	
CANGT								

	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	31,550	92,970	47,650	102,240	110,380		384,790
		OM	129,724	334,026	318,846	348,772	338,422		1 469,790
	PLATEFORME STOCKAGE		161,274	426,996	366,496	451,012	448,802		1 854,580
CANGT			161,274	426,996	366,496	451,012	448,802		1 854,580
CAP EXCELLENCE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	182,500	432,686	335,980	419,890	513,615		1 884,671
		OM	337,632	751,750	673,323	760,838	787,684		3 311,227
	PLATEFORME STOCKAGE		520,132	1 184,436	1 009,303	1 180,728	1 301,299		5 195,898
CAP EXCELLENCE			520,132	1 184,436	1 009,303	1 180,728	1 301,299		5 195,898
CARIBEENNE DE RECYCL									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	97,200	223,920	216,100	198,440	254,440		990,100
	PLATEFORME STOCKAGE		97,200	223,920	216,100	198,440	254,440		990,100
CARIBEENNE DE RECYCL			97,200	223,920	216,100	198,440	254,440		990,100
CC DE MARIE-GALANTE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	17,990	3,760	8,550	10,140		40,440
		OM	32,190	70,510	67,516	49,616	53,040		272,872
	PLATEFORME STOCKAGE		32,190	88,500	71,276	58,166	63,180		313,312
CC DE MARIE-GALANTE			32,190	88,500	71,276	58,166	63,180		313,312
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	49,240	132,740	84,920	104,620	123,360		494,880
	PLATEFORME STOCKAGE		49,240	132,740	84,920	104,620	123,360		494,880
ECODEC			49,240	132,740	84,920	104,620	123,360		494,880
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	1,120	15,250	16,292	19,860	17,720		70,242
	PLATEFORME STOCKAGE		1,120	15,250	16,292	19,860	17,720		70,242
SYVADE DE GPE			1,120	15,250	16,292	19,860	17,720		70,242
Total			899,216	2 143,722	1 815,467	2 073,406	2 247,641		9 179,452

septembre 2019			Semaine						Total
Tiers	Zone	Matière	35	36	37	38	39	40	
CANBT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		OM	0,000	76,610	100,050	88,890	49,620	17,560	332,730
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	76,610	100,050	88,890	49,620	17,560	332,730

CANBT			0,000	76,610	100,050	88,890	49,620	17,560	332,730
CANGT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	101,640	84,690	79,980	63,960	21,040	351,310
		OM	0,000	319,926	307,516	307,258	299,626	95,014	1 329,340
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	421,566	392,206	387,238	363,586	116,054	1 680,650
CANGT			0,000	421,566	392,206	387,238	363,586	116,054	1 680,650
CAP EXCELLENCE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	399,420	495,255	412,215	422,532	74,420	1 803,842
		OM	0,000	769,105	758,724	771,813	772,530	187,185	3 259,357
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	1 168,525	1 253,979	1 184,028	1 195,062	261,605	5 063,199
CAP EXCELLENCE			0,000	1 168,525	1 253,979	1 184,028	1 195,062	261,605	5 063,199
CARIBEENNE DE RECYCL									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	276,580	234,154	293,240	307,460	44,740	1 156,174
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	276,580	234,154	293,240	307,460	44,740	1 156,174
CARIBEENNE DE RECYCL			0,000	276,580	234,154	293,240	307,460	44,740	1 156,174
CC DE MARIE-GALANTE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	8,630	0,000	6,960	8,440	5,610	29,640
		OM	0,000	44,390	36,370	40,840	62,490	27,320	211,410
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	53,020	36,370	47,800	70,930	32,930	241,050
CC DE MARIE-GALANTE			0,000	53,020	36,370	47,800	70,930	32,930	241,050
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	159,780	150,270	146,000	186,820	29,720	672,590
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	159,780	150,270	146,000	186,820	29,720	672,590
ECODEC			0,000	159,780	150,270	146,000	186,820	29,720	672,590
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	17,620	7,120	6,370	9,800	0,820	41,730
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	17,620	7,120	6,370	9,800	0,820	41,730
SYVADE DE GPE			0,000	17,620	7,120	6,370	9,800	0,820	41,730
Total			0,000	2 173,701	2 174,149	2 153,566	2 183,278	503,429	9 188,123

octobre 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	40	41	42	43	44	
CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							

	OM	35,420	24,800	46,800	68,700	30,980		206,700
	PLATEFORME STOCKAGE	35,420	24,800	46,800	68,700	30,980		206,700
CANBT		35,420	24,800	46,800	68,700	30,980		206,700
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	68,130	70,600	70,780	77,850	61,210		348,570
	OM	189,154	283,356	278,476	280,028	222,132		1 253,146
	PLATEFORME STOCKAGE	257,284	353,956	349,256	357,878	283,342		1 601,716
CANGT		257,284	353,956	349,256	357,878	283,342		1 601,716
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	332,851	421,995	343,101	429,690	330,041		1 857,678
	OM	509,508	709,317	706,489	704,994	497,415		3 127,723
	PLATEFORME STOCKAGE	842,359	1 131,312	1 049,590	1 134,684	827,456		4 985,401
CAP EXCELLENCE		842,359	1 131,312	1 049,590	1 134,684	827,456		4 985,401
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	187,220	236,880	236,340	306,840	172,240		1 139,520
	PLATEFORME STOCKAGE	187,220	236,880	236,340	306,840	172,240		1 139,520
CARIBEENNE DE RECYCL		187,220	236,880	236,340	306,840	172,240		1 139,520
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	0,000	11,640	4,430	13,080	15,354		44,504
	OM	23,920	42,480	46,910	51,240	28,510		193,060
	PLATEFORME STOCKAGE	23,920	54,120	51,340	64,320	43,864		237,564
CC DE MARIE-GALANTE		23,920	54,120	51,340	64,320	43,864		237,564
ECODEC								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	94,400	129,960	112,480	134,918	98,288		570,046
	PLATEFORME STOCKAGE	94,400	129,960	112,480	134,918	98,288		570,046
ECODEC		94,400	129,960	112,480	134,918	98,288		570,046
SYVADE DE GPE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	10,870	14,780	6,310	17,360	3,530		52,850
	PLATEFORME STOCKAGE	10,870	14,780	6,310	17,360	3,530		52,850
SYVADE DE GPE		10,870	14,780	6,310	17,360	3,530		52,850
Total		1 451,473	1 945,808	1 852,116	2 084,700	1 459,700		8 793,797

novembre 2019			Semaine					Total
Tiers	Zone	Matière	44	45	46	47	48	

CANBT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	OM	35,600	279,710	238,780	192,120	99,420		845,630
	PLATEFORME STOCKAGE	35,600	279,710	238,780	192,120	99,420		845,630
CANBT		35,600	279,710	238,780	192,120	99,420		845,630
CANGT								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	5,490	85,630	71,240	90,700	102,890		355,950
	OM	56,844	306,258	260,292	298,062	276,650		1 198,106
	PLATEFORME STOCKAGE	62,334	391,888	331,532	388,762	379,540		1 554,056
CANGT		62,334	391,888	331,532	388,762	379,540		1 554,056
CAP EXCELLENCE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	7,120	394,390	414,260	392,010	427,355		1 635,135
	OM	150,935	767,015	674,690	756,102	706,634		3 055,376
	PLATEFORME STOCKAGE	158,055	1 161,405	1 088,950	1 148,112	1 133,989		4 690,511
CAP EXCELLENCE		158,055	1 161,405	1 088,950	1 148,112	1 133,989		4 690,511
CARIBEENNE DE RECYCL								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	0,000	260,700	223,380	256,300	227,480		967,860
	PLATEFORME STOCKAGE	0,000	260,700	223,380	256,300	227,480		967,860
CARIBEENNE DE RECYCL		0,000	260,700	223,380	256,300	227,480		967,860
CC DE MARIE-GALANTE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	0,000	3,340	3,040	7,010	7,700		21,090
	OM	0,000	51,780	81,740	45,520	52,814		231,854
	PLATEFORME STOCKAGE	0,000	55,120	84,780	52,530	60,514		252,944
CC DE MARIE-GALANTE		0,000	55,120	84,780	52,530	60,514		252,944
ECODEC								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	REFUS DE TRI	0,000	146,600	139,960	148,920	153,200		588,680
	PLATEFORME STOCKAGE	0,000	146,600	139,960	148,920	153,200		588,680
ECODEC		0,000	146,600	139,960	148,920	153,200		588,680
SYVADE DE GPE								
	PLATEFORME STOCKAGE							
	ENCOMBRANTS	0,000	11,410	4,860	13,682	15,408		45,360
	PLATEFORME STOCKAGE	0,000	11,410	4,860	13,682	15,408		45,360
SYVADE DE GPE		0,000	11,410	4,860	13,682	15,408		45,360
Total		255,989	2 306,833	2 112,242	2 200,426	2 069,551		8 945,041

décembre 2019			Semaine						Total
Tiers	Zone	Matière	48	49	50	51	52	1	
CANBT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		OM	0,000	77,100	102,270	113,720	100,830	0,000	393,920
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	77,100	102,270	113,720	100,830	0,000	393,920
CANBT			0,000	77,100	102,270	113,720	100,830	0,000	393,920
CANGT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	75,900	88,830	72,050	54,310	0,000	291,090
		OM	0,000	269,258	274,468	289,606	310,594	0,000	1 143,926
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	345,158	363,298	361,656	364,904	0,000	1 435,016
CANGT			0,000	345,158	363,298	361,656	364,904	0,000	1 435,016
CAP EXCELLENCE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	415,005	529,435	415,890	373,650	0,000	1 733,980
		OM	0,000	735,683	745,068	789,101	765,344	0,000	3 035,196
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	1 150,688	1 274,503	1 204,991	1 138,994	0,000	4 769,176
CAP EXCELLENCE			0,000	1 150,688	1 274,503	1 204,991	1 138,994	0,000	4 769,176
CARIBEENNE DE RECYCL									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	250,580	264,740	273,900	170,260	0,000	959,480
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	250,580	264,740	273,900	170,260	0,000	959,480
CARIBEENNE DE RECYCL			0,000	250,580	264,740	273,900	170,260	0,000	959,480
CC DE MARIE-GALANTE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	5,100	7,990	4,590	7,260	0,000	24,940
		OM	0,000	42,470	44,510	56,464	34,150	0,000	177,594
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	47,570	52,500	61,054	41,410	0,000	202,534
CC DE MARIE-GALANTE			0,000	47,570	52,500	61,054	41,410	0,000	202,534
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	129,700	157,040	112,160	109,320	0,000	508,220
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	129,700	157,040	112,160	109,320	0,000	508,220
ECODEC			0,000	129,700	157,040	112,160	109,320	0,000	508,220
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	8,980	13,104	19,654	14,180	0,000	55,918
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	8,980	13,104	19,654	14,180	0,000	55,918
SYVADE DE GPE			0,000	8,980	13,104	19,654	14,180	0,000	55,918

Total			0,000	2 009,776	2 227,455	2 147,135	1 939,898	0,000	8 324,264
--------------	--	--	--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------	------------------

décembre 2019			Semaine						Total
Tiers	Zone	Matière	48	49	50	51	52	1	
CANBT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		OM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	29,580	29,580
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	29,580	29,580
CANBT			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	29,580	29,580
CANGT									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	25,860	25,860
		OM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	168,688	168,688
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	194,548	194,548
CANGT			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	194,548	194,548
CAP EXCELLENCE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	127,605	127,605
		OM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	318,739	318,739
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	446,344	446,344
CAP EXCELLENCE			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	446,344	446,344
CARIBEENNE DE RECYCL									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	75,900	75,900
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	75,900	75,900
CARIBEENNE DE RECYCL			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	75,900	75,900
CC DE MARIE-GALANTE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		OM	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,160	15,160
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,160	15,160
CC DE MARIE-GALANTE			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,160	15,160
ECODEC									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		REFUS DE TRI	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	48,852	48,852
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	48,852	48,852
ECODEC			0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	48,852	48,852
SYVADE DE GPE									
	PLATEFORME STOCKAGE								
		ENCOMBRANTS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	5,870	5,870
	PLATEFORME STOCKAGE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	5,870	5,870

SYVADE DE GPE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	5,870	5,870
Total	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	816,254	816,254

Total							106 254,454
--------------	--	--	--	--	--	--	--------------------

Imprimé vendredi 04 décembre 2020 à 12:44

ANNEXE 2 : RAPPORTS MENSUELS - SECHE



Janvier 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre

Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Janvier





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Janvier	Cumul Annuel
Encombrants	1 929,79	1 929,79
OM	5 417,52	5 417,52
Gravats d'inertes		
Refus de tris	2 457,61	2 457,61
Résidus de broyage		
TOTAL	9 804,91	9 804,91

➤ Densités

JANVIER		
ALVEOLES	A3	A5
Déchets entrants	7129,00	2675,91
Matériaux de couverture	350	820
Volume de déchets du mois	7588	3 624
Densité nette du mois	0,99	0,96
Tonnage Total	154 721,69	105 568,93
Volume Total	128 630,00	93 141,00
Densité brute Totale	1,20	1,13





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/01/19

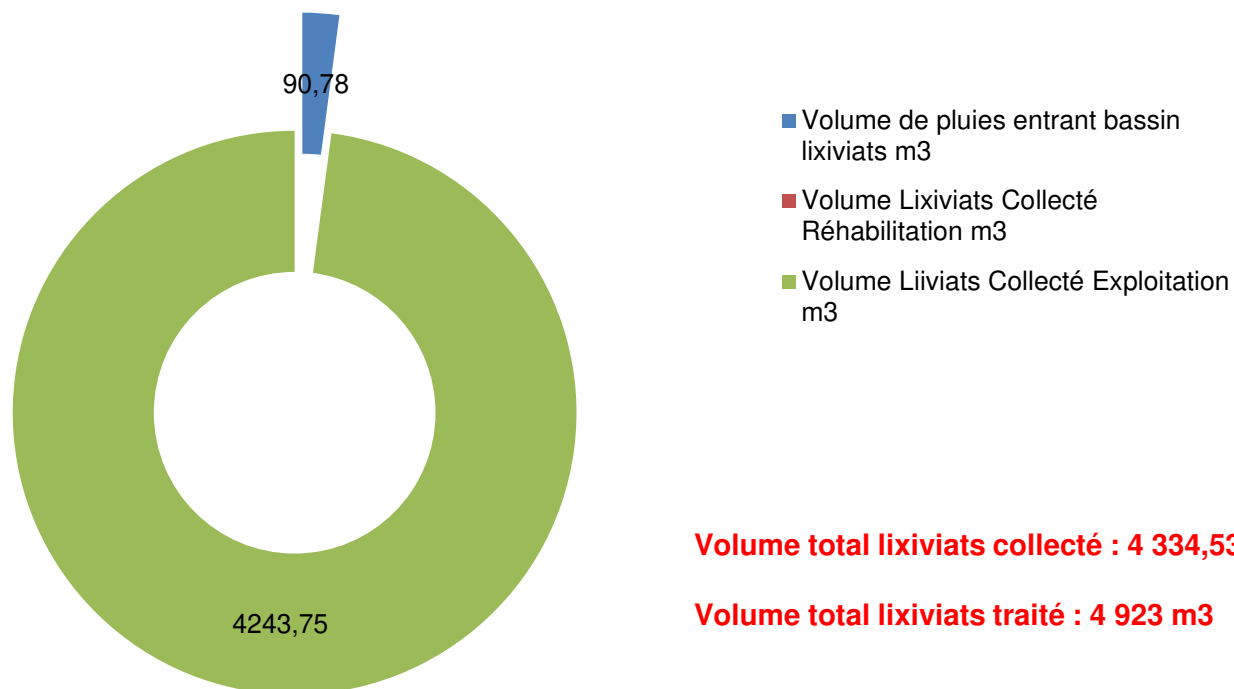
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	24 974
2	8 519
3	18 784
4	30 435
5	1 473
6	20 453
7	0
8	0
TOTAL	104 638



Données Environnementales Janvier

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Janvier

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	930 554 Nm3
Taux de CH4 moyen	34,93 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	946 239 kWh
Energie électrique consommée	402 kWh
Energie thermique valorisée	954 200 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	7 h
Volume biogaz entrant	2 156 Nm3





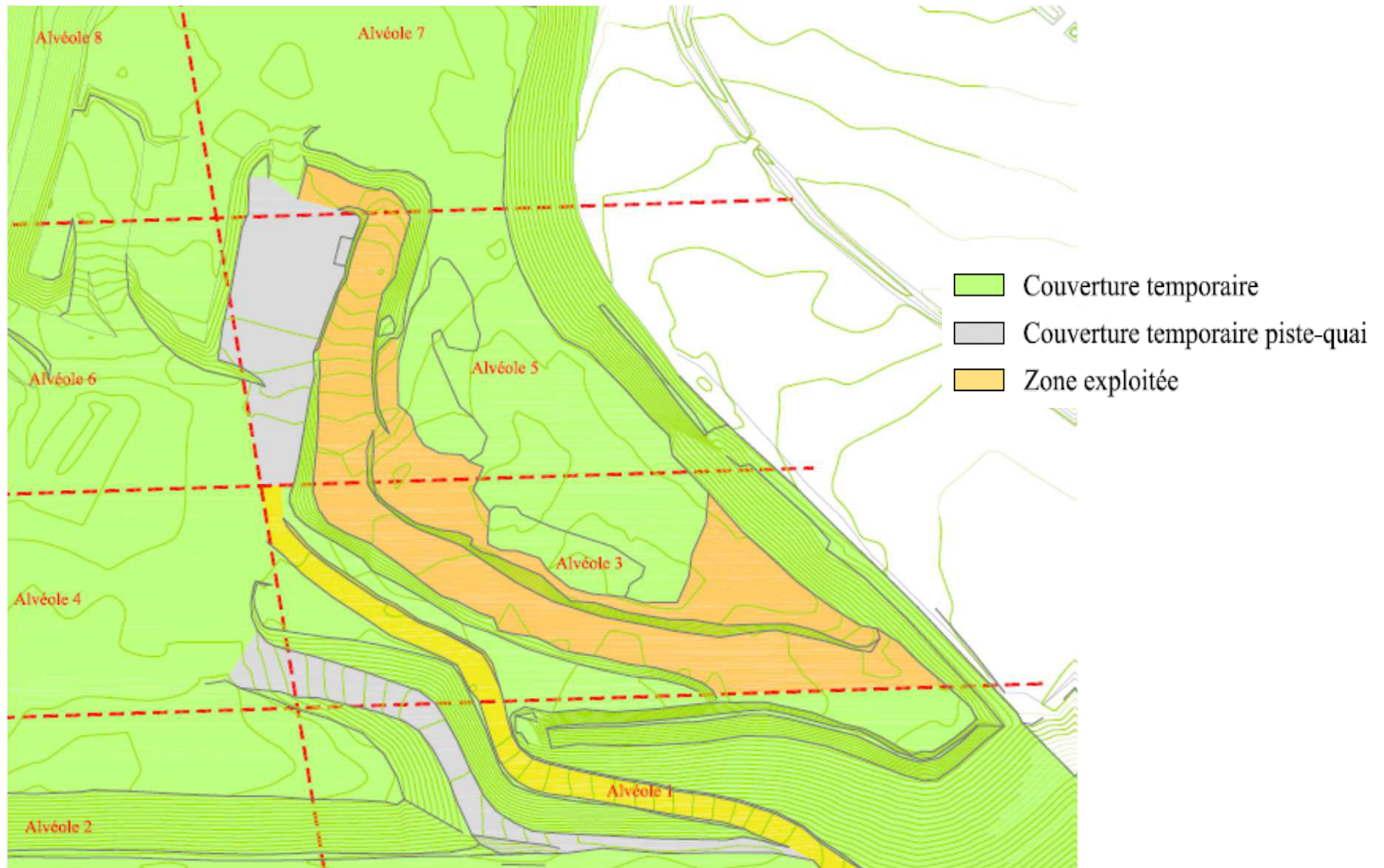
Février 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Février





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Février	Cumul Annuel
Encombrants	1 591,08	3 520,87
OM	4 311,40	9 728,91
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 816,38	4 273,99
Résidus de broyage		
TOTAL	7 718,86	17 523,77

➤ Densités

FEVRIER		
ALVEOLES	A1	A3
Déchets entrants	2974,86	4744,00
Matériaux de couverture		
Volume de déchets du mois	3153	4 541
Densité nette du mois	0,94	1,04
Tonnage Total	143 153,21	159 465,69
Volume Total	95 745,00	133 171,00
Densité brute Totale	1,50	1,20





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 28/02/19

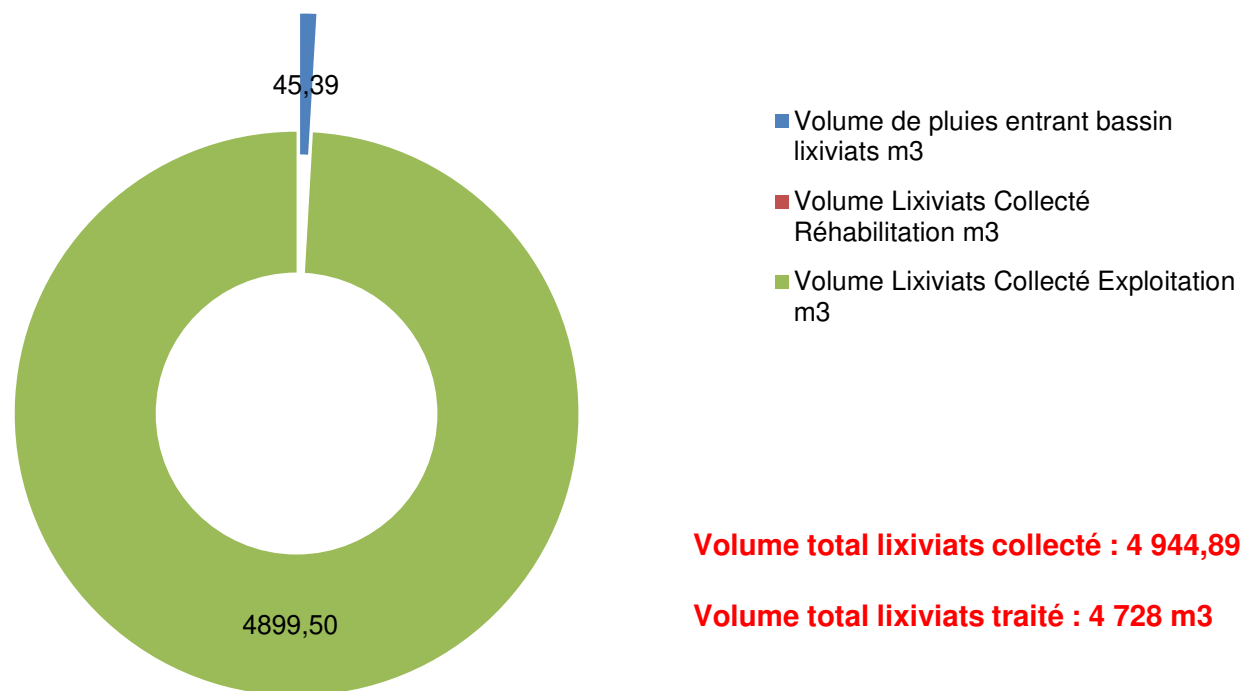
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	21 821
2	8 519
3	14 243
4	30 435
5	1 473
6	20 453
7	0
8	0
TOTAL	96 944



Données Environnementales Février

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Février

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	410 981 Nm3
Taux de CH4 moyen	46,47 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	573 934 kWh
Energie électrique consommée	380 kWh
Energie thermique valorisée	443 400 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	3 h
Volume biogaz entrant	1 862 Nm3





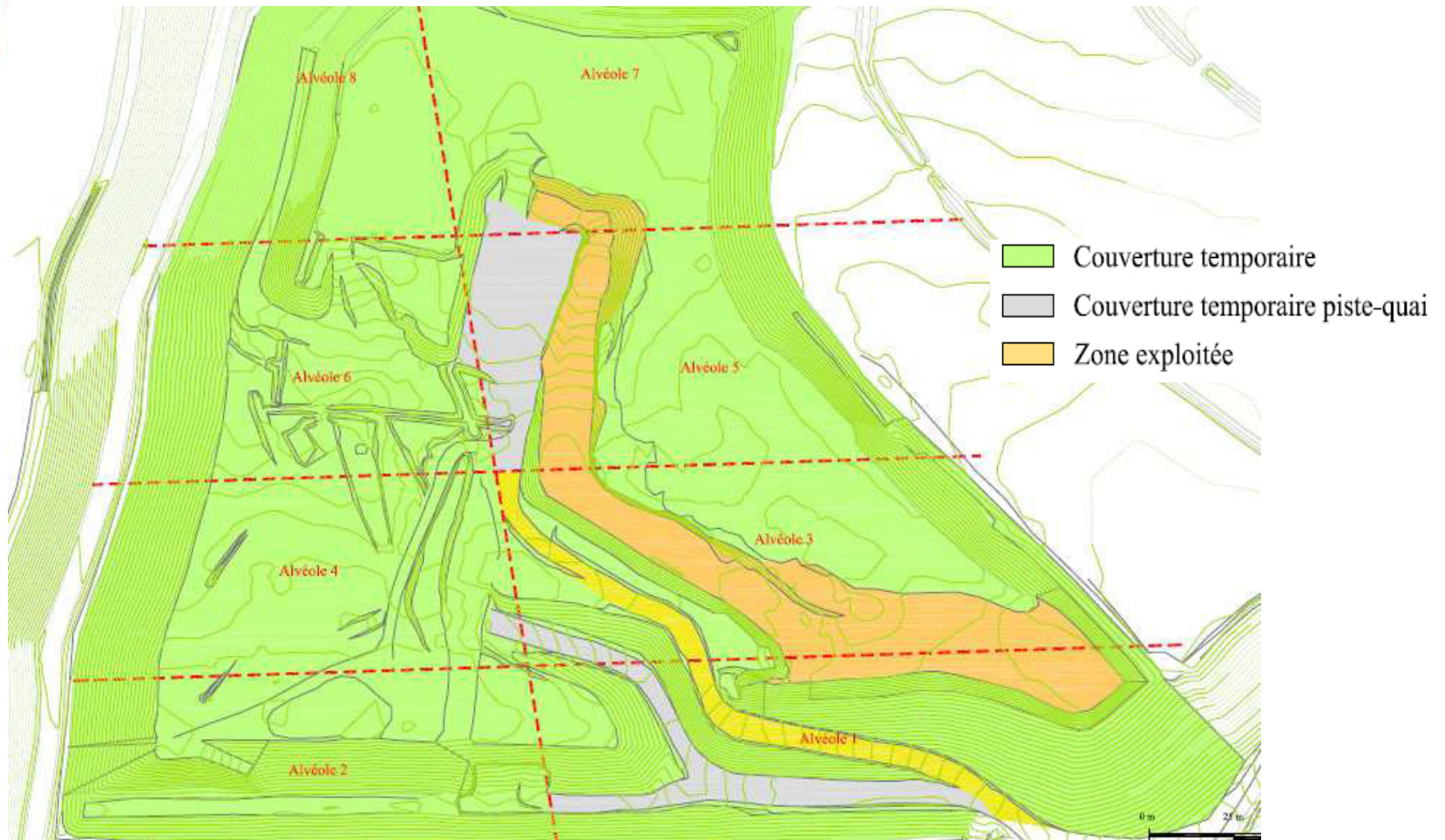
Mars 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Mars





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Mars	Cumul Annuel
Encombrants	1 917,29	5 438,15
OM	4 802,94	14 531,85
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 674,70	5 948,70
Résidus de broyage		
TOTAL	8 394,93	25 918,70

➤ Densités

MARS		
ALVEOLES	A1	A3
Déchets entrants	4916,93	3478,00
Matériaux de couverture		900
Volume de déchets du mois	4 519	3 250
Densité nette du mois	1,09	1,35
Tonnage Total	148 070,14	163 393,69
Volume Total	100 264,00	136 421,00
Densité brute Totale	1,48	1,20





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/03/19

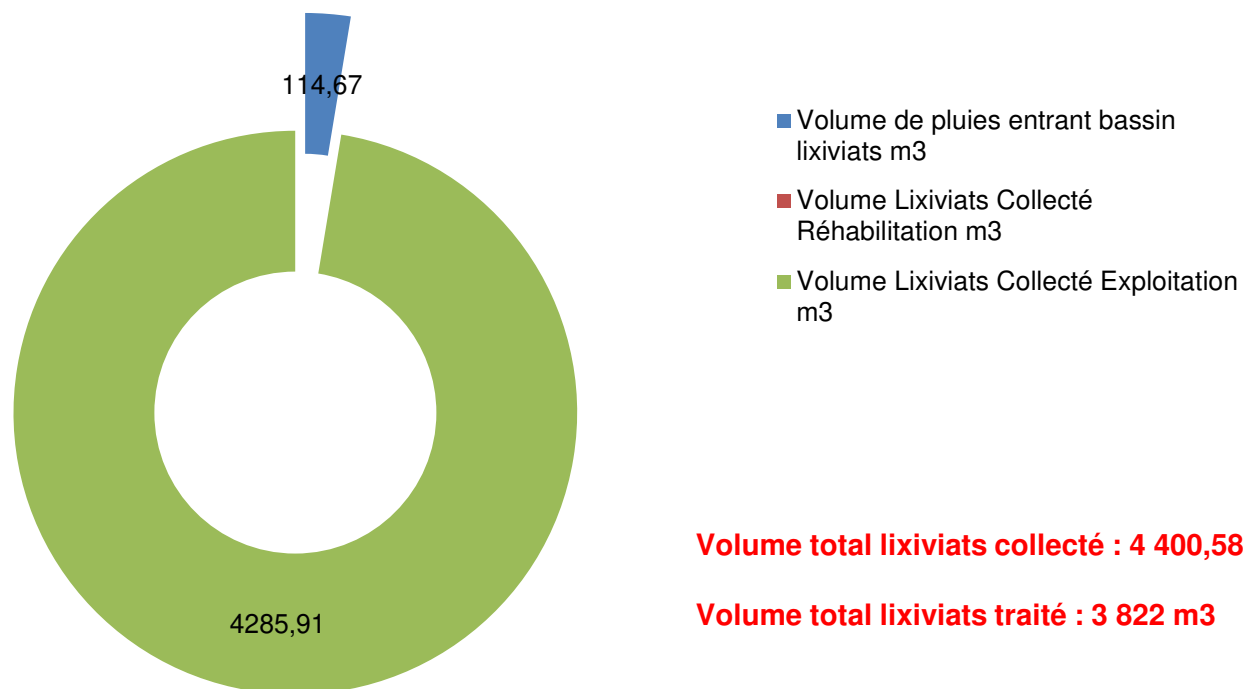
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	17 302
2	8 519
3	10 993
4	30 435
5	1 473
6	20 453
7	0
8	0
TOTAL	89 175



Données Environnementales Mars

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Mars

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	742 648 Nm3
Taux de CH4 moyen	37,23 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	881 475 kWh
Energie électrique consommée	729 kWh
Energie thermique valorisée	728 100 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	4 h
Volume biogaz entrant	2 122 Nm3



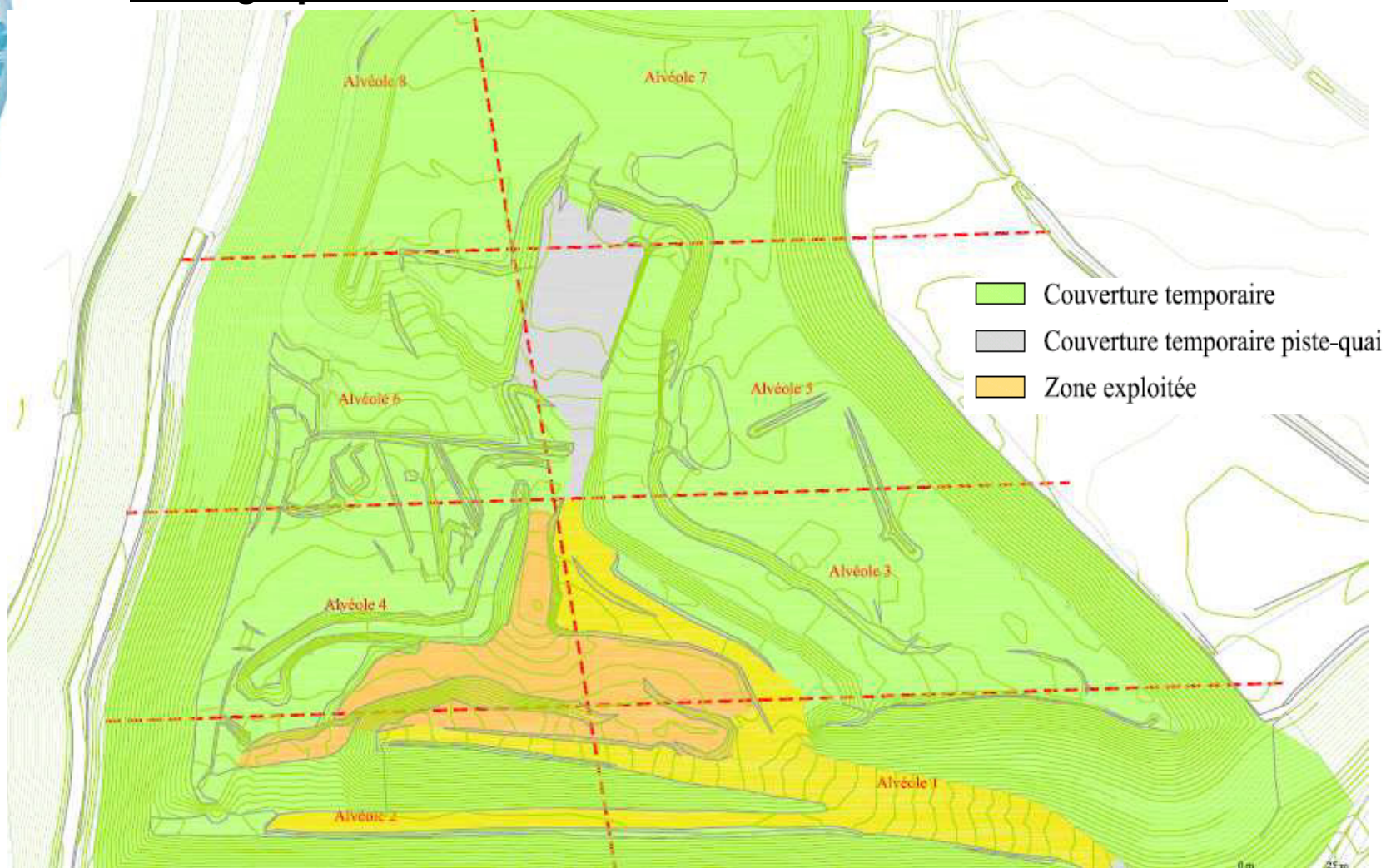


Avril 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre

Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Avril





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Avril	Cumul Annuel
Encombrants	1 972,85	7 411,00
OM	4 987,05	19 518,90
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 596,55	7 545,25
Résidus de broyage		
TOTAL	8 556,45	34 475,15

➤ Densités

AVRIL		
ALVEOLES	A1	A2
Déchets entrants	4883,00	3673,45
Matériaux de couverture		
Volume de déchets du mois	5 234	3 129
Densité nette du mois	0,93	1,17
Tonnage Total	152 953,14	85 127,29
Volume Total	105 498,00	79 502,50
Densité brute Totale	1,45	1,07





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 30/04/19

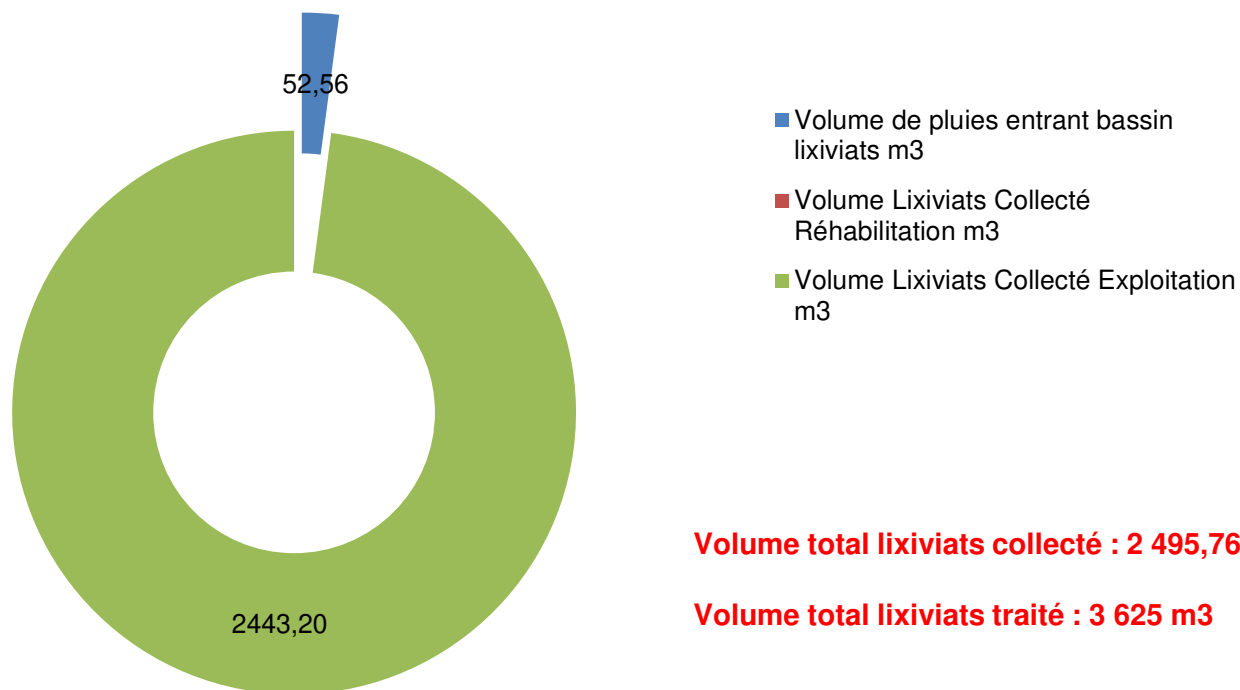
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	12 068
2	5 390
3	10 993
4	30 435
5	1 473
6	20 453
7	0
8	0
TOTAL	80 812



Données Environnementales Avril

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Avril

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	731 215 Nm3
Taux de CH4 moyen	34,96 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	825 165 kWh
Energie électrique consommée	89 kWh
Energie thermique valorisée	707 200 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	3 h
Volume biogaz entrant	1 123 Nm3



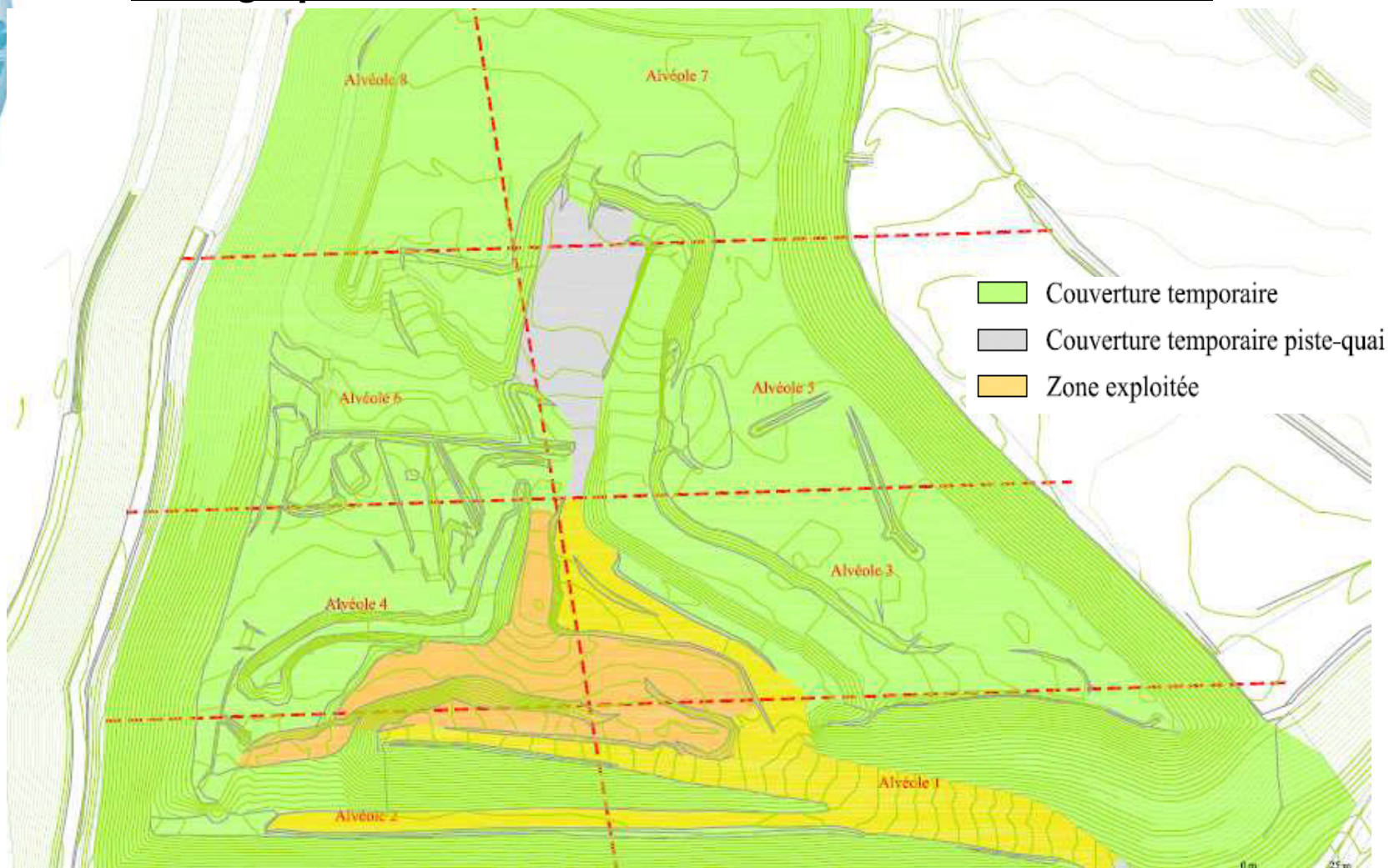


Mai 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre

Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Mai





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Mai	Cumul Annuel
Encombrants	2 094,30	9 505,30
OM	4 972,01	24 490,92
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 504,52	9 049,77
Résidus de broyage		
TOTAL	8 570,83	43 045,98

➤ Densités

MAI		
ALVEOLES	A2	A4
Déchets entrants	6128,00	2442,83
Matériaux de couverture		
Volume de déchets du mois	6 512	2 259
Densité nette du mois	0,94	1,08
Tonnage Total	91 255,29	120 419,57
Volume Total	86 014,50	102 003,00
Densité brute Totale	1,06	1,18





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/05/19

N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	15 937
2	4 431
3	16 937
4	31 729
5	10 298
6	24 461
7	3 232
8	2 375
TOTAL	109 400

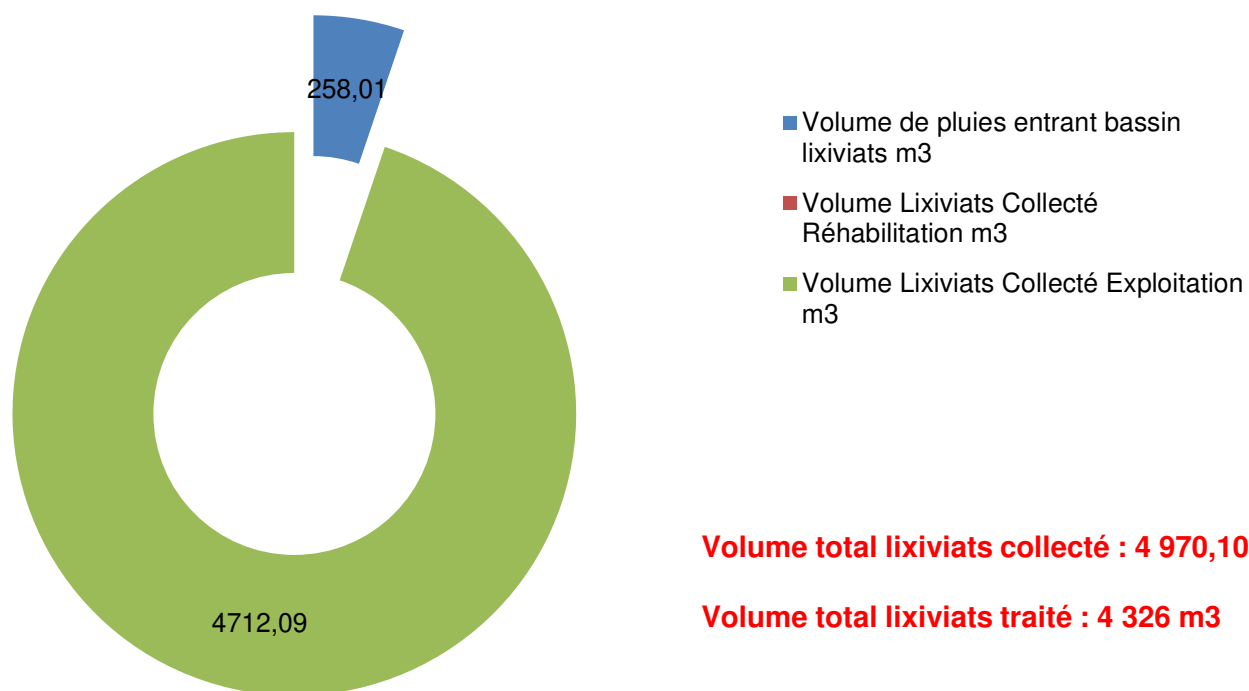
Révision du vide de fouille suite levé topographique intégral du casier et réaménagement des accès au droit des alvéoles 1 et 2.



Données Environnementales Mai

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Volume total lixiviats collecté : 4 970,10 m3

Volume total lixiviats traité : 4 326 m3

Données Environnementales Mai

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	818 238 Nm3
Taux de CH4 moyen	36,85 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	979 399 kWh
Energie électrique consommée	267 kWh
Energie thermique valorisée	948 200 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	5 h
Volume biogaz entrant	2 449 Nm3



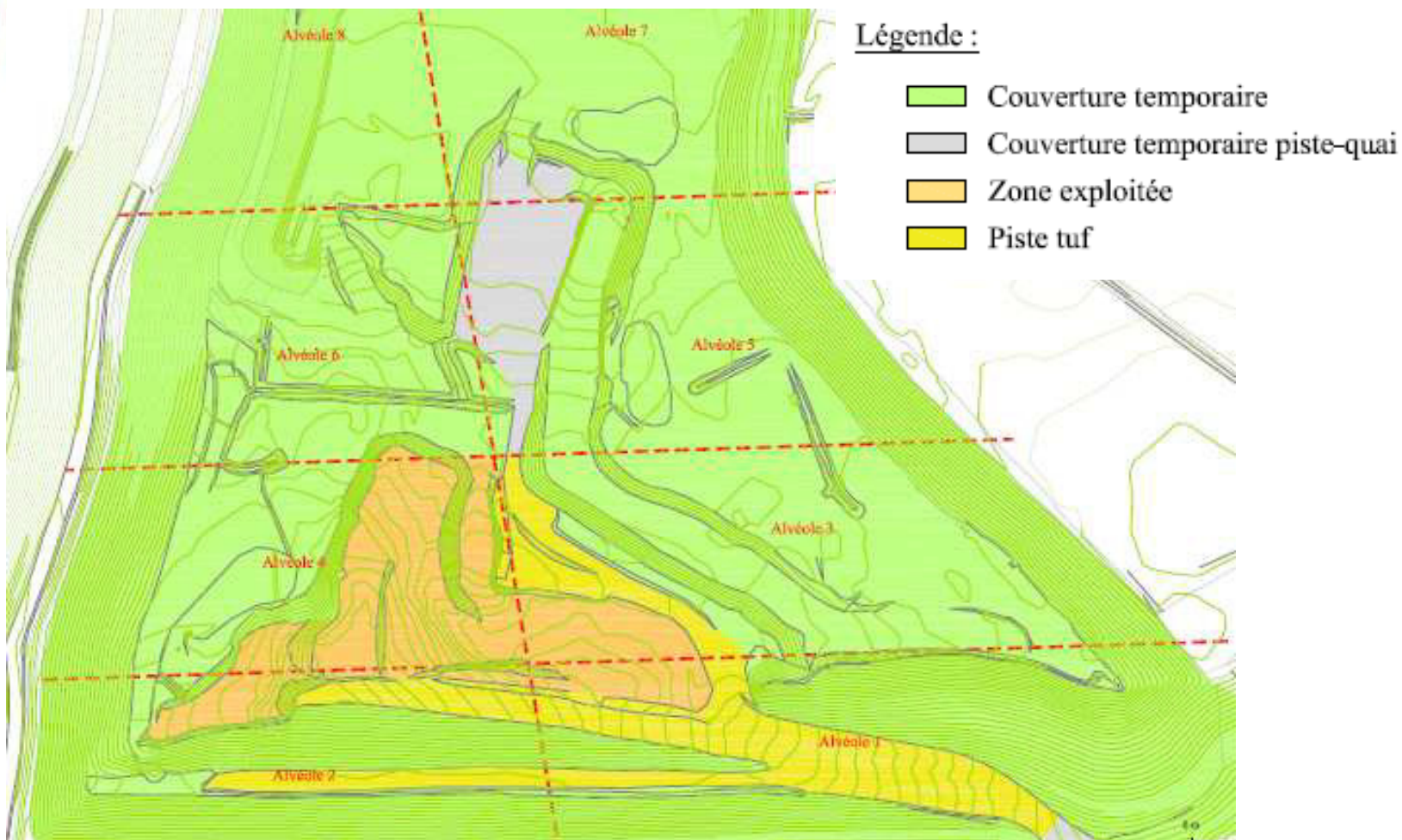


Jun 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre

Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Juin





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Juin	Cumul Annuel
Encombrants	2 023,23	11 528,53
OM	5 131,02	29 621,94
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 466,81	10 516,58
Résidus de broyage		
TOTAL	8 621,06	51 667,04

➤ Densités

JUN			
ALVEOLES	A1	A2	A3
Déchets entrants	295,00	1728,00	6598,06
Matériaux de couverture			
Volume de déchets du mois	311	1 621	6 442
Densité nette du mois	0,95	1,07	1,02
Tonnage Total	153 248,14	92 983,29	169 991,75
Volume Total	105 809,00	87 635,50	142 863,00
Densité brute Totale	1,45	1,06	1,19





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 30/06/19

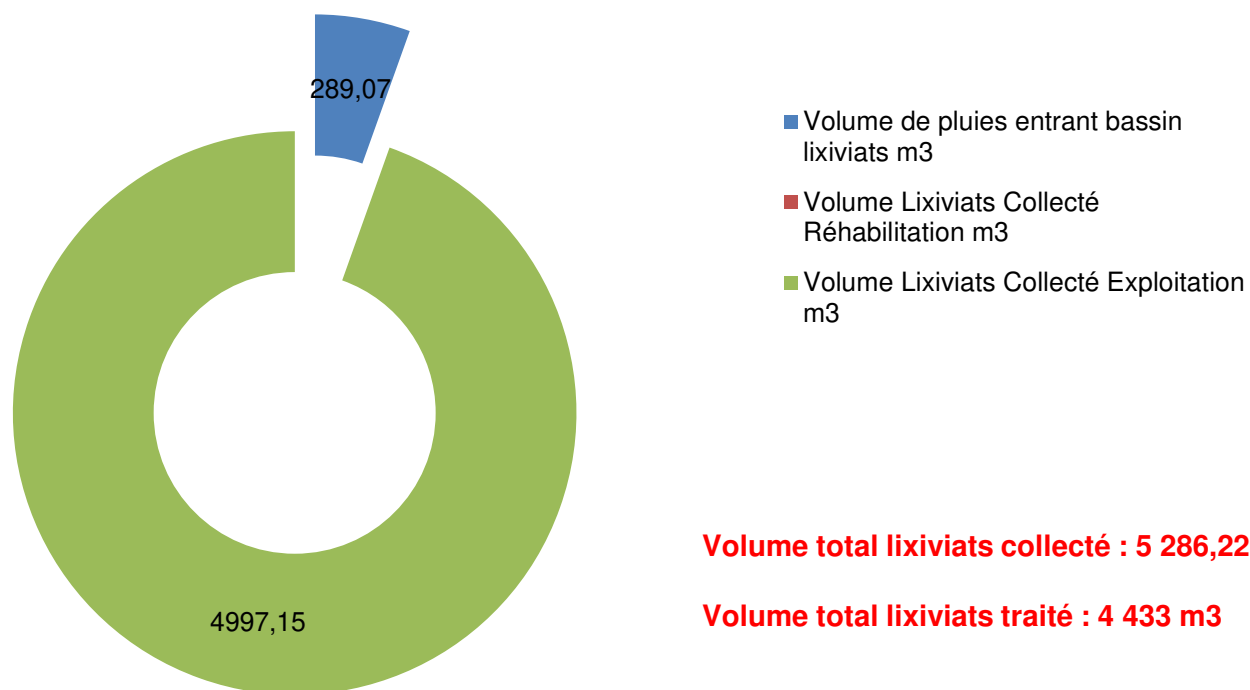
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	11 757
2	3 769
3	4 551
4	30 435
5	1 473
6	20 453
7	0
8	0
TOTAL	72 438



Données Environnementales Juin

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Juin

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	740 353 Nm3
Taux de CH4 moyen	36,28 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	949 929 kWh
Energie électrique consommée	441 kWh
Energie thermique valorisée	901 000 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	11 h
Volume biogaz entrant	3 491 Nm3





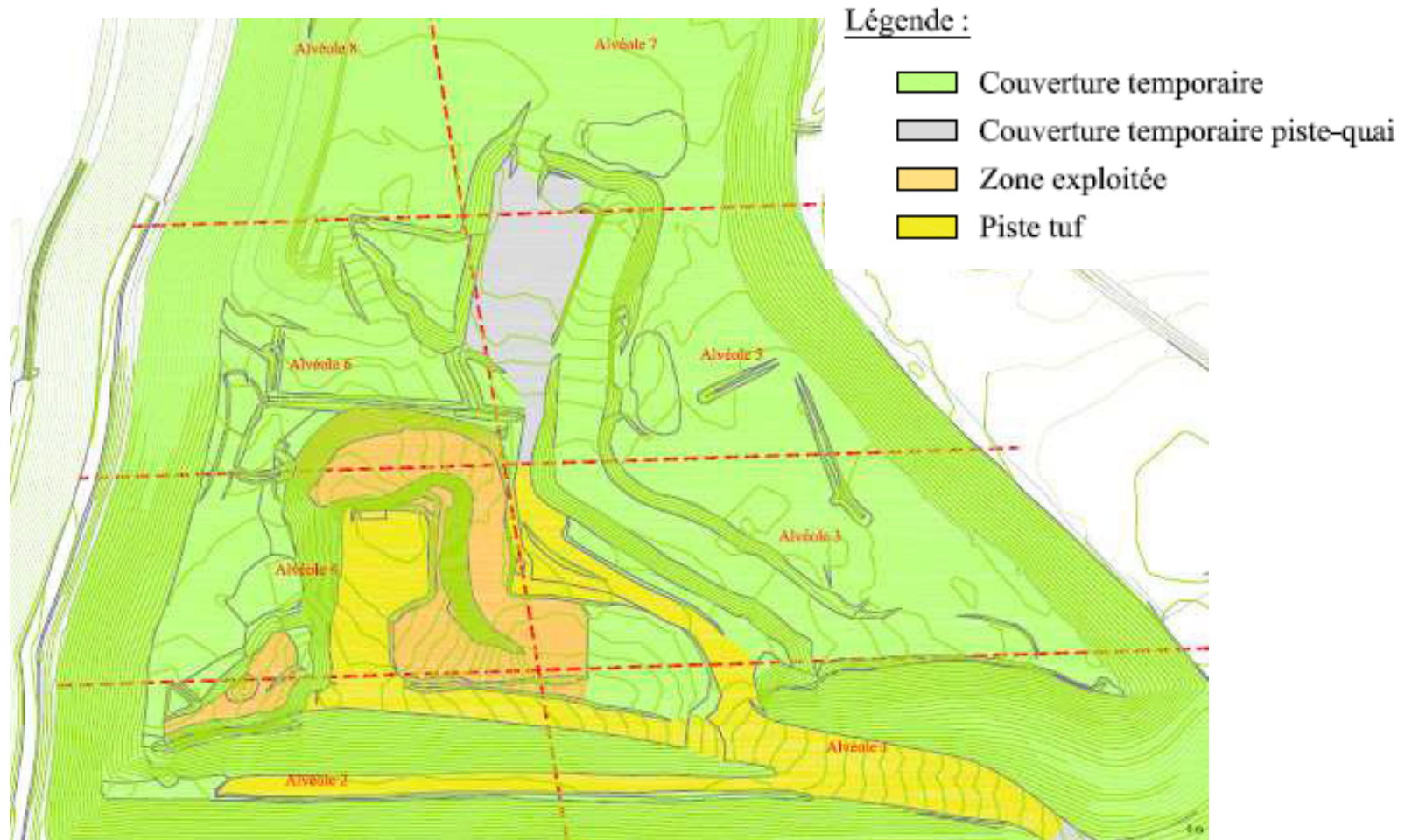
Juillet 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Juillet





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Juillet	Cumul Annuel
Encombrants	2 276,64	13 805,17
OM	5 532,11	35 154,05
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 834,68	12 351,26
Résidus de broyage		
TOTAL	9 643,43	61 310,47

➤ Densités

JUILLET		
ALVEOLES	A4	A6
Déchets entrants	7850,00	1793,43
Matériaux de couverture	1600	400
Volume de déchets du mois	8 603	2 032
Densité nette du mois	1,10	1,08
Tonnage Total	129 869,57	91 960,99
Volume Total	110 606,00	81 936,00
Densité brute Totale	1,17	1,12





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/07/19

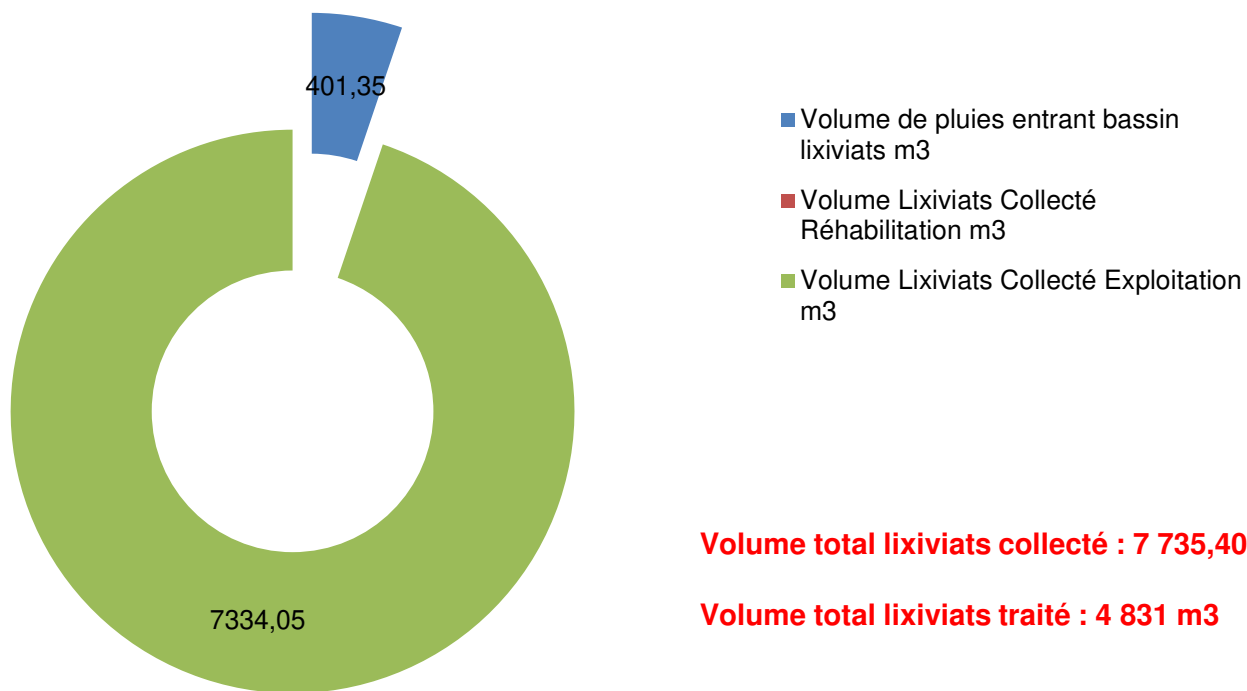
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	11 757
2	3 769
3	4 551
4	21 832
5	1 473
6	18 421
7	0
8	0
TOTAL	61 803



Données Environnementales Juillet

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Volume total lixiviats collecté : 7 735,40 m3

Volume total lixiviats traité : 4 831 m3

Données Environnementales Juillet

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	766 278,04 Nm3
Taux de CH4 moyen	34,01 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	907 211 kWh
Energie électrique consommée	385 kWh
Energie thermique valorisée	913 000 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	17 h
Volume biogaz entrant	6 370 Nm3





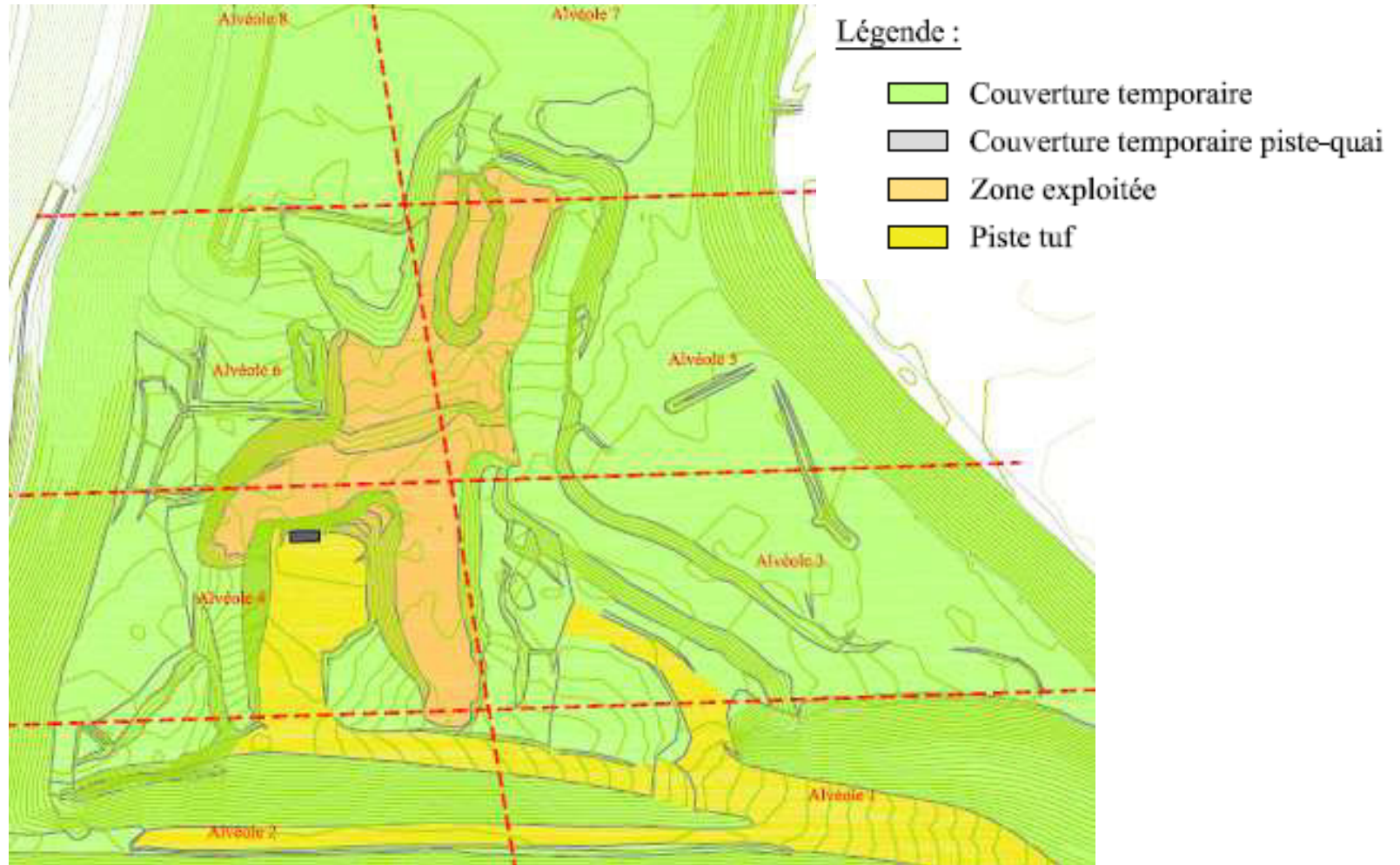
Août 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois d'Août





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Août	Cumul Annuel
Encombrants	2 379,46	16 184,63
OM	5 322,21	40 476,26
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 484,98	13 836,24
Résidus de broyage		
TOTAL	9 186,65	70 497,12

➤ Densités

AOUT			
ALVEOLES	A4	A5	A6
Déchets entrants	5929,65	1436,00	1821,00
Matériaux de couverture			
Volume de déchets du mois	5 503	1 323	1 530
Densité nette du mois	1,08	1,09	1,19
Tonnage Total	135 799,22	107 004,93	93 781,99
Volume Total	116 109,00	94 464,00	83 466,00
Densité brute Totale	1,17	1,13	1,12





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/08/19

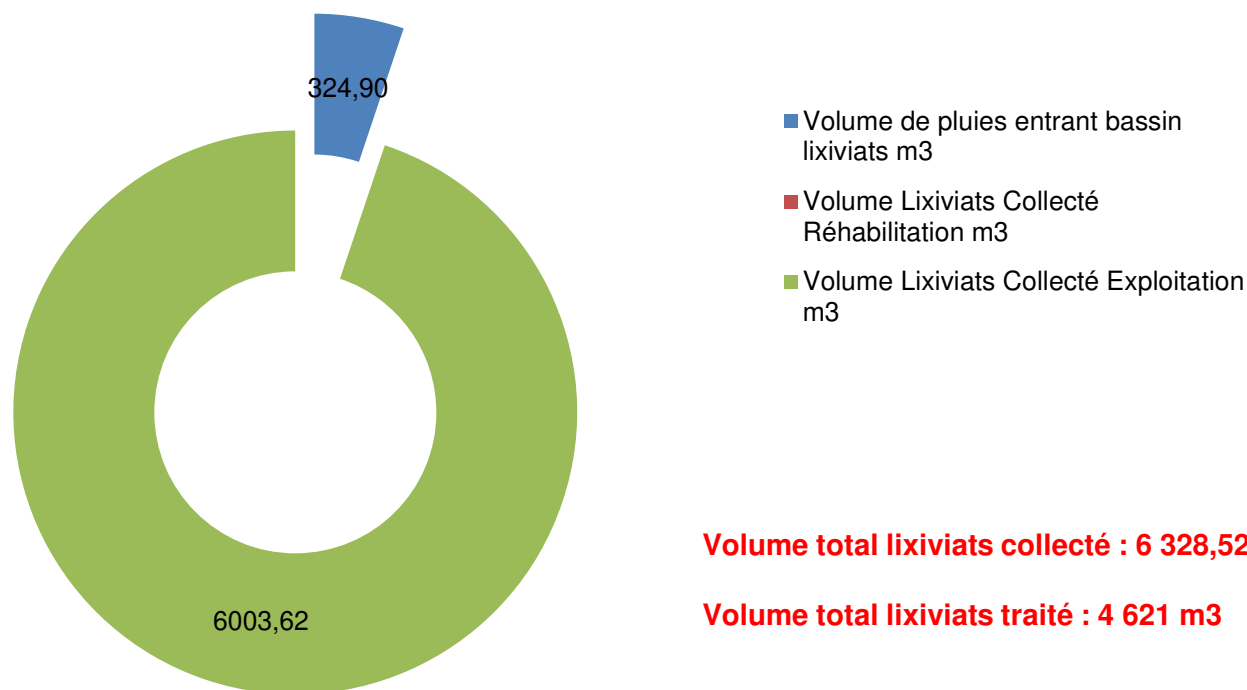
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	18 327
2	5 095
3	19 477
4	22 382
5	10 519
6	24 568
7	0
8	0
TOTAL	100 368

Recalage vide de fouille disponible sur levé intégral de Juin 2019

Données Environnementales Août

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Août

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	836 839 Nm3
Taux de CH4 moyen	34,50 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	1 016 043 kWh
Energie électrique consommée	80 kWh
Energie thermique valorisée	990 900 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	7 h
Volume biogaz entrant	2 957 Nm3





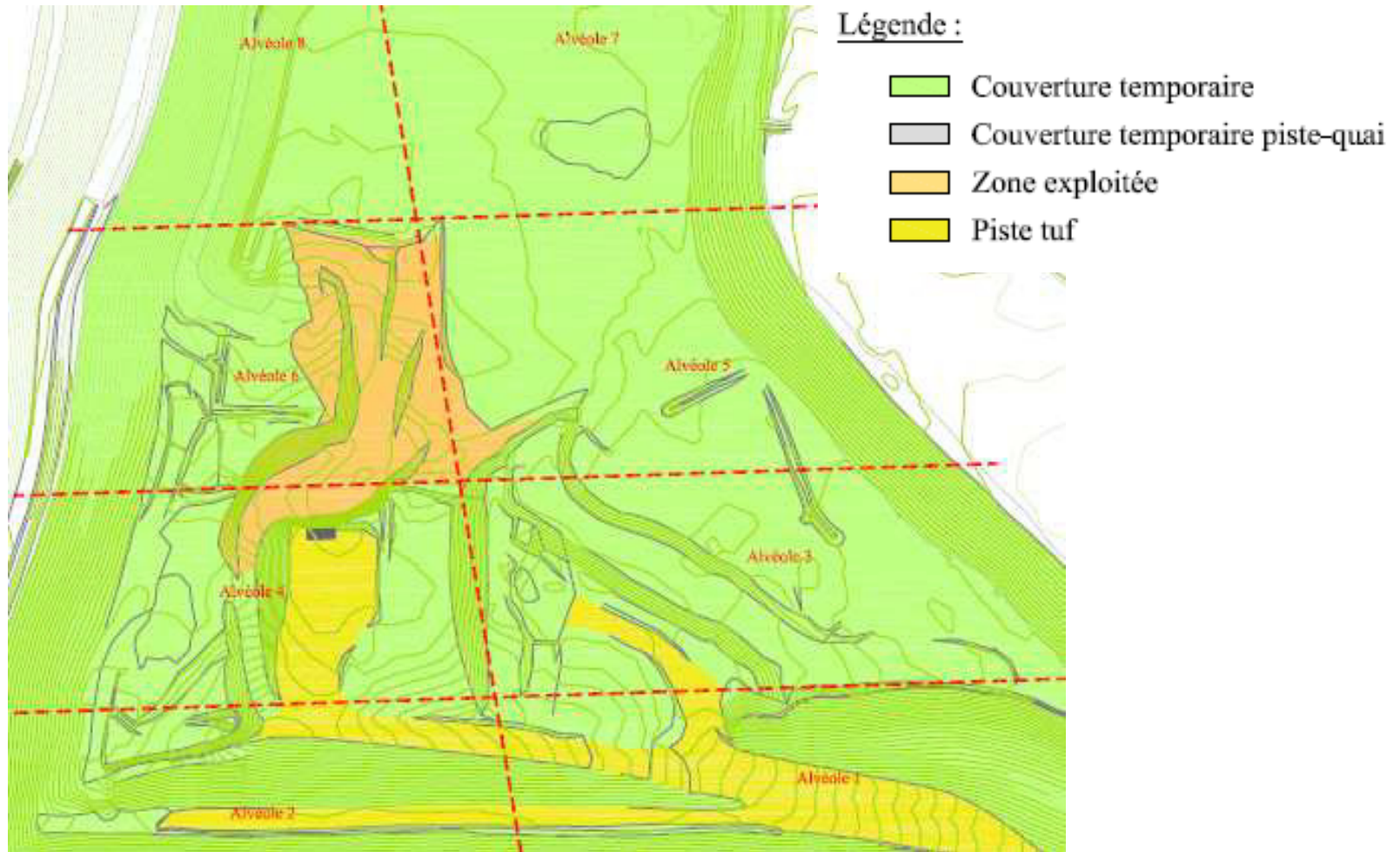
Septembre 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Septembre





Données d'enfouissements

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Septembre	Cumul Annuel
Encombrants	2 226,52	18 411,15
OM	5 132,84	45 609,10
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 828,76	15 665,00
Résidus de broyage		
TOTAL	9 188,12	79 685,24

➤ Densités

SEPTEMBRE			
ALVEOLES	A4	A5	A6
Déchets entrants	2832,00	4234,00	2120,65
Matériaux de couverture			
Volume de déchets du mois	2 783	3 765	2 176
Densité nette du mois	1,02	1,12	0,97
Tonnage Total	138 631,22	111 238,93	95 902,64
Volume Total	118 892,00	98 229,00	85 642,00
Densité brute Totale	1,17	1,13	1,12





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 30/09/19

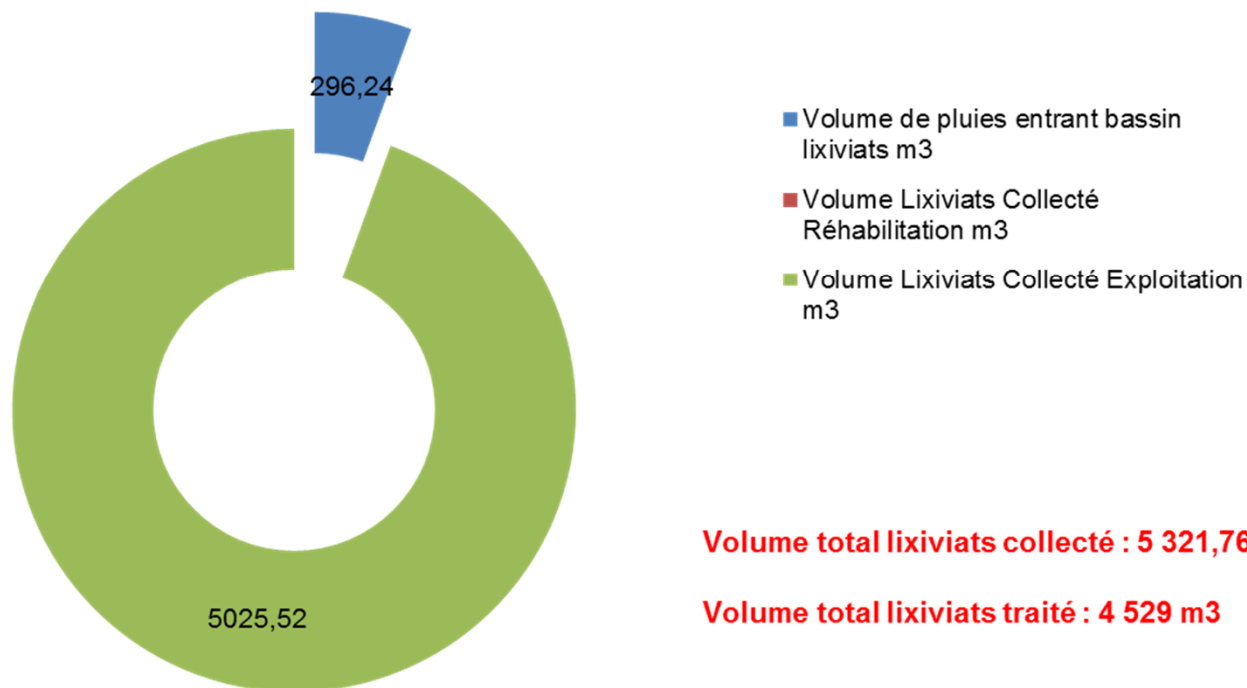
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	18 327
2	5 095
3	19 477
4	19 599
5	6 754
6	22 392
7	0
8	0
TOTAL	91 644

Recalage vide de fouille disponible sur levé intégral de Juin 2019

Données Environnementales Septembre

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Septembre

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	830 059 Nm3
Taux de CH4 moyen	38,40 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	1 207 788 kWh
Energie électrique consommée	85 kWh
Energie thermique valorisée	1 026 800 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	4 h
Volume biogaz entrant	1 786 Nm3





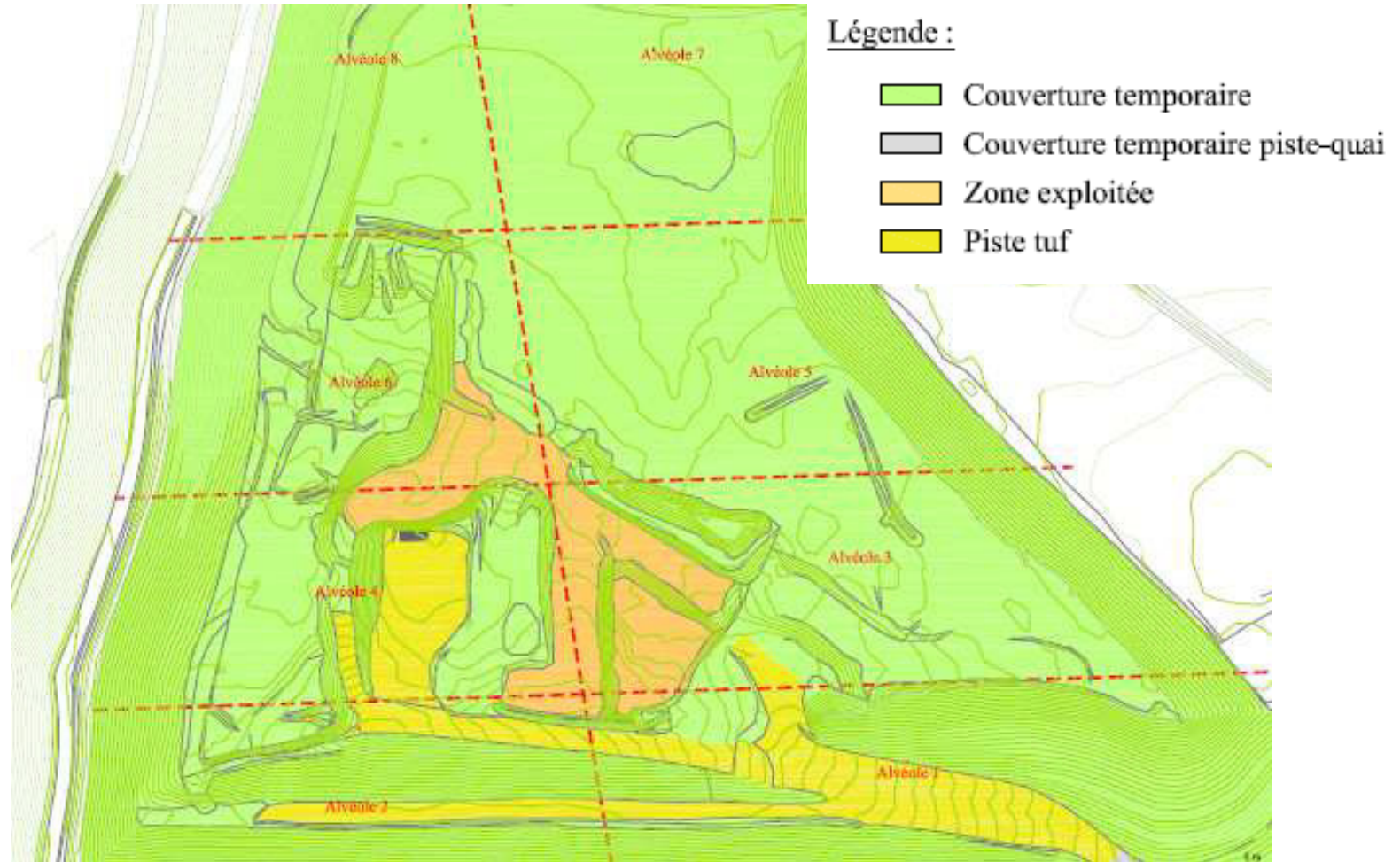
October 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Octobre





Données d'enfouissement

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Octobre	Cumul Annuel
Encombrants	2 321,08	20 732,23
OM	4 804,78	50 413,88
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 709,57	17 374,57
Résidus de broyage		
TOTAL	8 835, 43	88 520,67

➤ Densités

OCTOBRE					
ALVEOLES	A1	A3	A4	A5	A6
Déchets entrants	418,00	4277,00	532,00	1521,00	2087,43
Matériaux de couverture					
Volume de déchets du mois	392	3 950	508	1 395	1 952
Densité nette du mois	1,07	1,08	1,05	1,09	1,07
Tonnage Total	153 666,14	174 268,75	139 163,22	112 759,93	97 990,07
Volume Total	106 201,00	146 813,00	119 400,00	99 624,00	87 594,00
Densité brute Totale	1,45	1,19	1,17	1,13	1,12





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/10/19

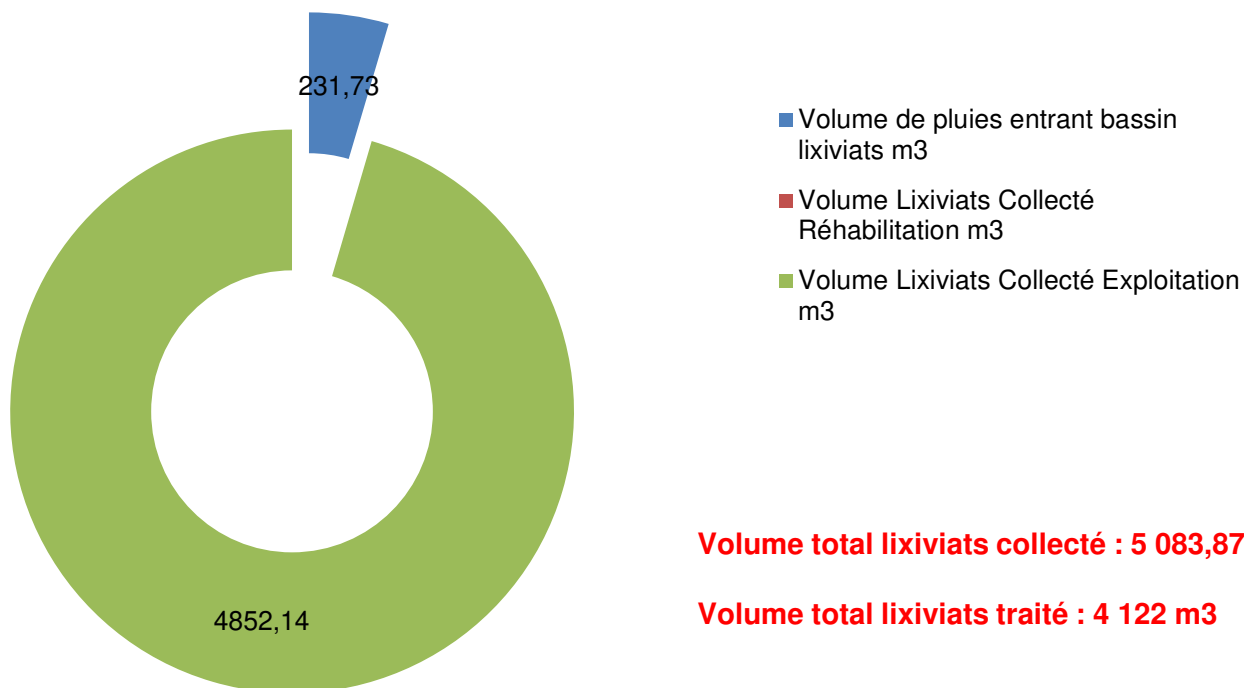
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	17 935
2	5 095
3	15 527
4	19 091
5	5 359
6	20 440
7	0
8	0
TOTAL	83 447



Données Environnementales Octobre

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Octobre

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	676 942 Nm3
Taux de CH4 moyen	38,30 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	1 228 856 kWh
Energie électrique consommée	384 kWh
Energie thermique valorisée	708 700 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	< 1 h
Volume biogaz entrant	108 Nm3





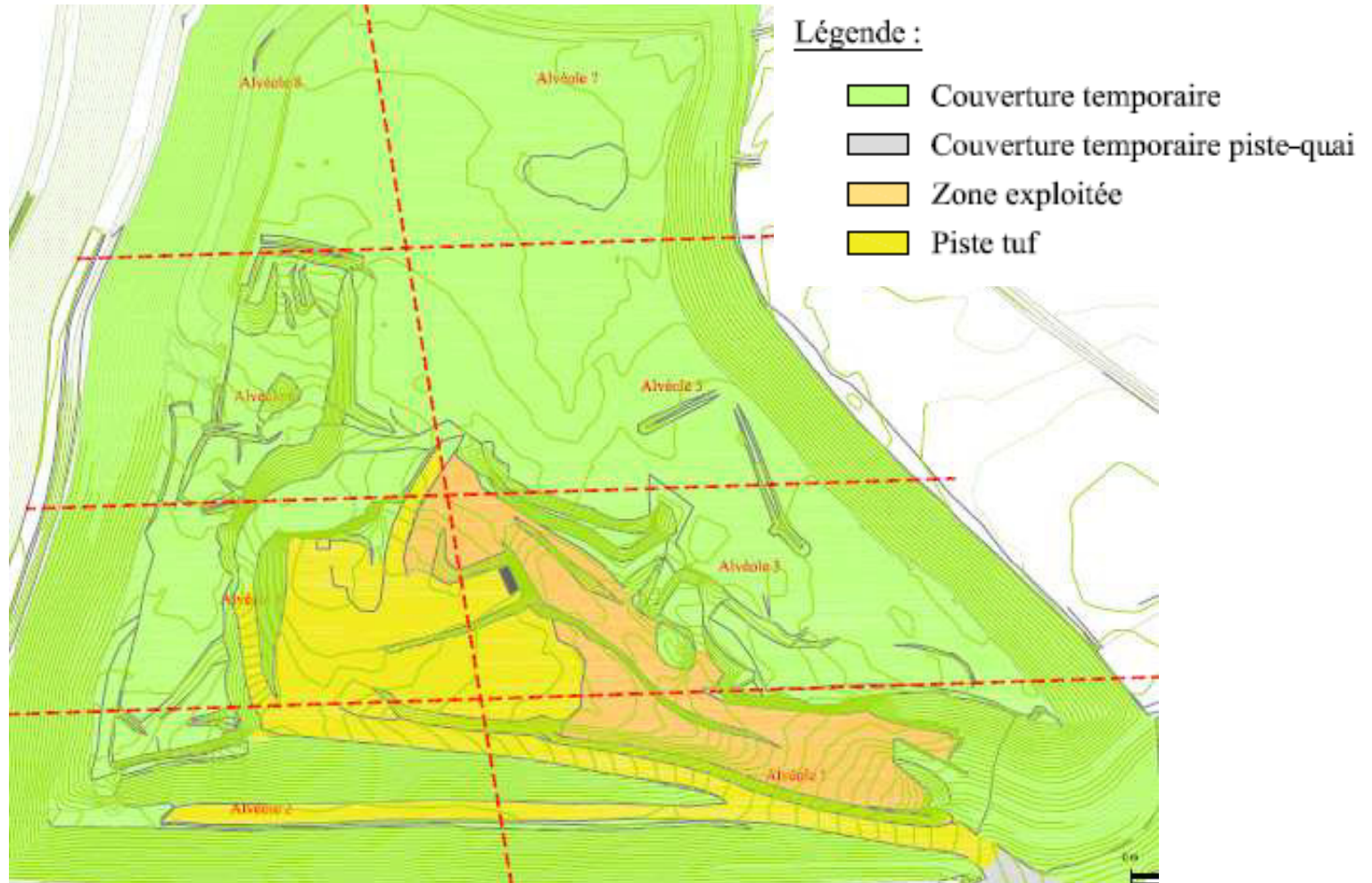
Novembre 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Novembre





Données d'enfouissement

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Novembre	Cumul Annuel
Encombrants	2 064,17	22 796,40
OM	5 337,67	55 751,55
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 559,22	18 933,79
Résidus de broyage		
TOTAL	8 961,06	97 481,73

➤ Densités

NOVEMBRE		
ALVEOLES	A1	A3
Déchets entrants	3782,00	5179,06
Matériaux de couverture		
Volume de déchets du mois	4 085	4 889
Densité nette du mois	0,93	1,06
Tonnage Total	157 448,14	179 447,81
Volume Total	110 286,00	151 702,00
Densité brute Totale	1,43	1,18





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 30/11/19

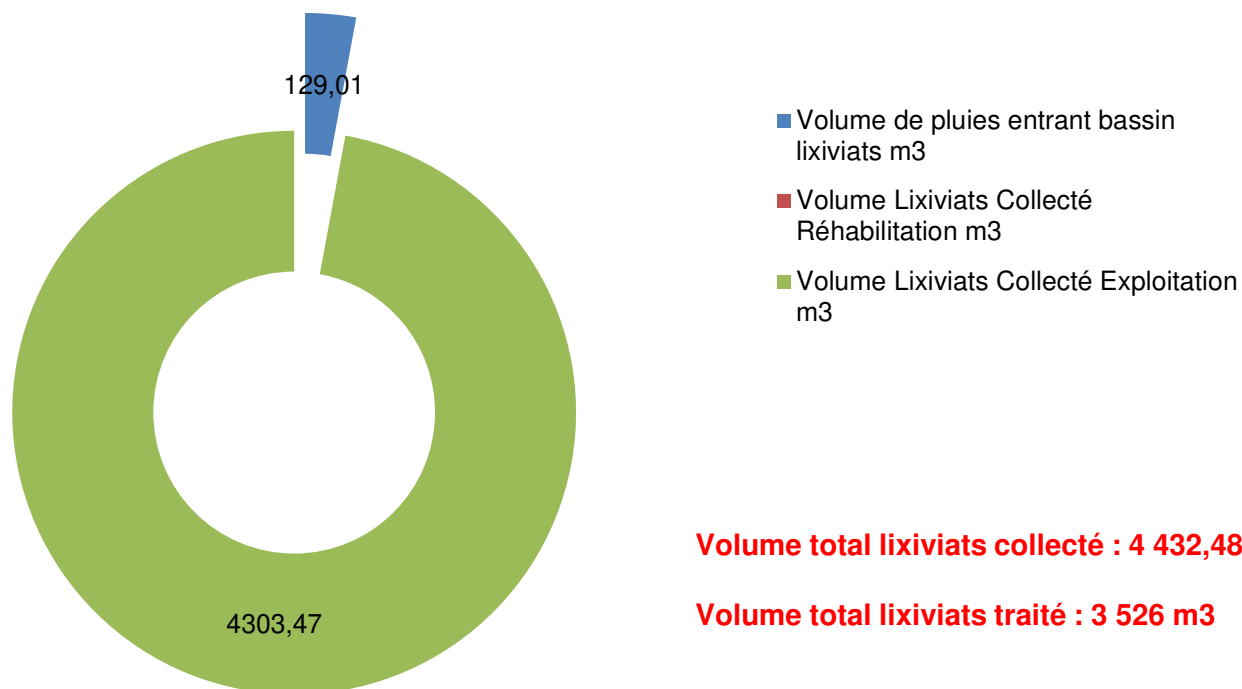
N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	13 850
2	5 095
3	10 638
4	19 091
5	5 359
6	20 440
7	0
8	0
TOTAL	74 473



Données Environnementales Novembre

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Novembre

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	760 310 Nm3
Taux de CH4 moyen	37,60 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	1 096 717 kWh
Energie électrique consommée	163 kWh
Energie thermique valorisée	983 700 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	2 h
Volume biogaz entrant	883 Nm3





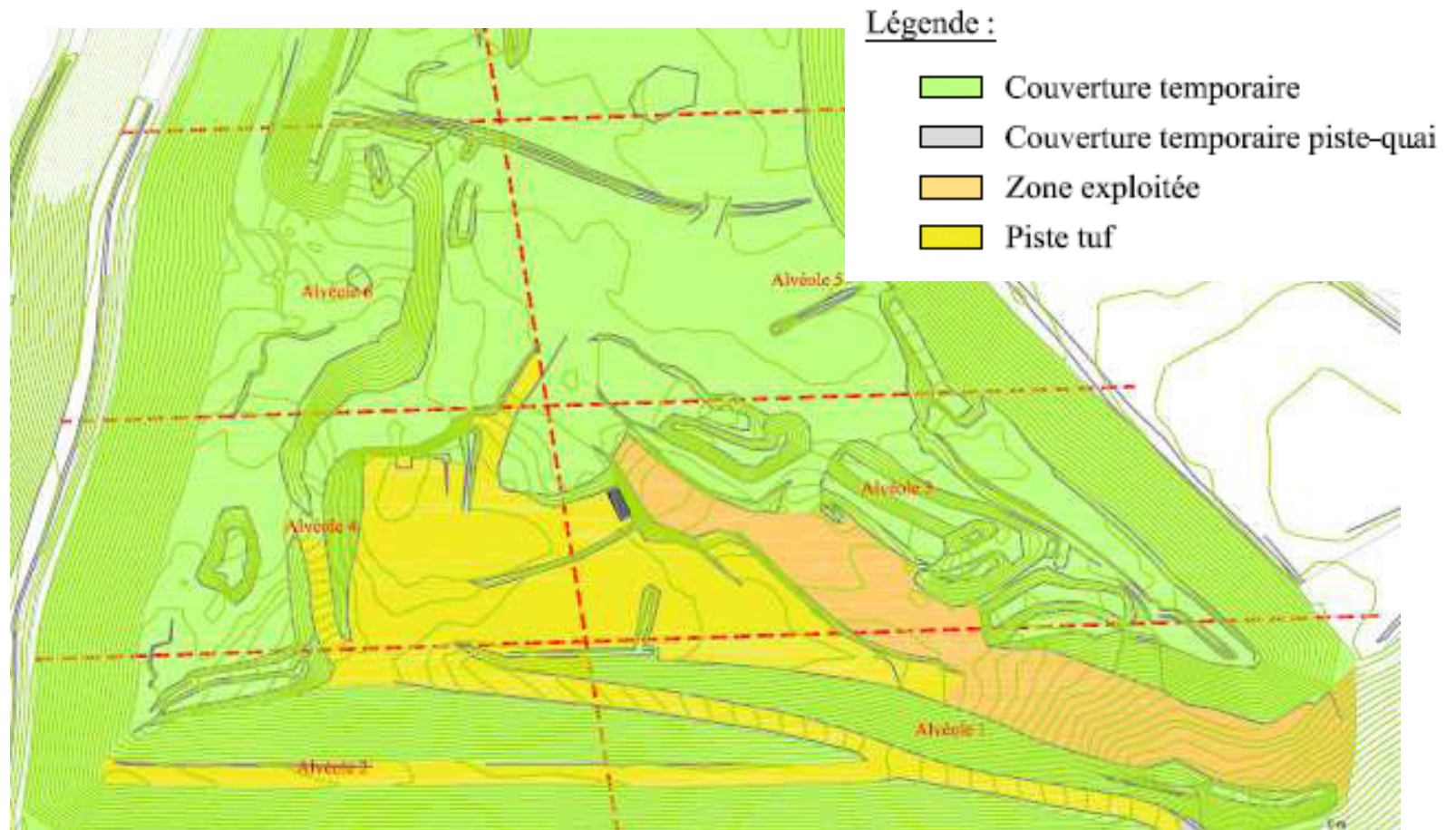
Décembre 2019

Rapport Mensuel d'activité ISDND La Gabarre



Données d'enfouissements

➤ Cartographie de la zone d'enfouissement au mois de Décembre





Données d'enfouissement

➤ Tonnages

Tonnages enfouis	Décembre	Cumul Annuel
Encombrants	2 265,26	25 061,66
OM	5 282,80	61 034,35
Gravats d'inertes		
Refus de tris	1 592,45	20 526,24
Résidus de broyage		
TOTAL	9 140,51	106 622,24

➤ Densités

DECEMBRE		
ALVEOLES	A1	A3
Déchets entrants	6487,51	2653,00
Matériaux de couverture	280	450
Volume de déchets du mois	6 826	2 967
Densité nette du mois	0,99	1,05
Tonnage Total	164 215,65	182 550,81
Volume Total	117 112,00	154 669,00
Densité brute Totale	1,40	1,18





Données d'enfouissements

➤ Vide de fouille résiduel (y compris réhausse) au 31/12/19

N° ALVEOLE	Vide de fouille résiduel (m3)
1	10 850
2	3 996
3	6 999
4	15 861
5	3 265
6	21 695
7	2 978
8	2 976
TOTAL	68 620

Levé topographique intégral du casier réalisé le 04/01/2020

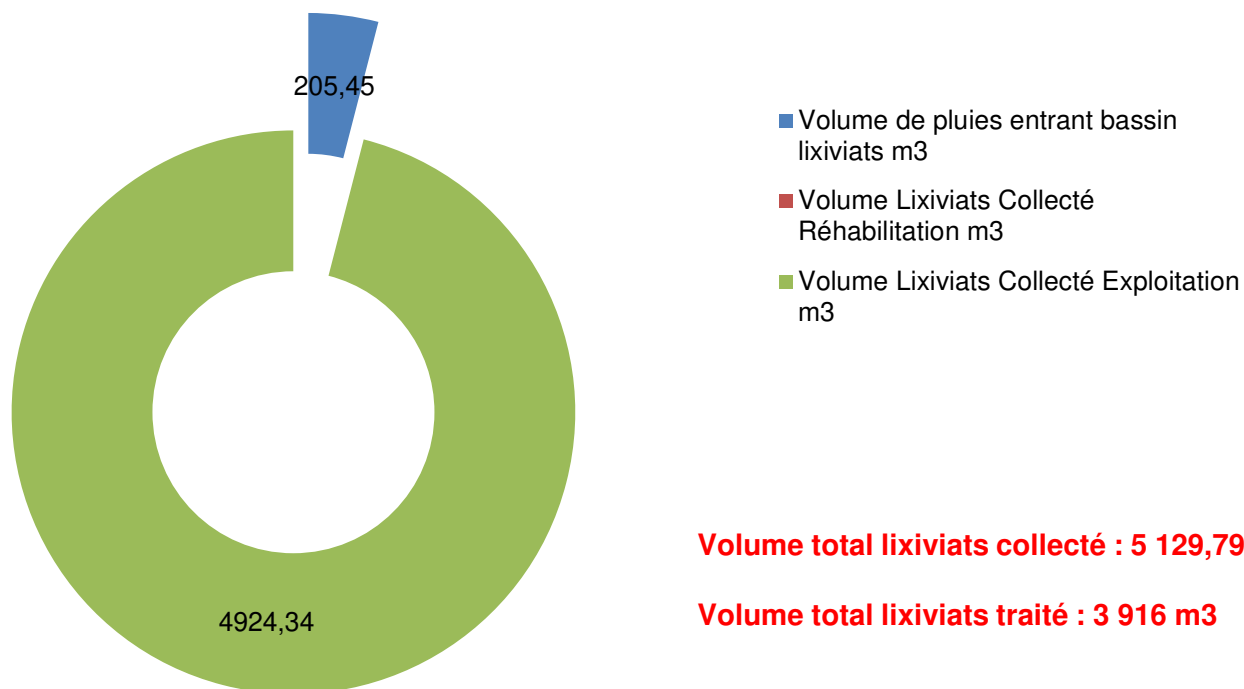
A noter que les volumes résiduels constatés au droit des alvéoles 7 et 8 suite aux tassements provoqués par la dégradation des déchets enfouis seront difficilement exploitables en stockage (faible épaisseur talus + dôme)



Données Environnementales Décembre

- Gestion des lixiviats
Traitement par bioréacteur à membranes

Volume de lixiviats entrant dans le bassin de stockage [m3]



Données Environnementales Décembre

➤ Gestion du biogaz

Unité de cogénération (Valorisation) :	
Volume de biogaz entrant	778 984 Nm3
Taux de CH4 moyen	37,50 %
Energie électrique reversée sur réseau EDF	1 099 105 kWh
Energie électrique consommée	429 kWh
Energie thermique valorisée	1 061 269 kWh
Torchère (Destruction) :	
Nombre d'heures de fonctionnement	16 h
Volume biogaz entrant	5 764 Nm3



**ANNEXE 3 : RAPPORT ENVIRONNEMENTAL -
SECHE**

RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER
VALORISER

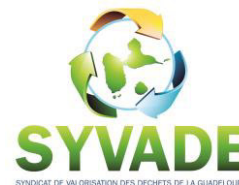


Rapport annuel environnemental 2019

ISDND de la Gabarre (971)



www.groupe-seche.com







Sommaire


- Introduction**
- Méthode de suivi des impacts environnementaux**
 - Eaux souterraines**
 - Eaux superficielles**
 - Eaux nanofiltrées**
- Rejets atmosphériques**
- Emissions fugitives de méthane**
- Synthèse des performances environnementales**





Introduction

-  L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située au lieu dit La Gabarre (Abymes – 971), est autorisée à réceptionner et traiter l'ensemble des déchets ménagers et assimilés produits par les ménages, encombrants non valorisables des collectivités membres du SYVADE et les refus de tri issus des centres de tri d'emballages de Guadeloupe.

-  Cette autorisation d'exploitation est soumise au respect et à l'application des prescriptions techniques des textes Arrêtés suivants en termes de suivi environnemental :
 - Arrêté Préfectoral 2013 – 009 du 14 Mars 2013
 - Arrêté préfectoral 2015 – 059 du 15 juin 2015

-  Soucieux de répondre aux exigences d'analyses et de contrôles des indicateurs environnementaux, le SYVADE de la Guadeloupe par le biais de son exploitant Séché Eco Services (SES) Guadeloupe a mis en place un planning de suivi environnemental.


-  Ce planning est mis en œuvre avec la réalisation des contrôles à usage interne par l'exploitant et des contrôles externes par des organismes compétents spécialisés indépendants de Séché.


-  Le présent rapport, présente les résultats des différents contrôles environnementaux réalisés avec le concours des organismes externes au cours de l'année 2019, ainsi que les conclusions adéquates.







Méthode de suivi des impacts environnementaux

-  Les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau, l'utilisation de ressources naturelles sont autant de paramètres permettant d'évaluer les impacts des activités de l'ISDND de la Gabarre sur l'environnement. Traduits en indicateurs, ces paramètres permettent de mieux appréhender l'évolution des performances environnementales de l'ensemble du site.

-  Après identification des risques potentiels de l'activité d'exploitation de l'ISDND sur l'environnement, une série de contrôles ainsi qu'un suivi des impacts ont été préconisés par les deux arrêtés préfectoraux.

-  Contractuellement, SES en charge de l'exploitation de l'ISDND de la Gabarre effectue, le temps de sa mission, certains contrôles et suivis des impacts environnementaux liés à l'activité :
 - article 3.3 Ar. Préfectoral 14/03/2013 2013-009 : Gestion eaux de ruissellement et lixivats,
 - article 3.4 Ar. Préfectoral 14/03/2013 2013-009 : Gestion du biogaz,
 - article 24 Ar. Ministériel 15/02/2016 relatif aux ISDND : Surveillance des eaux souterraines.
 - article 4 Ar. Préfectoral 15/06/2015 2015 – 059 : Suivi des lixivitas
 - article 4 Ar. Préfectoral 15/06/2015 2015 – 059 : Gestion et valorisation du biogaz

-  Séché Eco services réalise un management environnemental conformément à sa politique QSSE et aux prescriptions de l'ISO 14001.





Contrôle des eaux souterraines

- ✂ Mis en place en 2012, les dispositifs de contrôle de la qualité des eaux souterraines, 3 piézomètres, sont répartis comme suit : Pz3 en amont hydraulique du site, Pz1 et Pz2 situés en aval hydraulique du site.
- ✂ Un contrôle de la qualité des eaux souterraines a été réalisé en ces trois points une fois par trimestre.
- ✂ Les résultats d'analyses en laboratoire obtenus en aval hydraulique du site sont globalement supérieurs aux résultats en amont du site.
- ✂ En 2019, les résultats sur les paramètres physicochimiques sont plutôt stables. Quelques pics sont ponctuellement observés notamment en mars pour la DCO de PZ1 et en mai pour les MES de PZ1 et PZ2.
- ✂ Cela s'explique par une panne de la pompe du puits lixiviats n° 5, ce qui n'a pas permis un rabattement total de la nappe des lixiviats accumulée en certains points du massif.



Contrôle des eaux souterraines (données détaillées)

Les résultats trimestriels de l'année 2019 sont présentés ci-dessous :

Paramètres	Unités	PZ1	PZ2	PZ3	PZ1	PZ2	PZ3	PZ1	PZ2	PZ3	PZ1	PZ2	PZ3
		12/03/2019			21/05/2019			27/08/2019			19/11/2019		
Température du prélèvement	°C	27	27	27	28	27	28	26	27	27	27	26	27
Couleur	mg/l Pt	400	450	3000	200	600	150	220	500	70	260	200	15
pH	-	7,24	7,38	7,29	7	7,4	7,3	7,07	7,27	7,11	7,38	7,45	7,61
Conductivité à 25 °C	µS/cm	9555	5312	1874	8330	6180	2550	13740	6400	2260	7820	4330	1148
Matières en suspension	mg/l	69	6,2	368	197	215	50	4,4	2	49	15	36	276
Nitrate	mg/l NO3	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<1,33	<1,33	<1,33
Nitrite	mg/l NO2	0,02	0,08	0,05	0,02	0,24	0,41	0,02	0,04	0,05	<0,98	<0,98	<0,98
Ammonium	mg/l NH4	98	141	29	159	313,4	49	0,21	0,5	0,19	156	233	9,87
Azote selon Kjeldahl (NTK)	mg N/l	117	249	36,3	133	262	41	154	269	32,8	140	1754	11,8
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	117	249	36,3	133	262,1	41,1	154	269	32,8	140	754	11,8
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	460	308	122	248	334	76	369	220	115	346	234	58
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	17	10	5	4	5	<3	5	5	4	6	8	5
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,3	0,1	0,7	<0,1	<0,1	0,1
Carbone organique total	mg/l C	80	120	34	71	100	26	89	260	24	82	69	17
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	0,11	0,04	0,03	0,12	0,09	0,02	0,74	0,46	0,05	0,1	0,05	0,03
Fluorure	mg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<2,5	<0,25	<0,25	<0,5	<0,5	<0,5
Indice phénol	µg/l	0,063	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,05	<0,05	<0,05
Aluminium	mg/l Al	1,33	0,033	3,64	0,021	0,036	0,159	0,021	0,028	41,76	0,129	0,263	2,35
Arsenic	mg/l As	0,003	0,077	0,011	0,002	0,072	0,005	<0,002	0,031	0,007	<0,004	0,074	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	<0,01	0,023	0,013	0,01	0,019	<0,01	0,007	0,017	0,007	0,009	0,01	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	<0,01	<0,01	0,019	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,011	<0,005	<0,005	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	2,01	1,19	17,91	3,28	1,09	4,39	1,23	0,984	19	6,7	0,759	4,02
Manganèse	mg/l Mn	0,19	0,305	0,369	0,299	0,249	0,151	0,161	0,295	0,298	0,43	0,26	0,15
Nickel	mg/l Ni	<0,005	0,016	0,01	0,007	0,013	0,005	<0,005	0,015	0,008	0,007	0,01	0,004
Phosphore	mg/l P	0,427	2,9	0,234	0,254	2,99	0,253	0,314	0,392	0,173	0,23	2,45	0,12
Plomb	mg/l Pb	0,004	<0,002	0,011	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	0,006	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,014	<0,01	0,047	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,026	0,005	0,012	0,023
Mercure	µg/l	<0,01	<0,01	<0,1	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,05	<0,2	<0,05
Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	3.5510	1,479	4,71	3,619	1,479	4,71	1,419	1,37	61,123	7,28	1,388	6,547





Contrôle des eaux superficielles

- Les eaux superficielles ou eaux de ruissellement, du dôme et des talus ne sont pas entrées en contact avec des déchets car ruisselant à la surface du complexe étanche de couverture.
- Un réseau de descentes d'eau et de fossés gravitaires permet de collecter et de diriger ces eaux vers trois bassins de réception/décantation : EP1 à l'ouest, EP2 au Nord, et EP3 à l'Est.
- Au cours de l'année 2019, 4 campagnes d'analyses ont été réalisées, concernant la qualité des eaux pluviales du site.
- Les résultats des analyses sont globalement inférieurs aux seuils réglementaires.
- Les MES des bassins EP1 et EP2 sont aussi élevés (valeurs élevées au premier et deuxième trimestre dues à la présence de terre dans les bassins). Néanmoins, les résultats de MES ne sont pas des non conformités car le flux journalier max est toujours resté inférieur à 15 kg/j. Par ailleurs, les eaux du bassin EP1 n'ont pas été rejetées au premier semestre.
- Aussi, le paramètre couleur pour le bassin EP2 au premier trimestre semble être erroné. Cette erreur n'a pas pu être confirmée par une contre analyse.
- Le tableau page suivante présente l'ensemble des résultats détaillés du laboratoire agréé indépendant en charge des analyses sur les eaux superficielles en 2019.



Contrôle des eaux superficielles (données détaillées)

Paramètres	Unités	Bassin EP1	Bassin EP2	Bassin EP3	Bassin EP1	Bassin EP2	Bassin EP3	Bassin EP1	Bassin EP2	Bassin EP3	Bassin EP1	Bassin EP2	Bassin EP3
		12/03/19			22/05/19			27/08/19			19/11/19		
Couleur	mg/l Pt	60	20000	15	37,5	75	200	15	40	10	25	35	15
pH	-	8,5	7,7	7,6	7,8	7,6	7,7	7,8	7,58	7,6	8,04	7,88	7,98
Température de mesure du pH	°C	20,4	20,6	20,5	19,9	19,9	19,3	20	20,7	20,5	20,2	20,1	20,4
Conductivité à 25 °C	µS/cm	386	249	186	362	309	186	240	310	259	387	318	184
Matières en suspension	mg/l	180	40	14	93	35,5	12,5	45	50	17	73	11,5	3
Chlorure	mg/l Cl	46	23	19	28	32	24	21	35	34	4,1	1,5	1,4
Nitrate	mg/l NO3	1,34	<1,33	<1,33	3,76	<1,33	<1,33	4,63	<1,33	<1,33	12,4	<1,33	<1,33
Nitrite	mg/l NO2	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98	<0,98
Ammonium	mg/l NH4	<0,5	<0,5	<0,5	2,58	<0,5	<0,5	0,54	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chrome hexavalent	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	73,4	69,1	51,6	55	60	43	<30	77,2	55	45	37	<30
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	7,54	6	3,14	6	7	4	<3	8	5	5	4	<3
Hydrocarbures Totaux par GC-FID	mg/l	<0,1	<0,1	0,4	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Carbone organique total	mg/l C	19	20	11	18	19	8,9	5,3	18	11	9	8,4	5
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	<0,01	<0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,05	0,02	<0,01	0,01	0,02
Fluorure	mg/l	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	4,07	3,13	<3	4,66	2,4	1,6	3,37	3,03	<3	8,1	<3	<3
Indice phénol	mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Azote global	mg/l N	4,37	3,13	0	5,51	2,4	1,6	4,42	3,03	0	11	0	0
Aluminium	mg/l Al	11,3	7,27	0,232	9,64	1,21	0,143	8,29	4,6	0,998	1,019	0,807	0,063
Arsenic	mg/l As	<0,004	<0,004	<0,004	0,009	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,001	<0,004	<0,004
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	0,006	<0,005	<0,005	0,006	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Cuivre	mg/l Cu	0,012	0,008	<0,005	0,01	0,01	<0,005	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,008	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Fer	mg/l Fe	8,133	5,551	0,474	7,227	0,872	0,244	3,435	3,354	0,615	0,522	2,754	0,142
Manganèse	mg/l Mn	0,16	0,16	0,093	0,15	0,098	0,057	0,055	0,254	0,067	0,073	1,25	0,032
Nickel	mg/l Ni	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004
Phosphore	mg/l P	<0,16	<0,16	<0,16	0,2	0,2	<0,16	0,06	0,26	0,07	0,08	0,06	<0,05
Plomb	mg/l Pb	0,003	0,002	<0,002	0,003	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,034	0,028	0,014	0,018	0,01	<0,004	0,016	0,018	0,036	0,007	0,023	0,013
Mercurure	µg/l	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,2	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,2	<0,2	<0,2
Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	19,648	13,019	0,813	17,063	2,2	0,444	11,801	8,226	1,716	1,621	4,842	0,25





Contrôle des eaux nanofiltrées

- Les lixiviats issus du site de La Gabarre ont subi un traitement de type dégradation biologique via le Bioréacteurs à membranes (BRM) pour 51 402 m³;
- Au 31 Décembre 2019 nous obtenons le bilan suivant : un taux de marche de 88,7%, 60 463,91 m³ de lixiviats collectés, dont 2439,17 m³ issus des pluies entrant dans le bassin et 58024,74 m³ issus de l'exploitation.
- Les eaux traitées, initialement rejetées dans la mangrove, alimentent désormais l'unité de valorisation thermique du biogaz sur le site de la Gabarre. Il n'y a donc plus de rejets vers le milieu naturel aqueux.
- Quatre campagnes d'analyses basées sur les paramètres réglementaires via un laboratoire accrédité COFRAC ont été menées sur les eaux traitées, aux mois de mars, mai août et novembre 2019 et complétées par des analyses périodiques en laboratoire interne à usage interne.
- Les résultats de concentrations des eaux nanofiltrées ne sont plus soumis à la déclaration par rapport aux valeurs seuils règlementaires mais sont enregistrés par Séché comme outils de pilotage de l'unité de traitement des lixiviats.
- L'ensemble des résultats du laboratoire agréé indépendant en charge des analyses sur les eaux traitées en 2019 est présenté à titre indicatif page suivante.



Contrôle des eaux nanofiltrées (données détaillées)

Paramètres	Unités	Eaux nanofiltrées	Eaux nanofiltrées	Eaux nanofiltrées	Eaux nanofiltrées
		12/03/2019	21/05/2019	27/08/2019	19/11/2019
Couleur	mg/l Pt	200	350	220	400
pH	-	6,9	7,1	7,04	6,31
Conductivité corrigée automatiquement à 25 °C	µS/cm	13460	14150	13280	12140
Matières en suspension	mg/l	3,5	6	3	2
Chlorure	mg/l Cl	2040	2411	2040	18,2
Nitrate	mg/l NO3	3471	3669	3596	3555
Nitrite	mg/l NO2	<0,98	1,41	<0,98	<0,98
Ammonium	mg/l NH4	0,58	1,16	<0,5	0,64
Chrome hexavalent	mg/l Cr	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Demande Chimique en Oxygène	mg/l O2	361	585	545	438
Demande Biochimique en Oxygène	mg/l O2	<3	<3	<3	<3
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Carbone organique total	mg/l C	110	210	180	140
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l Cl	0,46	0,3	0,57	0,53
Fluorure	mg/l F	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg/l N	5,92	3,36	13,8	12,8
Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l	582	831	826	816
Indice phénol	mg/l	<0,02	<0,02	<0,02	0,05
Cyanures totaux	mg/l CN	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Aluminium	mg/l Al	0,022	0,038	0,033	0,026
Arsenic	mg/l As	0,11	0,15	0,142	0,101
Cadmium	mg/l Cd	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001
Chrome	mg/l Cr	0,013	0,035	0,029	0,026
Cuivre	mg/l Cu	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Etain	mg/l Sn	<0,005	0,01	0,008	0,008
Fer	mg/l Fe	0,053	0,146	0,14	0,134
Manganèse	mg/l Mn	0,026	0,013	0,006	<0,005
Nickel	mg/l Ni	0,006	0,02	0,016	0,014
Phosphore	mg/l P	4	5,5	5,98	4,64
Plomb	mg/l Pb	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002
Zinc	mg/l Zn	0,059	0,062	0,053	0,028
Mercure	µg/l Hg	<0,05	<0,2	<0,05	<0,2
Somme Al +Cd +Cr +Cu +Sn +Fe +Mn +Ni +Pb +Zn +Hg	mg/l	0,289	0,474	0,427	0,337





Contrôle des rejets atmosphériques

- ✎ **Cadre réglementaire : Arrêté préfectoral du 15 Juin 2015 relatif à la prolongation de l'exploitation du casier de stockage de l'ISDND de la Gabarre.**
- ✎ **Principe : La qualité des émissions atmosphériques de l'installation de valorisation du biogaz est contrôlée tous les ans par un organisme externe compétent.**
- ✎ **Rappel : L'unité de valorisation énergétique du biogaz d'une puissance de 2,2 MW électrique en fonctionnement 24h/24 a été mise en service le 10 Novembre 2017.**
- ✎ **Les rejets atmosphériques issus de cette installation (cheminées et torchère) ont fait l'objet d'un contrôle externe du 16 au 18 décembre 2019.**






Contrôle des rejets atmosphériques (données détaillées)

 Les résultats des analyses sont les suivants :

Paramètres	Valeurs moteur 1 (mg/Nm ³)	Valeurs moteur 2 (mg/Nm ³)	Valeurs seuils moteurs (mg/Nm ³)	Torchère	Valeurs seuils torchère (mg/Nm ³)
HCl	0,00	0,00	10,00		
SO ₂	0,590	0,277	300,00	0,509	300,00
COVNM	1,03	0,869	50,00		
NO _x	247,00	276,00	315,00		
CO	110,00	124,00	750,00	56,90	150,00
Formaldéhyde	0,00	0,00	40,00		

 Concentrations en polluants exprimées par m³ rapportés à des conditions normalisées de température (273 K) et de pression (101,3 kPa) après déduction de la vapeur d'eau (gaz sec à 11% d'oxygène).



Synthèse des performances environnementales

- 🌿 Nombre de pollutions accidentelles au 31/12/2019 : 0.
- 🌿 Taux de conformité par rapport à la réglementation en vigueur (issue logiciel interne) : 97%.
- 🌿 Volume d'eau traitée non rejetée dans le milieu aqueux environnant : 43 691,7 m³ dont 10 747,3 m³ évaporé par la TAR.
- 🌿 Emission de GES (méthane) évitée : 3 264 160,922 Nm³.





Contacts



Aurélien MASSE

Responsable des activités Guadeloupe

☎ 0690746942 ✉ a.masse@groupe-seche.com

Yalis BIEN-AIME

Animatrice QSSE Guadeloupe

☎ 0690072658 ✉ y.bienaime@groupe-seche.com

Tély CARPIN

Manager QSSE & Affaires Zone Caraïbes

☎ 0690144413 ✉ t.carpin@groupe-seche.com

Séché éco Services Guadeloupe

BP 192 – 97155 Pointe-à-Pitre Cedex

☎ +33(0)2 43 59 60 00 📠 +33(0)2 43 59 60 61

🌐 www.groupe-seche.com

